



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	8
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
E. Tableaux budgétaires axés sur les résultats	16
II. Ressources financières	55
A. Vue d'ensemble	55
B. Gains d'efficacité	56
C. Taux de vacance de postes	58
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	58
E. Formation	59
F. Désarmement, démobilisation et réintégration	60
G. Services de détection des mines et de déminage	61
H. Projets à effet rapide	62
III. Analyse des variations	63
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	67



V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/273 B, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.	67
Annexes	
I. Définitions	86
II. Organigrammes	88
III. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre	91
Carte	97

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 977 309 700 dollars des États-Unis.

Ce budget couvre le déploiement de 525 observateurs militaires, 9 450 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 098 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 078 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 420 Volontaires des Nations Unies, 40 agents fournis par des gouvernements, et 89 personnes occupant des postes de temporaire, dont 42 recrutées sur le plan international et 47 recrutées sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montants répartis (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	298 194,9	309 827,6	327 840,0	18 012,40	5,8
Personnel civil	193 075,8	224 123,2	233 811,9	9 688,71	4,3
Dépenses opérationnelles	369 217,5	424 399,4	415 657,8	(8 741,60)	(2,1)
Montant brut	860 488,2	958 350,2	977 309,7	18 959,50	2,0
Recettes provenant des contributions du personnel	20 797,2	22 217,2	25 756,9	3 539,70	15,9
Montant net	839 691,0	936 133,0	951 552,8	15 419,80	1,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	860 488,2	958 350,2	977 309,7	18 959,50	2,0

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	74	74	–	3	–	151
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	74	74	–	3	–	151
Composantes									
Processus de paix									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	33	147	86	88	–	354
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	33	147	86	88	–	354
Sécurité									
Effectif approuvé 2009/10	525	9 450	–	5	186	–	–	–	10 166
Effectif proposé 2010/11	525	9 450	–	6	186	–	–	–	10 167
Gouvernance									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	715	112	296	–	61	40	1 224
Effectif proposé 2010/11	–	–	715	112	296	–	61	40	1 224
Aide humanitaire, relèvement et réintégration									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	118	246	–	83	–	447
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	118	246	–	83	–	447
Appui									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	759	309	3	185	–	256
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	755	129	3	185	–	072

	Observa- teurs militaires ^a	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Total									
Effectif approuvé 2009/10	525	9 450	71 5	1 101	3 258	89	420	40	15 594
Effectif proposé 2010/11	525	9 450	71 5	1 098	3 078	89	420	40	15 411
Variation nette	-	-	-	(3)	(180)	-	-	-	(18) 3

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005). Il a récemment été prorogé jusqu'au 30 avril 2010 par la résolution 1870 (2009) du Conseil.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de favoriser la réconciliation nationale et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs qui apparaissent dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : processus de paix; sécurité; gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration; appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. Leur variation par rapport au budget de 2009/10, y compris du fait de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La structure de la MINUS est fondée sur son mandat et dictée par un certain nombre de facteurs, dont la taille considérable du pays, les problèmes liés au réseau de transport, la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, ainsi que la nécessité de répartir les ressources entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Sud-Soudan et « les trois zones ».
6. La Mission gardera sa structure de zone unifiée, décentralisée et sectorisée, avec son quartier général à Khartoum et un bureau régional à Djouba, au Sud-Soudan. Le quartier général à Khartoum demeurera le principal interlocuteur du Gouvernement d'unité nationale et le bureau de Djouba celui du Gouvernement du Sud-Soudan, comme prévu dans l'Accord de paix global. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de diriger la Mission et de coordonner les activités des organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies au Soudan selon une démarche unifiée et globale permettant de faire face aux défis du processus de paix, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la MINUS continuera de coordonner ses activités avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux.
7. Les bureaux de secteur qui relèvent directement du quartier général de la Mission à Khartoum sont les suivants : Ed-Damazin, Abyei et Kadugli. Relèvent directement du bureau régional de Djouba ceux de Malakal, de Wau et de Rumbek, ainsi que de multiples bases d'opérations faisant rapport aux bureaux de secteur.

8. Les 19 bases d'opérations de la Mission ont été établies en fonction des exigences militaires en matière de surveillance et de vérification : 8 dans le nord et 11 dans le sud du pays. Sur toutes ces bases est déployé du personnel militaire et du personnel de police, ainsi que du personnel d'appui qui fournit des services administratifs et logistiques et des services de sécurité.

9. Le Sud-Soudan comprend 10 États, mais le personnel civil technique de la MINUS est réparti sur trois secteurs. La Mission continue d'y renforcer sa présence en détachant du personnel du quartier général du secteur dans les capitales des 10 États et en aidant les gouvernements de ces États à régler les questions essentielles au succès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

10. À l'heure actuelle, neuf de ces 10 États bénéficient de l'appui de personnel en poste au quartier général du secteur où dans des bases d'opérations à Djouba, Torit, Yambio, Bor, Wau, Rumbek, Aweil, Malakal et Bentiu. Dès 2010, la MINUS établira également une présence à Kuajok, la capitale du dixième État, où elle déploiera du personnel civil au lieu d'installer une base d'opérations, associée à une présence militaire.

11. L'équipe de direction de la Mission, composée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et du commandant de la force, restera basée au quartier général de la MINUS à Khartoum. Ses quatre membres se rendront fréquemment au bureau régional de Djouba afin d'assurer la cohérence des politiques et de montrer que la MINUS a une approche unifiée dans tout le pays. Ce bureau assurera lui aussi toutes les tâches fonctionnelles que remplit la Mission, et le personnel qui en sera chargé rendra directement compte au Coordonnateur régional. Cependant, dans un souci de cohérence et d'unité, les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et les chefs de division et de section au quartier général de la MINUS à Khartoum continueront à lui donner des orientations générales.

12. Chaque chef de bureau régional ou de bureau de secteur continuera d'être responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau qu'il dirige. En outre, les membres du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de secteur devront rendre compte de leurs activités aux services organiques auxquels ils sont rattachés au quartier général de la Mission.

13. Les fonctionnaires ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, le chef d'état-major, le commandant de la force, le Directeur de l'appui à la mission, le Conseiller en chef pour la sécurité, le Conseiller principal pour la sécurité et le Coordonnateur régional à Djouba. Les chefs des bureaux de secteur dans les trois zones de transition et le Chef du Bureau de la communication et de l'information rendent compte au Représentant spécial par l'intermédiaire du chef d'état-major; les chefs des bureaux de secteur du Sud-Soudan en font de même par l'intermédiaire du Coordonnateur régional de Djouba.

14. Le Représentant spécial adjoint aux affaires politiques dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines d'activité ci-après : affaires civiles; affaires politiques; Police des Nations Unies; état de droit; système judiciaire et

services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; assistance électorale.

15. Le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines d'activité ci-après : aide humanitaire; désarmement, démobilisation et réintégration; retour, relèvement et réintégration; coordination du développement; protection; lutte contre le VIH/sida; égalité des sexes.

16. Une nouvelle décentralisation de certaines fonctions d'appui de Khartoum au bureau régional de Djouba a été opérée par le transfert à Djouba du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission, du Chef adjoint des services d'appui intégrés et d'autres fonctionnaires de la Division afin de faciliter une nouvelle délégation de pouvoir, de rationaliser les structures administratives et d'améliorer l'efficacité générale des opérations en rapprochant de la source à la fois la prise des décisions et les ressources. Le transfert progressif du personnel d'appui à la Mission de Khartoum vers le sud du pays devrait se poursuivre pendant les exercices 2009/10 et 2010/11, en préparation des référendums.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

Vue d'ensemble

17. Pendant l'exercice 2010/11, la MINUS s'efforcera principalement d'assurer le succès des référendums au Sud-Soudan et à Abyei. Elle continuera d'œuvrer dans un contexte politique et opérationnel caractérisé par des incertitudes quant au calendrier et aux modalités de déroulement d'événements importants; de graves problèmes de gouvernance et une situation d'instabilité et d'insécurité dans le sud du pays et les trois zones de transition; et l'interaction de processus politiques relatifs à l'Accord de paix global et au Darfour. On part cependant du principe que les parties concernées sont prêtes à continuer de mettre en œuvre l'Accord de paix global et que la MINUS disposera des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat dans un environnement opérationnel propice.

Processus de paix

18. La MINUS continuera d'exécuter son mandat principal en soutenant autant que faire se peut la réalisation pacifique et consensuelle des objectifs fixés dans l'Accord de paix global. Elle entend cependant être prête à faire face à l'éventualité et aux conséquences d'un échec de l'Accord, qui pourrait entraîner une rapide détérioration de la situation dans le sud. Les besoins en matière de contrôle et de vérification du redéploiement de la force seront moindres, dans la mesure où il s'agira surtout de garantir que celle-ci est suffisamment flexible pour répondre aux besoins associés à la préparation des référendums.

19. La Mission entend continuer d'offrir ses bons offices aux parties et de soutenir les efforts qu'elles déploient pour promouvoir l'unité et générer les dividendes de la paix, en particulier dans le sud. Ce soutien est en effet essentiel si l'on veut apaiser les tensions et faire en sorte que les référendums se déroulent sans heurt quelle qu'en soit l'issue. La MINUS aidera donc les parties à préparer et à tenir les référendums; à s'entendre sur les questions de partage des richesses conformément aux décisions de la Cour permanente d'arbitrage et aux dispositions de l'Accord de

paix global; à définir et à résoudre les problèmes qui pourraient menacer la stabilité au lendemain du référendum; et à garantir la transition pacifique vers le référendum à Abyei et la stabilisation de la situation politique dans les trois zones (État du Nil bleu, État du Kordofan méridional et Abyei), notamment en s'assurant que, dans les États du Nil Bleu et du Kordofan, la Commission du bilan et de l'évaluation fonctionne conformément aux dispositions de l'Accord de paix global.

20. La MINUS continuera d'aider les parties à achever pacifiquement l'abornement de la frontière entre le nord et le sud du pays suivant le tracé du 1^{er} janvier 1956. Elle apportera également une assistance technique et logistique à la Cour permanente d'arbitrage en vue de l'abornement de la frontière d'Abyei et soutiendra l'établissement et la gestion de la Commission foncière nationale.

21. La MINUS s'attend à ce que les affrontements s'intensifient et se multiplient dans le sud du pays où, pendant la période précédant l'abornement de la frontière et les référendums, les factions rivaliseront pour conforter leur pouvoir et contrôler les ressources. Elle devra donc adopter une stratégie globale renforcée pour collaborer avec les autorités locales et nationales à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des conflits, notamment en soutenant les mécanismes locaux de règlement des différends, en assurant la protection des civils et en prévoyant des moyens d'alerte rapide et des renforts de sécurité mobilisables.

22. Dans le cadre de son mandat de protection des civils et nonobstant la responsabilité du Gouvernement à cet égard, la MINUS assurera l'intégration de toutes ses composantes principales (à savoir les contingents, la police, les affaires civiles, la protection des enfants et les droits de l'homme) avec celles des organismes et programmes des Nations Unies en vue de développer, promouvoir et mettre en œuvre un train de mesures visant à répondre efficacement à cette préoccupation majeure qu'est la protection des civils. Ces mesures, qui permettront également de combattre l'insécurité engendrée par les incursions de l'Armée de résistance du Seigneur au Sud-Soudan, pourraient inclure un renforcement de la présence de la MINUS en étroite coordination avec le Gouvernement du Sud-Soudan, l'Armée populaire de libération du Soudan et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, en tant que de besoin.

Sécurité

23. La MINUS entend continuer de contrôler et de vérifier le respect des mesures de sécurité et du cessez-le-feu prévus par l'Accord de paix global, et notamment de veiller à ce que le Mouvement populaire de libération du Soudan et les Forces armées soudanaises ne fassent pas intrusion dans le nord et dans le sud du pays, respectivement. Elle a revu ses affectations de personnel et de matériel compte tenu des recommandations formulées dans l'étude de 2008 sur les capacités militaires et procédera aux ajustements nécessaires pour faire en sorte que le déploiement des troupes permette de répondre aux besoins en cas de reprise du conflit.

24. La Mission propose de nommer un commandant en second de la force de classe D-1 pour assurer la continuité du commandement et gérer les exigences et la complexité de l'environnement opérationnel en cette période d'instabilité et de multiplication des conflits. Elle a cependant eu du mal à attirer et à conserver des officiers d'état-major suffisamment qualifiés pour occuper un poste aussi important.

25. La poursuite de la constitution des unités critiques que sont les unités mixtes intégrées et les unités mixtes intégrées de police nécessitera les efforts concertés de la MINUS, qui aura besoin du soutien des donateurs et des parties pour renforcer leurs capacités et les rendre entièrement opérationnelles dans les délais fixés.

26. En amont des référendums, la MINUS fournira un appui technique aux unités mixtes intégrées de police à Abyei, contribuera à mener à bien la réforme de la police dans le nord du pays et soutiendra au niveau local le renforcement des capacités tant de la police nationale que des services de police du Sud-Soudan. Elle s'efforcera, grâce à la mise en place d'un système efficace de contrôle et de coordination civils et militaires, de surveiller et de protéger les populations civiles vulnérables, en particulier les rapatriés et les nomades revenant à Abyei en période de fortes tensions.

Gouvernance

27. S'agissant des droits de l'homme et de la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme, la MINUS entend aider celle-ci à renforcer les capacités de sorte qu'elle puisse se pencher efficacement sur les questions liées aux droits de l'homme, notamment ratifier les conventions internationales, faire adopter des lois de réforme et créer des bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan au niveau des États. Elle continuera de surveiller les violations des droits de l'homme et de promouvoir l'amélioration de la situation en la matière dans ses zones d'opération.

28. La Mission continuera également de contribuer au renforcement des capacités des principaux ministères, des institutions judiciaires et des organisations de la société civile du Sud-Soudan et de veiller au respect des droits civils et politiques à l'occasion des référendums. À cet égard, elle coopérera avec les autorités pour relancer les travaux de la Commission nationale de la fonction publique et promouvoir une plus grande représentation des populations du Sud-Soudan au sein de la fonction publique, une proportion accrue de femmes dans les législatures du nord du Soudan et du Sud-Soudan, la réforme du Gouvernement d'unité nationale, le développement de la police du Sud-Soudan en une organisation opérant selon les normes internationales et le fonctionnement efficace des commissions du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption et pour la paix.

29. La MINUS continuera d'encourager la promulgation de lois fondamentales et l'adoption d'un cadre législatif permettant la tenue de référendums, ainsi que de soutenir dans le sud et dans le nord du pays la mise en œuvre d'un programme de réforme des services pénitentiaires prévoyant le renforcement des capacités, l'amélioration des principales infrastructures, la réadaptation des détenus et l'application d'un régime pénitentiaire. Elle continuera également de promouvoir le plan de réconciliation nationale et de soutenir les mécanismes de gestion des conflits à l'échelle nationale et à l'échelle des États.

30. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) élaborent actuellement un programme de justice conjoint visant à combattre la culture de l'impunité qui règne dans l'État de Jonglei en aidant le Gouvernement du Sud-Soudan à instaurer dans cet État des services de police, des tribunaux, un ministère public et des installations pénitentiaires efficaces. Ce programme sera particulièrement axé sur les départements les plus touchés par la violence à grande échelle.

Aide humanitaire, relèvement et réintégration

31. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en concertation avec le Gouvernement, la MINUS continuera de s'occuper des réfugiés, des rapatriés et des déplacés, de la réconciliation des clans et de l'insécurité alimentaire, afin d'apaiser les tensions et d'aider la population à trouver des moyens de subsistance durables, en particulier dans le Sud et dans les trois zones, et s'emploiera à rendre les dividendes de la paix visibles dans l'ensemble du Soudan. En étroite coopération avec l'équipe de pays, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, la MINUS poursuivra également son action de stabilisation dans les trois zones et au Sud-Soudan et continuera d'aider à opérer la transition entre la phase de l'assistance humanitaire et celles du relèvement rapide et du développement.

32. Après le démarrage prometteur des activités de DDR en février 2009, la Mission continuera d'aider, par des moyens techniques et financiers, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan à démobiliser et réintégrer les ex-combattants et les membres de groupes ayant des besoins spéciaux. Une partie de la première phase et la deuxième phase de la DDR se dérouleront au cours du cycle financier 2010-2011.

33. La MINUS, les Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le PNUD vont intensifier leur action de planification concertée afin de s'assurer que la démobilisation se fait en fonction de la capacité d'absorption des partenaires opérationnels qui prêtent leur appui à la réintégration. La MINUS continuera, en appui à ces activités de DDR, à aider le Gouvernement du Sud-Soudan par d'autres mesures visant l'apaisement du conflit – désarmement des civils, contrôle et destruction de leurs armes, notamment – et à assurer la sécurité collective, en étroite coordination avec l'équipe de pays.

Appui aux référendums de 2010-2011

34. La MINUS prévoit de prêter son appui aux préparatifs et à la réalisation de deux référendums qui devraient être achevés début 2011 : le premier portera sur l'autodétermination au Sud-Soudan, le second sur le futur statut de l'Abyei. On prévoit que l'appui des Nations Unies serait nécessaire pour l'organisation et l'administration des référendums, la coordination de l'aide des donateurs, l'établissement des listes électorales et le contrôle des deux scrutins.

35. La MINUS aura probablement besoin de ressources importantes au cours de l'exercice 2010/11 pour soutenir ces référendums, en particulier à cause du manque, – ou de l'absence – d'infrastructures au Sud-Soudan et dans l'Abyei et du fait que les préparatifs des référendums devront avoir commencé bien avant la fin des élections.

36. Une fois créées, il faudra du temps aux deux Commissions référendaires avant qu'elles puissent se pencher sur les questions de fond et présenter une demande détaillée concernant l'appui qu'elles attendent des Nations Unies. C'est évidemment la portée de cet appui qui déterminera le montant effectif des ressources dont la MINUS aura besoin pour exécuter son mandat. Il y aura peut-être lieu de revoir le mandat actuel de la Mission pour préciser l'ampleur du rôle qu'elle sera appelée à jouer dans ces référendums.

37. En tout état de cause, c'est au Gouvernement du Soudan qu'il incombe d'assurer un environnement propice et un appui à la tenue des élections et des référendums. Le soutien que fournira la MINUS à cet égard (aux niveaux politique, judiciaire, technique et logistique) est déterminant pour la mise en œuvre réussie de l'Accord de paix global.

38. Il n'y a pas de ressources prévues pour l'appui aux référendums dans le budget de la MINUS pour l'exercice 2010/11. La Mission devra donc demander un financement additionnel dès que le concept des opérations aura été défini.

Appui

39. La composante appui continuera de fournir un appui logistique, administratif et en matière de sécurité au personnel déployé dans toute la zone de la mission – civils, militaires, membres de la police et personnel fourni par le Gouvernement. La MINUS a tenu compte des recommandations des organes délibérants l'invitant à réaliser des gains d'efficacité importants et à améliorer ses services.

40. Une étude d'ensemble des effectifs nécessaires a été réalisée pour déterminer les priorités qui allaient se faire jour au cours de l'exercice actuel et continuer en 2010/11, compte tenu de l'instabilité du climat politique et opérationnel et des conditions de sécurité dans lesquels la Mission exécute l'activité principale de son mandat, qui consiste à favoriser la mise en œuvre pacifique de l'Accord de paix global. L'objectif de cette étude était de répondre aux besoins simplement en pourvoyant les postes vacants, rationalisant la structure et renforçant les effets de synergie, tant au sein de la Mission qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de maintenir la dotation en effectifs autorisée.

41. Afin de mieux tirer parti du personnel recruté sur le plan national et de lui offrir des perspectives de carrière, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, la Mission continuera d'encourager le développement des capacités nationales. Pour l'exercice 2010/11, la MINUS propose de transformer quatre postes d'agent recruté sur le plan international (2 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile) en postes d'agent recruté sur le plan national (3 administrateurs, 1 agent des services généraux) et de reclasser deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

42. La Mission continuera d'organiser, à l'intention du personnel recruté sur le plan national, des stages de formation professionnelle dans divers domaines techniques, et poursuivra notamment le programme de renforcement des capacités nationales, qui associe informatique, gestion, accompagnement de carrière et mentorat. Pour 2010/11, le programme de 2009/10 (maçonnerie, plomberie, électricité, mécanique automobile et soudure) sera complété par des cours de perfectionnement en charpenterie, en entretien des matériels lourds et en mécanique automobile. Le nombre d'agents recrutés sur le plan national bénéficiant d'une formation pendant l'exercice 2010/11 devrait passer à 7 529, contre 6 636 en 2009/10.

43. La tendance étant à l'externalisation des fonctions de garde, et les prestataires fiables et compétents étant plus nombreux dans l'économie locale, la Mission envisage de supprimer 184 postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de les remplacer dans l'ensemble de la Mission par des

prestataires contractuels, ce qui permettra de réaliser une économie de 2,7 millions de dollars.

44. Pendant l'exercice 2010/11, la MINUS continuera de s'employer à améliorer la prestation de services et à cette fin, à régulariser la structure des effectifs. Dans un souci d'amélioration de la gestion du matériel de la Mission, le personnel de la Section de la gestion du matériel responsable de l'entreposage sera redéployé pour fournir l'appui nécessaire aux gestionnaires de matériel de la Section des approvisionnements, de la Section des transports, de la Section du génie et de la Section des communications et de l'informatique et au personnel de la Section des services généraux en charge de la réception et de l'inspection. Des modifications de la structure de la Section des achats sont également proposées pour régulariser les changements apportés au cours des exercices précédents, afin de répondre aux recommandations des audits, de faire des économies et d'améliorer l'efficacité globale de la Section.

45. La composante continuera d'appuyer le programme de DDR dans 6 sites de démobilisation et 10 bureaux d'État, où le personnel de la MINUS partagera les locaux des commissions de DDR. En fonction de sa situation géographique, le personnel recevra l'appui des bases d'opérations ou du poste de commandement de secteur. S'agissant des zones difficiles d'accès et de celles où les ex-combattants sont peu nombreux, des équipes mobiles de DDR constituées du personnel présent dans les sites existants pourront y être déployées pour quelques semaines à la fois.

46. La composante appui continuera de fournir quotidiennement un appui logistique et administratif à 19 bases d'opérations, les postes de commandement de secteur se chargeant des gros travaux d'entretien et de l'entretien hebdomadaire. Il y a du personnel militaire et policier dans toutes les bases d'opérations, et le personnel civil des services organiques est présent dans les bases situées dans les capitales des États.

47. La MINUS s'attachera à mieux répondre aux besoins du personnel des Nations Unies en matière de détente et de loisirs dans les zones où les possibilités offertes sont rares, ou inexistantes. Pour l'heure, il est prévu de remplacer les équipements de base des salles de sport. Dans le cadre des mesures prises pour remonter le moral du personnel, des ressources additionnelles sont prévues en 2010/11 pour financer le mobilier et le matériel d'un espace de détente et d'une bibliothèque dans chaque base d'opérations.

48. Comme la plupart des chantiers doivent être achevés en 2009/10 et livrés fin 2010, l'effort de la Mission portera essentiellement, dans le Sud, sur la deuxième année des travaux de la Maison des Nations Unies de Djouba, qui abritera des logements, des bureaux supplémentaires, des installations communes et des infrastructures pour le personnel civil. Le site existant de Tompkin servira de base militaire et abritera une base logistique assez vaste pour recevoir les volumes croissants de biens et de matériel appartenant aux contingents acheminés par l'itinéraire logistique du Sud, via le Kenya et l'Ouganda. La base logistique d'El Obeid, qui continuera de servir de centre de transit militaire mais perdra en importance à mesure que celle de Djouba se développera, restera essentielle pour l'approvisionnement et le réapprovisionnement de Khartoum et des secteurs Nord de l'Abyei, de Kadugli et d'Ed-Damazin.

49. Pendant l'exercice 2010/11, la MINUS s'emploiera comme avant à réduire son empreinte écologique : à cette fin, elle achètera et installera sept incinérateurs biologiques thermiques dotés d'un système de récupération d'énergie et non polluants. Ils permettront également de réduire les risques de la présence des oiseaux pour les avions. En effet, les normes internationales interdisent la présence de décharges à moins de 3,5 kilomètres de distance d'un seuil de piste d'avions à turboréacteur et à moins de 1,7 kilomètre d'un seuil de piste d'avions à moteur à pistons. Or, la majorité des installations de la MINUS sont situées à proximité d'aérodromes. L'installation d'un système adapté d'évacuation des déchets est donc essentielle non seulement pour la santé et la sécurité du personnel de la MINUS et des environs, mais aussi pour la sécurité aérienne.

50. La Mission cherche à économiser 6,3 millions de dollars dans la prestation de ses services d'appui. Pour ce faire, elle fournira elle-même des services internes de manutention au sol plus rentables à Khartoum et à El Obeid pour toute la durée de l'exercice au lieu d'en confier la prestation à des entreprises privées; le nombre d'heures de vol sera moins important, l'amélioration des services d'entretien et de réparation dans les hélicoptères permettant une meilleure gestion de la flotte aérienne, évitant aux hélicoptères d'avoir à faire des aller-retour à Kadugli; le stock de pièces détachées sera moindre, les gros travaux d'entretien des véhicules moyens et lourds et la réparation et la peinture des véhicules accidentés étant externalisés; elle limitera le renouvellement des véhicules en les redéployant de Khartoum dans les secteurs et les bases d'opérations pour qu'ils appuient les activités de mise en œuvre de l'Accord de paix global, et en externalisant une partie des services de transport de Khartoum pour faire face à l'augmentation de la demande due à la réduction du nombre de véhicules disponibles.

51. Des économies supplémentaires résulteront d'un taux de renouvellement réduit du matériel de bureau et d'hébergement, des véhicules, du matériel de communications et du matériel informatique, la Mission évitant de faire des achats au stade actuel de son mandat.

52. Les ressources demandées dans le budget 2010/11 sont en augmentation brute de 18,9 millions de dollars, soit 2 %, par rapport au budget 2009/10, ce qui s'explique en grande partie par les dépenses de personnel et l'inflation, facteurs qui échappent au contrôle de la Mission.

53. Cette augmentation tient essentiellement à l'augmentation des dépenses de personnel – militaires, policiers et civils – qui s'élèvent au total à 27,7 millions de dollars. Les dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel civil sont déterminées principalement par les besoins en matériels appartenant au contingent définis dans les mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents, par la baisse du taux de vacance de postes dans la Police des Nations Unies et parmi les administrateurs recrutés sur le plan national et le personnel fourni par le Gouvernement, par l'augmentation des salaires nets du personnel recruté sur le plan international, qui incluent désormais les indemnités de poste, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, et par l'augmentation des salaires nets du personnel recruté sur le plan national, calculés sur la base de la classe médiane effective du personnel en poste. Cette augmentation des dépenses est en partie compensée par les économies résultant de la modification des effectifs, notamment de la suppression de 184 postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de la transformation de 4 postes

d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

54. Les augmentations qui précèdent sont également compensées en partie par une baisse des dépenses opérationnelles (8,7 millions de dollars), qui résulte essentiellement des économies réalisées au titre des services de construction et de l'acquisition de véhicules, de matériel de communications et de matériel informatique, d'un montant total de 24,7 millions de dollars. Toutefois, les prévisions de dépenses opérationnelles de la MINUS subissent l'effet de l'augmentation des tarifs contractuels du transport aérien, malgré une réduction du nombre d'heures de vol et le fait qu'après examen des ressources nécessaires, la Mission conserve 11 avions et 28 hélicoptères et n'assure plus sa part des moyens partagés avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (1 avion IL-76). L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique également par le prix du carburant, les frais bancaires (des banques commerciales se mettant en place dans le Sud), le coût des services de détection des mines et de déminage, les frais d'entretien et de rénovation des installations et des infrastructures vieillissantes et l'acquisition de sept usines thermiques de traitement des déchets qui seront installées dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

55. La coopération entre la MINUS et les autres missions de maintien de la paix de la région (MINUAD, Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et MONUC) se déroulera au niveau opérationnel. En particulier, des accords de liaison conclus avec ces missions devraient permettre à la composante militaire de la MINUS de coordonner leurs activités dans le domaine de la sécurité.

56. Les accords de coopération conclus avec la MONUC prévoient des échanges réguliers de renseignements entre les composantes militaire et sécurité des deux missions, notamment sous la forme de rapports de situation et de rapports sur les activités de l'Armée de résistance du Seigneur, quotidiens ou hebdomadaires, et d'un soutien logistique fourni par la MINUS à l'Envoyé spécial du Secrétaire général au nord de l'Ouganda et au Sud-Soudan et au représentant du Mouvement populaire de libération du Soudan. Par ailleurs, la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUS rencontrera régulièrement des représentants de la MONUC et du Mouvement populaire pour examiner les questions de sécurité.

57. La MINUS continuera de fournir un appui à la MINUAD à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan, et de mener une action concertée avec l'Opération afin de réaliser des économies et de gagner en efficacité, en particulier pour la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, les transports, les services sanitaires, les services de communications et de l'informatique, le ravitaillement, la gestion des installations et la sécurité.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

58. L'équipe de pays coordonne les activités opérationnelles de relèvement et de développement et, avec le concours des organisations non gouvernementales partenaires, toutes les interventions humanitaires au niveau national. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat reste le principal organisme en charge de la coordination de l'action humanitaire au Darfour et assure les renforts en cas de crise grave dans le reste du Soudan. Dans les États où elle est présente, la MINUS coordonne les activités visant à faire face localement aux crises humanitaires récurrentes susceptibles d'entraver l'application de l'Accord de paix global et aide le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan ainsi que les partenaires du système des Nations Unies et de la société civile à organiser et à faciliter la transition vers le relèvement et le développement.

59. Le Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration de la MINUS permettra de mobiliser les différentes composantes de la Mission pour évaluer toutes les activités humanitaires et de relèvement à mettre en place en cas de crise humanitaire susceptible de compromettre l'application de l'Accord de paix global; exercera ses bons offices dans les États où la MINUS est présente, pour aider les autorités et les organisations non gouvernementales locales à organiser et faciliter la transition vers le relèvement et le développement; jouera le rôle de médiateur impartial et désintéressé en facilitant le règlement et la gestion des conflits humanitaires susceptibles d'entraver la mise en œuvre de l'Accord; coordonnera le déploiement des moyens logistiques et opérationnels de la Mission en cas de crise humanitaire susceptible de compromettre l'application de l'Accord de paix global, et pour faciliter la transition vers le relèvement et le développement; et sera l'instance neutre qui coordonnera et mobilisera l'aide internationale destinée à faciliter la transition vers le relèvement et le développement.

E. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

60. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a défini six types d'intervention possible sur les effectifs. La terminologie relative à ces six catégories figure en annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

61. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2009/10	1	4	7	13	7	–	–	32	46	–	78
Effectif proposé 2010/11	1	4	7	13	7	–	–	32	46	–	78
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de Cabinet											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	3	2	2	–	–	8	8	1	17
Effectif proposé 2010/11	–	1	3	2	2	–	–	8	8	1	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la planification stratégique											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2	4
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	–	–	–	–	2	–	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	3	1	1	–	–	5	3	–	8
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	1	1	–	–	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	8	–	–	–	10	5	–	15
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	8	–	–	–	10	5	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du porte-parole											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	–	–	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2009/10	1	–	2	1	2	–	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2010/11	1	–	2	1	2	–	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2009/10 ^b	1	2	1	1	4	–	–	9	8	–	17
Effectif proposé 2010/11 ^b	1	2	1	1	4	–	–	9	8	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2009/10	3	7	22	26	16	–	–	74	74	3	151
Effectif proposé 2010/11	3	7	22	26	16	–	–	74	74	3	151
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Le poste de secrétaire général adjoint est financé au titre d'accords de partage des coûts avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Composante 1 : processus de paix

62. Le processus de paix englobe les activités entreprises par la MINUS pour favoriser le partage du pouvoir et des richesses, la tenue des élections et des référendums, l'élargissement des processus politiques en vue de faciliter l'application de l'Accord de paix global, ainsi que les activités menées pour faire appliquer la feuille de route pour le retour des personnes déplacées et l'application du Protocole relatif à l'Abeyi.

63. Cette composante comprend les activités du Groupe de l'assistance électorale, de la Division des affaires politiques et de la Division des affaires civiles, ainsi que des activités transversales auxquelles participent le Bureau de la communication et de l'information et le Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les groupes de la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux et l'équipe de pays des Nations Unies.

64. Au cours de l'exercice 2010/11, la composante s'attachera en priorité à aider les parties à mettre en œuvre les dispositions essentielles de l'Accord de paix global concernant notamment les consultations populaires, le bon fonctionnement des institutions existantes, l'appui technique et logistique nécessaire pour garantir la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud, le règlement du statut de l'Abeyi et l'organisation et la tenue des deux référendums.

Réalisations escomptées

1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut définitif du Sud-Soudan et des 3 zones est réglée de manière pacifique conformément à l'Accord de paix global

Indicateurs de succès

- 1.1.1 Les référendums du Sud-Soudan et de l'Abeyi se déroulent de façon régulière et pacifique, conformément à la loi sur les référendums
- 1.1.2 Les parties à l'Accord de paix global acceptent les résultats du référendum et les appliquent de manière pacifique

1.1.3 Création et administration de la Commission foncière nationale conformément à son mandat

1.1.4 Achèvement des travaux du Comité technique spécial des frontières (tracé et démarcation de la frontière) et achèvement sans heurts de l'abornement de la frontière entre le Nord et le Sud

1.1.5 Des consultations populaires sont organisées dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global.

1.1.6 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation organisées pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global

1.1.7 Accord des parties sur les questions de partage des richesses, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, notamment sur le transfert intégral des fonds fédéraux aux États

1.1.8 Application par les parties du Protocole d'Abyei et stabilisation de la situation politique dans les 3 zones (États du Nil Bleu et du Kordofan méridional et Abyei), et notamment fonctionnement des Commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global

Produits

- Conseils et assistance technique, si nécessaire, à la Commission nationale de révision constitutionnelle, à l'Assemblée nationale et aux Commissions référendaires sur la législation des référendums et sur leurs aspects essentiels (administration, structures et campagnes publiques d'information, notamment)
- Coordination des réunions mensuelles et conseils pratiques sur des questions de coordination au Groupe de l'assistance électorale, qui compte des organismes des Nations Unies, des partenaires internationaux et d'autres entités concernées, et appui technique et logistique aux référendums
- Conseils au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan et aux partis politiques, dans le cadre de consultations mensuelles, visant à faciliter l'application des dispositions de l'Accord de paix global portant notamment sur la démarcation des frontières, le règlement du statut de l'Abyei, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ou encore la tenue des référendums prévus dans l'Accord. Mobilisation des représentants nationaux du Mouvement populaire de libération du Soudan pour qu'ils engagent, après les référendums, le débat avec les autres partis politiques du Sud et avec les électeurs par des réunions publiques
- Participation aux mécanismes prévus dans l'Accord de paix global : aux sessions plénières mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation et aux réunions de ses groupes de travail sur la sécurité, les 3 zones et les accords de partage des richesses, notamment participation à la planification stratégique, appui aux activités de mobilisation et bons offices de la communauté internationale pour aider les parties à appliquer l'Accord de paix et les décisions de la Commission. Travaux de secrétariat pour la Commission politique du cessez-le-feu : offre de bons offices aux parties pour les aider à régler des questions litigieuses telles que le redéploiement des forces, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ou l'intégration et la réintégration d'autres groupes armés

- Offre de bons offices par des réunions d'information mensuelles et trimestrielles à l'intention de la communauté internationale et des organismes régionaux tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sur l'appui à la réalisation des priorités et des tâches liées à l'application de l'Accord de paix global et par des réunions et des ateliers de préparation aux référendums organisés avec les parties à l'Accord et les acteurs concernés, à Khartoum et à Djouba
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 4 réunions d'information sur le Soudan à l'intention du Conseil
- Appui technique et logistique au Comité technique spécial des frontières, avec le concours de la Section de l'information géographique, de la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), tout au long de ses travaux – de la démarcation à l'abornement de la frontière, y compris pour l'évaluation technique et, si nécessaire, l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre; offre de bons offices aux parties à l'Accord de paix global sur les questions de démarcation de la frontière, notamment par la création d'un secrétariat pour le Comité technique et par le soutien des autorités locales dans le règlement des conflits frontaliers survenant sur la ligne de démarcation établie le 1^{er} janvier 1956
- Assistance aux parties à l'Accord sur la gestion des conflits (conflits tribaux, transhumances) et offre de bons offices pour les aider à surmonter leurs désaccords sur l'organisation de consultations populaires; intervention auprès des parties pour les aider à cerner et à régler les questions litigieuses, en créant des groupes de discussion dans 16 localités et en organisant, dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, 2 ateliers destinés chacun à 60 participants (représentants des principaux partis politiques, des gouvernements, des groupes tribaux et de la société civile). Conseils d'experts sur le transfert des pouvoirs et la décentralisation
- Assistance aux parties sur la gestion des conflits : alerte rapide, conférences de paix et travail sur les causes profondes des conflits. Une attention particulière sera portée aux conflits tribaux ayant des incidences politiques et à la question de la transhumance saisonnière qui traverse la frontière établie le 1^{er} janvier 1956. Élaboration, avec le concours d'experts indépendants internationaux, d'un document d'orientation sur la définition des « droits de pâturage » de la tribu Misseriya et des autres tribus qui empruntent des chemins de transhumance traversant la frontière établie le 1^{er} janvier 1956; à partir de ce document, élaboration de propositions sur les mesures à prendre, dans le cadre d'ateliers organisés dans les États du Bahr el Ghazal septentrional (1), du Kordofan méridional (2), du Nil Bleu (1) et dans l'Abyei (1) et destinés à accueillir chacun de 50 à 60 participants (représentants des gouvernements, des groupes tribaux, de la société civile et des milieux universitaires), et adoption de ces propositions par les parties à l'Accord, qui les prendront en compte dans les arrangements qu'elles concluront à l'issue des référendums
- Organisation de 6 ateliers à Khartoum (3) et Djouba (3), destinés chacun à 30 journalistes, sur le rôle des médias dans le règlement et l'atténuation des conflits
- Organisation de 6 réunions publiques dans l'Abyei sur la mise en œuvre du Protocole relatif à l'Abyei et l'organisation du référendum, en collaboration avec les autorités locales et les responsables locaux, à l'intention des habitants de l'Abyei, des chefs locaux et des chefs tribaux
- Mise en service de 25 relais-radio de Radio Miraya en modulation de fréquence dans le Sud-Soudan; production et diffusion, dans tout le Soudan, d'émissions thématiques de sensibilisation (de 5 à 30 minutes par jour) sur des questions relatives à l'Accord de paix global

Facteurs externes : Les intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise en œuvre de tous les accords signés et apportent aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposées à coopérer avec les Nations Unies.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Groupe de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	–	1	–	–	–	2	2	67	71
Effectif proposé 2010/11	–	1	–	1	–	–	–	2	2	67	71
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif approuvé 2009/10 [postes de temporaire (autre que pour les réunions)] ^b	–	–	10	18	11	–	–	39	31	–	70
Effectif proposé 2010/11 [postes de temporaire (autre que pour les réunions)] ^b	–	–	10	18	11	–	–	39	31	–	70
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	10	19	11	–	–	41	33	67	141
Effectif proposé 2010/11	–	1	10	19	11	–	–	41	33	67	141
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	14	6	10	–	–	31	145	21	197
Effectif proposé 2010/11	–	1	14	6	10	–	–	31	145	21	197
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif approuvé 2009/10 [postes de temporaires (autre que pour les réunions)] ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	16	–	16
Effectif proposé 2010/11 [postes de temporaires (autre que pour les réunions)] ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	16	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	14	6	10	–	–	31	161	21	213
Effectif proposé 2010/11	–	1	14	6	10	–	–	31	161	21	213
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total											
Effectif approuvé 2009/10	–	2	24	25	21	–	–	72	194	88	354
Effectif proposé 2010/11	–	2	24	25	21	–	–	72	194	88	354
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–				

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 2 : sécurité

65. La MINUS est chargée de contrôler et de vérifier que les parties aux Accords sur le cessez-le-feu permanent et les modalités de mise en œuvre des arrangements de sécurité du 9 janvier 2005 en respectent les dispositions; ces fonctions sont reflétées dans le dispositif pour la sécurité. Celui-ci inclut les activités des éléments militaires de la Mission, menées en étroite coopération avec la Division des affaires politiques, qui travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les Forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan et les donateurs.

66. La MINUS s'attachera en priorité à assurer des conditions de sécurité et de stabilité dans toute la zone de la Mission, y compris à fournir des services de sécurité elle-même, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres acteurs nationaux et internationaux, selon les besoins, et notamment lors des activités référendaires, de démarcation des frontières, de gestion des conflits et de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle intensifiera également ses efforts afin d'aider les parties à l'Accord de paix global à déployer les Unités mixtes intégrées.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005

2.1.1 Absence de violations graves des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité (2008/09 : 1; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

2.1.2 Absence de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le nord du Soudan, à l'exception du personnel affecté aux Unités mixtes intégrées

2.1.3 Absence des Forces armées soudanaises au Sud-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées

2.1.4 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et veillent à ce que les unités mixtes intégrées soient déployées conformément à l'Accord de paix global (2008/09 : 32 723; 2009/10 : 39 000; 2010/11 : 39 000)

Produits

- Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour améliorer les modalités d'application du cessez-le-feu
- Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans 6 secteurs, pour surveiller et vérifier les violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- Les mécanismes de cessez-le-feu (Commission militaire mixte du cessez-le-feu, commissions militaires mixtes de zone et équipes militaires mixtes), conformément aux dispositions du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité, tiennent 24 réunions au niveau des commissions militaires mixtes de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils aux hauts responsables du Conseil de défense conjoint et des unités mixtes intégrées sur le développement de celles-ci, notamment en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures, de la formation et de la logistique, et les opérations de déminage
- Coordination et sollicitation de l'aide des donateurs pour le développement des unités mixtes intégrées, notamment pour le matériel de transmission, l'aménagement des camps et la formation, au moyen d'exposés présentés dans le cadre de réunions avec les donateurs et le Conseil de défense conjoint
- Organisation de 36 cours de formation, pour 150 hommes des unités mixtes intégrées à la fois sur le droit des conflits armés, les droits de l'homme dans les conflits armés, la prévention et la gestion des conflits, la sensibilisation à l'Accord de paix global, l'hygiène dans les camps militaires et leur entretien
- 219 000 jours-homme assurés par 4 unités de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies et autre ainsi que les biens, dans toute la zone de la Mission (150 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 365 jours)
- 87 600 jours-homme assurés par 6 sections de la réserve tactique pour prévenir les violations des accords de cessez-le-feu dans chaque secteur (40 hommes par section par secteur, pendant 365 jours)
- 78 840 jours-homme de patrouille motorisée assurée par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille, 54 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 131 400 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour conduire des patrouilles de présence, assurer la sécurité des observateurs, escorter les convois d'aide humanitaire, établir des postes de contrôle fixes et mobiles, contrôler les opérations locales des unités mixtes intégrées et assurer la formation et l'encadrement sur le terrain de ces unités (15 hommes par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 24 compagnies pendant 365 jours)
- 2 040 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation ayant trait au respect du Protocole relatif aux arrangements de sécurité (170 heures par mois pendant 12 mois)
- 11 680 jours-homme de patrouille par bateau pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le cessez-le-feu (8 hommes par bateau, 4 bateaux pendant 365 jours)
- 945 715 jours-homme pour assurer la sécurité des installations fixes et la protection des bases d'opérations et des postes de commandement sur le terrain (2 591 hommes pendant 365 jours)

Facteurs externes : Les pays fournissant des contingents fourniront les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité; les États de la région coopéreront au maintien de l'intégrité des frontières soudanaises; les parties continueront de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept militaire des opérations.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, sécurité

Catégorie de dépenses												Total
I. Observateurs militaires												
Effectif approuvé 2009/10												525
Effectif proposé 2010/11												525
Variation nette												–
II. Contingents												
Effectif approuvé 2009/10												9 450
Effectif proposé 2010/11												9 450
Variation nette												–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
III. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Bureau du commandant de la force												
Effectif approuvé 2009/10	–	1	1	1	2	–	–	5	186	–	191	
Effectif proposé 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	6	186	–	192	
Variation nette	–	1			–	–	–	1		–	1	
Total (personnel civil)												
Effectif approuvé 2009/10	–	1	1	1	2	–	–	5	186	–	191	
Effectif proposé 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	6	186	–	192	
Variation nette	–	1			–	–	–	1		–	1	
Total général (I à III)												
Effectif approuvé 2009/10	–	1	1	1	2	–	–	5	186	–	10 166	
Effectif proposé 2010/11	–	2	1	1	2	–	–	6	186	–	10 167	
Variation nette	–	1			–	–	–	1	–	–	1	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la force

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (D-1)

67. Il est proposé de créer un poste de commandant adjoint de la force (D-1) pour faire face aux exigences et aux difficultés croissantes de l'environnement opérationnel, assurer la continuité et s'aligner sur ce qui se pratique pour les missions de même ampleur. Ces fonctions sont actuellement assurées par un officier d'état-major.

68. Alors qu'approche la fin de la période de transition, le climat politique et les conditions de sécurité dans lesquels opère la MINUS sont de plus en plus exigeants

et difficiles. Plusieurs questions clefs de l'Accord de paix global, notamment celles des référendums et de la démarcation des frontières, ainsi que l'instabilité persistante qui règne au Sud-Soudan, continuent de dominer l'action de sécurité menée par la Mission.

69. Une étude des capacités militaires menée pour anticiper les problèmes et éviter que ce qui s'était passé à Malakal (2007) et à Abyei (2008) ne se reproduise a montré qu'il fallait restructurer la composante militaire de la MINUS en faisant passer la puissance de combat de la Mission de 9 375 à 9 975 hommes. Il a donc fallu par la même occasion restructurer la composition actuelle de la force en remplaçant certaines unités de soutien par des unités de combat.

70. Par sa résolution 1870 (2009), le Conseil de sécurité a de nouveau souligné la nécessité d'accorder une attention particulière à la protection des civils, ce qui suppose qu'il faudra augmenter les déploiements et les opérations compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité au Sud-Soudan.

71. Au cours de l'exercice, la MINUS sera appelée à soutenir l'organisation des élections et des référendums prévus par l'Accord de paix global et à surveiller le processus de démarcation des frontières au Soudan. Aussi faudra-t-il souvent redéployer des troupes dans d'autres parties du Soudan au sein de la zone de responsabilité.

72. Le renforcement des effectifs, conjugué à la dégradation des conditions de sécurité et à la complexité des tâches qui ont été confiées à la MINUS, amèneront le commandant adjoint de la force non seulement à jouer un rôle plus indépendant dans la gestion du déploiement et des opérations courantes, mais également à assumer une plus grande part de responsabilité en l'absence du commandant de la force, qui préside les mécanismes de cessez-le-feu, pour régler tous les différends impliquant les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan et diriger les opérations de sécurité visant à protéger les civils.

73. Le commandant adjoint de la force devra assurer la continuité, préserver la mémoire institutionnelle et surmonter les difficultés que pose le contexte politique, sécuritaire et opérationnel de la Mission. Ces attributions sont importantes et un fort taux de rotation à un poste de ce rang serait préjudiciable à la qualité de l'action, à la coordination et à l'impact de toute intervention militaire.

74. Dans toutes les missions de maintien de la paix dotées de contingents importants, le poste de commandant adjoint de la force est assorti d'un contrat avec l'ONU.

Composante 3 : gouvernance

75. Le cadre de gouvernance s'articule autour des axes suivants : renforcement de l'administration civile, de la bonne gouvernance et de la société civile; état de droit; appui au processus de réconciliation nationale; fourniture d'une assistance à la restructuration des services de police; création d'un cadre de promotion et de protection des droits de l'homme.

76. Cette composante comprend les activités des entités de la Mission ci-après : Police des Nations Unies, Division des affaires civiles, Sections de l'état de droit et des droits de l'homme, Bureau de la communication et de l'information et Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes; toutes ces entités travaillent en

partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, la Police nationale soudanaise, les services de police du Sud-Soudan, la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, les services pénitentiaires du nord du Soudan et du Sud-Soudan, la société civile, les partis politiques, les chefs tribaux, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

77. Au cours de l'exercice 2010/11, la Mission mettra l'accent, en matière de gouvernance, sur des questions telles que la démarcation des frontières, la gestion des conflits, l'organisation de la consultation populaire dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, le fonctionnement de l'administration civile et la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. À cette fin, elle s'emploiera : à mettre en place une fonction publique transparente, responsable et associant toutes les parties, ainsi que les institutions et la législation correspondantes; à établir ou renforcer les mécanismes de règlement des conflits; à aider à intégrer le droit coutumier dans le droit écrit du Sud-Soudan; à procéder à la restructuration et au renforcement des capacités des nouveaux services de police du Gouvernement du Sud-Soudan issus de l'Armée populaire de libération du Soudan et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale pour les amener à respecter les normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie; à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment en encourageant le Gouvernement d'unité nationale à ratifier les grandes conventions relatives aux droits de l'homme.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Mise en place aux échelons du pays et du Sud-Soudan d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

3.1.1 25 % des postes de la fonction publique nationale sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan et une fonction publique intégrée (comprenant d'autres composantes des pouvoirs publics) est opérationnelle dans les « trois zones » (et surtout dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu).

3.1.2 Augmentation du nombre de femmes siégeant au Parlement du Soudan et à l'Assemblée législative du Sud-Soudan (2008/09 : 18,6 %; 2009/10 : 25 %; 2010/11 : 27 %)

3.1.3 La Commission de la lutte contre la corruption et la Commission de la paix du Sud-Soudan fonctionnent conformément à la Constitution du Sud-Soudan, et il est procédé à des vérifications indépendantes des comptes dans tous les États.

Produits

- Suivi, à l'occasion des réunions d'information trimestrielles avec la Commission nationale de la fonction publique, de la mise en place d'une administration civile transparente, responsable et associant toutes les parties, d'institutions publiques et de textes législatifs, y compris des débats des assemblées des États et des régions, et du rôle des organismes spécialisés tels que la Commission de lutte contre la corruption du Sud-Soudan, conformément à son mandat
- Fourniture de conseils et d'un appui logistique au Gouvernement d'unité nationale, sous la forme d'une assistance à la formation des services de police intégrés et d'une facilitation des transports pendant

l'intégration de la fonction publique et d'autres composantes des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne l'ouverture des « zones interdites » anciennement contrôlées par le SPLM dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, à mesure que la fonction publique et les services de sécurité de ces zones interdites sont intégrés au sein de la fonction publique et des services de sécurité fédéraux

- En collaboration avec les gouvernements des États, organisation de 8 ateliers et de 4 réunions réunissant en moyenne une cinquantaine de participants (membres d'organisations de la société civile, y compris des associations de femmes, chefs traditionnels, partis politiques et administrations locales), afin de mieux faire connaître le fonctionnement de la démocratie et d'encourager la population à y participer
- Promotion et facilitation du dialogue entre les communautés locales et les gouvernements des États sur les processus de planification et de budgétisation, y compris l'identification des ressources budgétaires nécessaires et l'organisation de réunions-débats mensuelles avec les représentants des collectivités locales et les responsables gouvernementaux sur l'établissement du budget
- Organisation de réunions mensuelles avec les représentants des organisations de la société civile, des partis politiques et des fonctionnaires du Sud-Soudan et des trois zones afin de promouvoir leur participation et leur faire mieux connaître leurs droits et leur rôle dans le cadre de l'Accord de paix global, et médiation entre les parties en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord
- Fourniture de conseils à l'occasion de réunions mensuelles avec le Ministère des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance du Gouvernement d'unité nationale, le Ministère de la promotion féminine, des affaires sociales et des questions religieuses du Gouvernement du Sud-Soudan, les ministères des États de Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli et Ed-Damazin ainsi que les autorités compétentes à Abyei, sur l'application de politiques, plans et activités relatifs à tous les secteurs de l'administration civile, y compris la mise en œuvre de politiques nationales pour l'autonomisation des femmes, la politique en faveur de l'égalité des sexes du Sud-Soudan et les décisions concernant les quotas
- Organisation de réunions mensuelles à Khartoum, Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin et Abyei avec des femmes qui occupent des postes importants ou stratégiques dans les organisations non gouvernementales, les partis politiques, les institutions universitaires et l'administration publique sur la meilleure représentation des femmes au sein des organes politiques et des instances de décision

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

3.2.1 Adoption de grands textes législatifs (loi sur l'enfance, loi pénale et loi sur la procédure pénale, loi sur la presse, loi sur la sécurité, loi sur l'aide judiciaire), conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition

3.2.2 Amélioration durable de l'indépendance, de l'efficacité, de la transparence, de l'uniformité et de la responsabilité des institutions judiciaires et des mécanismes de justice traditionnels conformément à l'Accord de paix global, à la Constitution nationale de transition, à la Constitution de transition du Sud-Soudan et aux normes internationales, dans le nord du Soudan et au Sud-Soudan.

3.2.3 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan des plans de réforme et de développement stratégique des services pénitentiaires

3.2.4 Adoption et mise en œuvre par le Directeur général de l'administration pénitentiaire du Code de conduite de l'administration pénitentiaire du Sud-Soudan

Produits

- Évaluation complète du secteur de la justice dans le sud (y compris analyse générale des mécanismes de justice traditionnels) et présentation, au Gouvernement du Sud-Soudan et aux organisations fournissant une aide internationale dans ce secteur, d'un rapport assorti de recommandations sur la programmation et la budgétisation des réformes dans le domaine de l'état de droit
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils aux autorités nationales dans le sud du pays, en particulier au Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel, aux institutions judiciaires du Sud-Soudan et à l'Assemblée législative du Sud-Soudan, dans les domaines suivants : réforme du droit coutumier, rédaction législative, code de déontologie, transparence, mécanismes de dépôt de plainte et de responsabilisation; violence sexiste; contrôle des armes à feu; aide judiciaire et accès à la justice, en coordination avec le PNUD, les services d'aide juridique et le réseau national d'organisations non gouvernementales
- Coordination de l'action des acteurs nationaux de la justice, de la sécurité et de l'administration pénitentiaire dans le sud par la facilitation de 25 réunions à l'intention d'une trentaine de participants chacune et la fourniture d'une assistance technique et de conseils juridiques au Comité de coordination sur la détention préventive, au Groupe directeur sur l'état de droit, aux Commissions sur les services de police et l'administration pénitentiaire, au Groupe de travail chargé du budget en matière d'état de droit et aux autres organes de coordination nationaux compétents
- Mise en place d'un programme spécial de renforcement des capacités dans l'État de Jonglei, auquel seront associés les chefs traditionnels et les anciens : harmonisation des mécanismes de justice traditionnels avec le droit écrit et les normes internationales, en coopération avec le PNUD
- Contrôle des politiques de distribution des terres, et présentation d'au moins 3 rapports sur cette question, en coopération avec les chefs traditionnels des États du Haut-Nil, d'Équatoria central, d'Équatoria occidental et du Bahr el Ghazal occidental, l'accent étant mis en particulier sur les personnes déplacées, les rapatriés et les groupes marginalisés (dont les femmes), et fourniture à la Commission foncière instituée par l'Accord de paix global de conseils sur les politiques de distribution des terres et la mise en place de mécanismes de règlement des litiges fonciers et immobiliers
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils au Gouvernement d'unité nationale sur l'évaluation périodique de l'administration pénitentiaire; obtention de contributions de donateurs; adoption d'un règlement pénitentiaire; promulgation de lois pénitentiaires; mise en place d'une base de statistiques ventilées par sexes sur la population carcérale et le personnel pénitentiaire
- Organisation de 2 ateliers de sensibilisation au rôle confié aux services pénitentiaires par l'Accord de paix global et la Constitution nationale de transition à l'intention de 40 surveillants pénitentiaires de grade intermédiaire et de travailleurs sociaux à l'extérieur de l'État de Khartoum dans le nord du Soudan; organisation de 2 ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention de 40 surveillants pénitentiaires de grade supérieur dans le nord du Soudan
- Fourniture mensuelle de conseils et d'une assistance technique au Comité pour l'amélioration des prisons et au Département de l'administration pénitentiaire du Gouvernement du Sud-Soudan dans les domaines suivants : analyse des besoins et conception stratégique; vérification de la conformité avec les normes internationales; élaboration d'un ensemble de règlements, politiques et procédures pénitentiaires; recrutement, conditions d'emploi, promotion, encadrement et responsabilité; réfection des prisons; formation professionnelle des détenus; formation des anciens militaires et des nouvelles recrues au métier de surveillant pénitentiaire;

obtention de contributions de donateurs; mise en place d'une base de données sur la population carcérale et le personnel pénitentiaire

- Organisation de 2 ateliers visant à déterminer des problèmes de fond devant être réglés et à donner une formation sur des sujets spécialisés (le traitement des prisonniers vulnérables, par exemple), chacun à l'intention de 40 surveillants pénitentiaires du Gouvernement d'unité nationale à Kassala et Kadugli
- Organisation de 5 cours de formation en cours d'emploi sur les principes de base de l'administration des établissements pénitentiaires à l'intention de 200 administrateurs de classe intermédiaire des services pénitentiaires du Gouvernement du Sud-Soudan, et de 10 cours de formation en cours d'emploi sur les missions pénitentiaires fondamentales à l'intention de 1 500 surveillants pénitentiaires subalternes du Gouvernement du Sud-Soudan
- Organisation de 8 ateliers de sensibilisation au code de déontologie de l'administration pénitentiaire à l'intention de 300 agents des services pénitentiaires dans 8 établissements pénitentiaires du Sud-Soudan, assurés par des officiers en détachement et des formateurs de personnel pénitentiaire présents dans les mêmes locaux
- Mise en place d'un mentorat et fourniture de conseils au profit des responsables pénitentiaires de rangs intermédiaire et supérieur, en particulier dans le domaine de la gestion pénitentiaire et du traitement humain des prisonniers, par la présence quotidienne de surveillants pénitentiaires détachés dans 13 établissements pénitentiaires du nord du Soudan (3) et du Sud-Soudan (10)
- Organisation de 2 stages de sensibilisation au VIH/sida à Djouba et Rumbek réunissant chacun 30 membres du personnel pénitentiaire chargés de la question et 1 stage de formation au VIH/sida en milieu carcéral à Kampala à l'intention de 20 médecins d'établissements pénitentiaires, en collaboration avec d'autres partenaires et l'administration pénitentiaire ougandaise
- Organisation de 8 stages de sensibilisation à l'égalité des sexes, notamment aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, chacun à l'intention de 50 directeurs de services de police et de services pénitentiaires à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.3 Progrès en vue de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machakos)

3.3.2 Mise en place et fonctionnement de mécanismes de gestion des conflits à l'échelle régionale et à l'échelle des États

Produits

- Fourniture d'une assistance en matière de règlement des conflits aux autorités locales et aux mécanismes de règlement des conflits (organisations de la société civile, Commission Paix et Réconciliation du Sud-Soudan et autres mécanismes similaires dans les trois zones) par la mise en partage des outils d'analyse des conflits de la MINUS, la prise de mesures de prévention des conflits (conférences de paix notamment) et la prestation d'une assistance ciblée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Mobilisation en faveur de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix global sur la réconciliation nationale et coordination de l'expertise technique apportée aux parties pour l'élaboration d'un plan national, notamment par des experts de la région. Fourniture de conseils et d'un appui logistique aux initiatives en faveur de la réconciliation aux niveaux national et étatique. Fourniture d'une assistance aux collectivités locales en vue de déterminer les questions à régler dans le cadre de la réconciliation, par l'organisation d'au moins 1 atelier par État à l'intention de 40 à 50 participants (chefs communautaires et tribaux, et représentants de la société civile et des partis politiques locaux)

- Fourniture de conseils au Gouvernement du Sud-Soudan et aux autorités locales sur la sécurité des communautés, y compris le désarmement de la population civile, par l'apport de services de médiation et la facilitation de réunions consacrées au règlement des conflits avec les chefs tribaux, les dirigeants communautaires et les services de police du Sud-Soudan dans les régions où la population civile n'est pas disposée à déposer les armes et où le désarmement risque de s'accompagner de violences
- Fourniture de conseils aux commissions foncières mises en place aux échelons du pays, du Sud-Soudan et des États, en vue de traiter des questions relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, en recensant les litiges fonciers et en encourageant les commissions à prendre les mesures appropriées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan, et suivi de l'action de ces commissions
- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur les programmes de désarmement des civils, la maîtrise des armes détenues par ceux-ci et la sécurité des communautés, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies : dialogue avec les communautés locales et participation à 2 réunions régionales avec 20 participants chacune pour partager les expériences similaires
- Organisation, en collaboration avec le Gouvernement d'unité nationale, de 2 conférences régionales de formation des formateurs à Khartoum et Djouba réunissant chacune une soixantaine de participants, et de 8 ateliers sur le rôle des jeunes (femmes) pour une paix durable au Soudan à Wau, Malakal, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Rumbek rassemblant chacun une soixantaine de participants
- Organisation de 4 stages de formation sur le traitement médiatique des conflits à l'intention de 50 participants chacun à Khartoum et Djouba
- Organisation de 13 expositions itinérantes et de 13 projections cinématographiques sur des questions ayant trait à l'Accord de paix global et sur le thème de la coexistence pacifique à Kadugli, Ed-Damazin, Abyei, Djouba, Wau et Malakal
- Organisation de points de presse bihebdomadaires et de tables rondes mensuelles avec des journalistes sur des questions relatives à l'Accord de paix global
- Publication du magazine mensuel de la Mission, de brochures, d'affiches, de livrets, de 10 000 brochures d'information sur l'Accord de paix global, de 10 000 exemplaires de l'Accord de paix global, de produits audiovisuels, à l'intention des agents de l'administration aux niveaux national et étatique, du public, des médias nationaux et internationaux, des universités, des associations de la société civile et des partis politiques, afin de mieux faire connaître l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS au Soudan

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Création d'un cadre de gouvernance sur la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

3.4.1 Ratification, par le Gouvernement d'unité nationale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

3.4.2 Promulgation de lois de réforme, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan (2008/09 : 12; 2009/10 : 7; 2010/11 : 15)

3.4.3 Création, au niveau des États, de 10 bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et de 13 bureaux de la Commission nationale des droits de l'homme, fonctionnant conformément aux Principes de Paris

3.4.4 Augmentation du pourcentage de cas signalés de violation des droits de l'homme réglés conformément aux normes internationales et nationales en matière de droits de l'homme (2008/09 : 50; 2009/10 : 60; 2010/11 : 75)

Produits

- Forums bimensuels sur les droits de l'homme coprésidés par la MINUS et le Gouvernement d'unité nationale; forums similaires pour le Gouvernement du Sud-Soudan, dont des forums organisés aux niveaux local et étatique en vue d'informer les organismes publics des violations des droits de l'homme, de favoriser le dialogue sur les questions touchant aux droits de l'homme et d'examiner des initiatives en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, comme la réforme de la justice et les activités de renforcement des capacités
- Suivi et établissement de rapports concernant la situation en matière de droits civils et politiques pendant la période précédant les référendums; suivi de toutes les violations des droits civils et politiques signalées dans l'ensemble du pays, afin de demander réparation pour les victimes et de lutter contre l'impunité; établissement d'un rapport public sur les libertés politiques
- Fourniture de conseils techniques, notamment de commentaires et d'exposés de principes, et organisation de 2 ateliers de sensibilisation sur des sujets législatifs dans le nord du Soudan (Khartoum) et au Sud-Soudan (Djouba), en particulier sur l'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales applicables en matière de droits de l'homme, dont la révision du projet de loi sur la presse du Sud-Soudan et d'autres lois en vigueur dans le nord et le sud du pays
- Fourniture d'une assistance technique et logistique à des institutions de défense des droits de l'homme œuvrant aux niveaux national, régional, local et étatique dans le nord et le sud du pays, dont une aide visant à leur permettre de renforcer leurs capacités, en facilitant l'échange d'informations et de données d'expérience avec des institutions régionales de défense des droits de l'homme ou des institutions de pays voisins
- Promotion et protection des droits économiques, sociaux et civils : surveillance de la situation, établissement de rapports, renforcement des capacités des organismes compétents, activités de promotion et, en particulier, organisation de 14 ateliers de sensibilisation aux normes internationales relatives aux droits à l'emploi et à un logement convenable destinés à des groupes de 25 hauts fonctionnaires et représentants de la société civile dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria centrale, du Haut-Nil, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Kordofan méridional et de Khartoum
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Police nationale et aux services de police du Sud-Soudan : distribution de guides sur les droits de l'homme et autres documents utiles aux responsables de l'application des lois, notamment à 14 coordonnateurs au niveau des États (2 dans l'État du Kordofan méridional), et organisation de séances d'information sur les normes internationales en matière de détention; formations destinées à des groupes de 25 responsables de l'application des lois dans les États d'Équatoria occidentale, d'Équatoria orientale, d'Équatoria centrale, du Haut-Nil, de Jonglei, d'Unité, des Lacs, de Warrab, du Bahr el Ghazal occidental, du Bahr el Ghazal septentrional, du Kordofan méridional et de Khartoum
- Observation de procès; examen de la légalité des détentions, suivi et signalement des cas de mauvais traitements et de torture en détention; sensibilisation des forces de l'ordre et des autorités judiciaires exerçant au niveau local et étatique pour obtenir la mise en liberté de civils détenus arbitrairement, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants; fourniture d'une aide juridique aux détenus; organisation de 14 ateliers de formation (2 dans l'État du Kordofan méridional) destinés à des groupes de 25 membres du ministère public, de la magistrature et des organes chargés de l'application des lois au niveau des États; organisation de formations dans les États suivants : Équatoria occidentale, Équatoria orientale,

Équatoria central, Haut-Nil, Jonglei, Unité, Lacs, Warrab, Bahr el Ghazal occidental, Bahr el Ghazal septentrional, Kordofan méridional (à Abyei et Kadugli) et Khartoum

- Distribution au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux organismes des Nations Unies, au corps diplomatique et autres partenaires de réalisation, de bulletins mensuels recensant les violations attestées des droits de l'homme et les activités de renforcement des capacités menées en faveur de la promotion des droits de l'homme à Khartoum, dans les trois zones et au Sud-Soudan; établissement d'un ou deux rapports publics portant sur de graves violations des droits de l'homme, assortis de recommandations à l'intention des autorités nationales
- Organisation de 14 ateliers au niveau des États (2 dans l'État du Kordofan méridional) destinés à des groupes de 25 représentants du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan, des assemblées des États, des organes chargés de l'application des lois, des forces de sécurité, des institutions de défense des droits de l'homme, des organisations de la société civile, dont les associations locales, et des organisations non gouvernementales nationales, portant sur les normes nationales et internationales de référence en matière de droits de l'homme, la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan, et l'obligation faite aux États, en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de signaler les violations des droits de l'homme; les garanties d'un procès équitable, les droits et libertés politiques, l'arrestation et la détention arbitraires; la promotion du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le rôle de surveillance des comités des droits de l'homme et autres entités compétentes
- Organisation, à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Kadugli, Ed-Damazin, Abyei et Khartoum, de 8 ateliers sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, la violence sexiste et les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, réunissant en moyenne une soixantaine de participants : représentants des Ministères de la justice, de la protection sociale et des affaires de la femme et de l'enfant, de la promotion féminine et des affaires religieuses (au niveau du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et des États), membres d'organisations de la société civile, chefs de tribu et membres d'associations de femmes

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.5 Restructuration de la nouvelle force de police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services de police respectueux des normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans une démocratie

3.5.1 Approbation et application de la structure organisationnelle, des directives opérationnelles, ainsi que des systèmes de commandement et de supervision de la police du Sud-Soudan, qui soient conformes aux normes internationales en matière de police, à savoir les principes régissant le maintien de l'ordre dans une démocratie, les principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, et la protection et le respect des droits de l'homme

3.5.2 Adoption et mise en œuvre de la loi relative aux services de police du Sud-Soudan par le Gouvernement du Sud-Soudan; et adoption et mise en œuvre d'autres politiques au sein des services de police, notamment sur la gestion des biens et la formation

3.5.3 Pleine réalisation des capacités opérationnelles de la police locale grâce à des formations sur la sécurité pendant les référendums, la répression des émeutes et la dispersion des foules, le règlement des différends et la formation d'un esprit de corps, pour que les référendums se passent au mieux

3.5.4 Transfert des responsabilités en matière d'application des lois et des questions de police, y compris la police de proximité, de la SPLA aux services de police du Sud-Soudan

3.5.5 Représentation accrue des femmes et des minorités dans les services de police du Sud-Soudan (2008/09 : 8,3 %; 2009/10 : 9 %; 2010/11 : 15 %)

Produits

- Organisation dans le nord du pays, notamment à Kadugli, Ed-Damazin, Abyei, Kassala, Sennar, Port-Soudan, El Obeid et Khartoum, de 182 formations à l'intention de 3 935 membres de la Police nationale, portant sur la police de proximité, les enquêtes judiciaires, la gestion de la circulation, la gestion des biens et la logistique, la sécurité des aéroports, la protection des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, les armes spéciales et les tactiques et les interventions en cas de crise, les cadres subalternes, les radiocommunications, la conduite, les cadres supérieurs, le règlement des différends et la formation d'un esprit de corps, les enquêtes médico-légales, la cybercriminalité, le premier intervenant, les bombes, les fonctions des postes de police, les dossiers et les compétences en informatique, et la primauté du droit
- Organisation de 308 formations organisées à Djouba, Wau et Malakal à l'intention de 7 620 membres des services de police du Sud-Soudan, portant sur les fonctions de base de la police, la police de proximité, les enquêtes judiciaires, les plans de sécurité en période de référendum, la gestion de la circulation, la gestion des biens et la logistique, la sécurité des aéroports, la protection des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, les interventions en cas de crise, les cadres subalternes, les radiocommunications, la conduite, les cadres supérieurs, le règlement des différends et la formation d'un esprit de corps, la gestion des tâches et des dossiers des postes de police et les compétences en informatique, et la primauté du droit
- Fourniture de conseils au quotidien, grâce au regroupement de membres de la police des Nations Unies et d'agents des services de police du Sud-Soudan dans 73 locaux communs dans les 10 États du Sud-Soudan, sur les opérations de police, notamment les enquêtes judiciaires, la protection des femmes et des enfants, la police de proximité, la gestion de la circulation et l'application du code de la route
- Organisation, à l'intention de 120 fonctionnaires de police de rang supérieur du Sud-Soudan, de 6 ateliers portant sur les politiques de formation, la planification, l'administration générale et les opérations (Djouba : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants; Wau : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants; Malakal : 2 ateliers réunissant chacun 20 participants)
- Encadrement et suivi quotidien des opérations menées par les services de police du Sud-Soudan et établissement de rapports sur ces opérations : formations, regroupement des services dans les mêmes locaux et inspection des installations de détention dans les 10 États de la région, l'objectif étant de promouvoir les droits de l'homme, dont la protection des droits des femmes et des enfants
- Mise en œuvre de 140 programmes de perfectionnement professionnel destinés aux 4 600 membres de la police locale à Abyei et dans les 10 États du Sud-Soudan, portant sur les plans de sécurité en période de référendum, la répression des émeutes, la maîtrise des foules, la protection des personnalités, le règlement des différends et la gestion des crises
- Réunions et consultations mensuelles avec, d'une part, le Directeur général et les hauts responsables de la police nationale et, d'autre part, l'Inspecteur général et les hauts responsables des services de police du Sud-Soudan, sur la mise en œuvre du régime de police de proximité au Soudan, et suivi des réunions des Comités des relations entre la police et la population locale et des recommandations formulées concernant la sécurité locale, la prévention du crime et d'autres questions liées à la police

- Fourniture d'informations et de conseils à l'Inspecteur général et aux hauts responsables des services de police du Sud-Soudan : colocalisation des services compétents et tenue de réunions consultatives mensuelles sur les questions de recrutement, dont la parité et le recrutement de personnes issues de minorités

Facteurs externes : Les pays qui fournissent des effectifs de police continueront de veiller à ce que leurs policiers soient compétents et spécialisés; les donateurs fourniront les moyens financiers et techniques nécessaires au renforcement des capacités de la police; le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan s'efforceront de protéger les droits de l'homme et coopéreront avec l'ONU.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, gouvernance

<i>Catégorie de dépenses</i>												Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>												
Effectif approuvé 2009/10												715
Effectif proposé 2010/11												715
Variation nette												–
<i>II. Personnel fourni par des gouvernements</i>												
Effectif approuvé 2009/10												40
Effectif proposé 2010/11												40
Variation nette												–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Division des affaires civiles												
Effectif approuvé 2009/10	–	2	15	15	1	–	–	33	49	41	123	
Effectif proposé 2010/11	–	2	15	15	1	–	–	33	49	41	123	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires politiques												
Effectif approuvé 2009/10	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17	
Effectif proposé 2010/11	–	1	6	4	1	–	–	12	5	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du chef de la police												
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	1	1	–	–	8	150	–	158	
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	1	1	–	–	8	150	–	158	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	9	9	2	–	–	21	21	3	45
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	9	2	–	–	21	21	3	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	12	16	2	–	–	31	60	11	102
Effectif proposé 2010/11	–	1	12	16	2	–	–	31	60	11	102
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	4	1	–	–	7	11	6	24
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	4	1	–	–	7	11	6	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, personnel civil											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	469
Effectif proposé 2010/11	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	469
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total général (I à III)											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	1 224
Effectif proposé 2010/11	–	6	49	49	8	–	–	112	296	61	1 224
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : aide humanitaire, relèvement et réintégration

78. Le cadre de la composante 4 (aide humanitaire, relèvement et réintégration) comprend les domaines suivants : retour et réintégration rapide des personnes déplacées; désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés; relèvement et restauration équitables au niveau local sur tout le territoire soudanais; maintien de l'aide fournie pour faire face aux crises humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global; coordination des activités visant à faciliter le relèvement et le passage aux activités de développement; coordination et suivi des questions touchant la protection des civils.

79. La composante 4 comprend les activités des sections de la Mission ci-après : Section du retour, du relèvement et de la réintégration, groupe intégré des Nations Unies pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Section de la

protection et Bureau de la lutte antimines. Ces activités sont complétées par celles du Bureau de la communication et de l'information, du Groupe consultatif pour la problématique hommes-femmes et du Groupe du VIH/sida. La direction générale est assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), y compris le Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration.

80. Les activités prescrites sont exécutées en partenariat avec le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, les chefs de tribu, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

81. Au cours de l'exercice 2010/11, la Mission concentrera ses efforts sur la coordination de l'assistance humanitaire pour organiser le retour et la réintégration rapide des rapatriés; la stabilisation de la situation générale en matière de sécurité et de développement au Sud-Soudan, la fourniture de l'orientation stratégique et des conseils nécessaires à toutes les parties concernées sur les questions humanitaires qui compromettent l'application de l'Accord de paix global et sur les questions touchant le passage aux phases de relèvement et de développement; et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 64 000 ex-combattants.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Retour, réintégration et réinstallation durables ou intégration sur place des personnes déplacées au Soudan

4.1.1 Les déplacés et les réfugiés qui sont rentrés chez eux reçoivent une assistance humanitaire dans le souci d'un retour et d'une réintégration durables (2008/09 : 300 000; 2009/10 : 330 000; 2010/11 : 330 000).

4.1.2 Des mécanismes de coordination ont été mis en place par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour gérer les incidences des retours sur les communautés d'accueil.

4.1.3 Accord de tous les comités de coordination d'État pour les retours sur les projets prioritaires de réintégration

4.1.4 Exécution de plans d'action au niveau des États pour la réintégration des populations déplacées au Soudan et le passage aux phases de relèvement et de développement

Produits

- Appui aux principaux partenaires gouvernementaux, dont la Commission d'aide humanitaire et la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan, les pouvoirs publics (par exemple : gouverneurs, administrateurs et commissaires) et les ministères d'exécution (par exemple : Ministères de l'agriculture et des forêts, de la santé, de l'éducation, de l'irrigation et des ressources en eau, de la protection sociale), pour définir les priorités en ce qui concerne les retours et la réintégration durable : organisation de consultations conjointes mensuelles au sein de groupes de travail sur les retours et la réintégration auxquelles participent les représentants du secteur de l'aide humanitaire et du développement du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, y compris une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de retour tenant compte de la problématique hommes-femmes et la coordination de l'aide à la réintégration au niveau individuel, familial ou communautaire

- Fourniture d'une aide à la planification et à la facilitation du passage à la phase de relèvement : organisation de réunions hebdomadaires et mensuelles au niveau des États avec les principaux partenaires publics, dont la Commission d'aide humanitaire et la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et locales
- Organisation de 13 ateliers dans les trois zones et au Sud-Soudan, réunissant chacun 20 participants (membres de la Commission d'aide humanitaire et de la Commission de secours et de reconstruction du Sud-Soudan; administrateurs des États, des comités et des payam; représentants des Ministères de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'irrigation et des ressources en eau, et de la protection sociale; membres des comités d'accueil locaux; fonctionnaires de police) sur la gestion des activités de retour et de réintégration, y compris la collecte, l'analyse et la gestion des informations concernant les personnes déplacées
- Fourniture de conseils aux organismes des Nations Unies à des organisations non gouvernementales, au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan concernant des programmes et projets durables : recueil et analyse de données au niveau des villages sur les retours spontanés au Sud-Soudan et dans les trois zones, et mise en évidence des lacunes en matière de capacités d'absorption et définition des besoins de réintégration
- Réunions de coordination hebdomadaires, à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux, sur les activités de déminage, les programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan), le déminage et la sensibilisation des populations menacées aux dangers que présentent les mines, en particulier dans les trois zones et au Sud-Soudan, notamment les déplacés et les réfugiés retournant dans ces régions, et la coordination avec d'autres parties prenantes comme le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales
- Facilitation de la transition vers la prise en main des opérations de déminage par le pays, grâce à l'organisation de réunions hebdomadaires à Khartoum et Djouba avec les autorités nationales et régionales chargées du déminage, et organisation d'ateliers de formation sur les opérations de déminage, l'assurance qualité et la programmation de la lutte antimines, à l'intention de 20 représentants des autorités nationales et régionales chargées du déminage à Khartoum et Djouba
- Organisation d'au moins 2 réunions du groupe de travail chargé de l'appui financier, à Khartoum et Djouba, avec les représentants des pays donateurs, pour examiner les questions de l'autorité nationale et de la création d'unités mixtes intégrées de déminage, ainsi que du soutien des donateurs dans les domaines du matériel, des équipements et de la formation de ces unités en matière de déminage
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe commune des Nations Unies sur le sida, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, organisation de campagnes de sensibilisation sur la violence sexiste et le VIH/sida, de séances d'information sur le VIH/sida, de services de consultation et de dépistage confidentiels, et d'activités de promotion, dont la distribution de documents d'information dans 10 États accueillant des ex-combattants ou des rapatriés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Désarmement, démobilisation et réintégration de membres des forces et groupes armés au Soudan, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

4.2.1. Augmentation du nombre total d'ex-combattants, y compris parmi les adultes, les enfants et les membres des groupes spéciaux, qui sont désarmés et démobilisés (2008/09 : 600 enfants et 7 000 adultes; 2009/10 : dernier groupe d'enfants et 45 000 adultes; 2010/11 : 64 000 enfants et adultes)

4.2.2. Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes et d'adultes ayant des besoins particuliers qui

reçoivent une aide à la réinsertion (2008/09 : 7 000; 2009/10 : 45 000; 2010/11 : 64 000)

4.2.3. Augmentation du nombre total d'ex-combattants adultes participant aux programmes de réintégration (2008/09 : 7 000; 2009/10 : 47 000; 2010/11 : 87 000)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique et d'un appui financier au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour le désarmement et la démobilisation de 64 000 combattants et personnes ayant des besoins spéciaux : mise en place d'un système informatique de gestion des informations personnelles sur les ex-combattants et les personnes ayant des besoins spéciaux; ouverture de 6 sites de démobilisation et 4 sites mobiles; examens médicaux pour les ex-combattants handicapés et information et orientation pour les ex-combattants handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux
 - Fourniture d'un appui technique aux commissions du nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, aux fins du renforcement de leurs capacités ainsi que de la conception et de la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes en ce sens, grâce au regroupement dans les mêmes locaux des bureaux de l'ONU et des commissions
 - Construction et équipement de 13 bureaux chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au niveau des États
 - Fourniture d'une aide au suivi de l'avancement du programme de réintégration grâce à la détermination des besoins de formation et à un appui technique et logistique
 - Fourniture d'un appui technique et financier aux 13 bureaux d'État des commissions nationales pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration : distribution de dossiers de réinsertion et d'indemnités de transition, et mise en œuvre de 2 projets expérimentaux de réinsertion
 - Organisation de réunions trimestrielles avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour examiner l'état d'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et mobiliser un appui international en faveur des activités de réintégration; organisation, tous les mois, de réunions mixtes de coordination réunissant les deux Commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration; organisation de 2 tables rondes avec les donateurs; et présentation de 6 exposés sur l'avancement du programme à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
 - Fourniture de conseils et d'un soutien logistique et financier aux commissions du nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec l'UNICEF, aux fins du recensement, du contrôle et de la libération de tout enfant associé à des forces et groupes armés, de la recherche des familles et du regroupement familial, et fourniture d'un appui aux commissions en faveur de la poursuite des activités et de la mise au point de politiques et de programmes visant à prévenir le rappel d'enfants
 - Fourniture de conseils techniques et juridiques, dont des conseils d'expert pour aider les partenaires soudanais à rédiger des documents budgétaires, opérationnels et stratégiques concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et un soutien logistique aux autorités compétentes au niveau du pays et des États dans le domaine du désarmement de la population civile, dont la maîtrise et la destruction des armes détenues par les civils, et les activités de sécurité des populations locales, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies
 - Diffusion d'informations sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan : distribution de 500 affiches et de 20 000 brochures et dépliants, et diffusion d'émissions radiophoniques ou télévisées, notamment sur la station Miraya
-

Facteurs externes : Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan fourniront les fonds nécessaires à la mise en œuvre du volet réintégration, sans lesquels les objectifs en matière de désarmement, démobilisation et réintégration ne pourront être réalisés.

Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan continueront de communiquer le nombre prévu de bénéficiaires et respecteront les délais convenus avec l'ONU et la communauté internationale.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.3 Relèvement et restauration équitables au niveau local dans tout le Soudan

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (au niveau national et au niveau du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs (2009/10 : 66 % du Gouvernement et 33 % du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; 2010/11 : 66 % du Gouvernement et 33 % du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs)

4.3.2 Réalisation des objectifs de la Mission d'évaluation conjointe définis dans le volume II de son rapport

4.3.3 Établissement du Fonds pluriannuel pour le relèvement du Sud-Soudan et lancement de l'appel transitoire pour l'aide humanitaire à Abyei dans les délais convenus avec les partenaires de l'ONU et les donateurs

Produits

- Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le relèvement rapide, la réintégration et le passage à la phase de développement, y compris la fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement rapide et de reconstruction, ainsi que sur les projets d'autonomisation des femmes; organisation de conférences de donateurs; facilitation de la participation des donateurs aux réunions de coordination et suivi des contributions faites par les donateurs aux organismes s'occupant du relèvement rapide, de la reconstruction et du développement et au Gouvernement du Sud-Soudan
- Formulation de directives stratégiques et de conseils pratiques à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, des organisations non gouvernementales, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan sur les questions touchant au relèvement rapide, à la reconstruction et au passage à la phase de développement, dans le cadre des réunions trimestrielles du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de réunions bilatérales; coordination de l'élaboration du plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2010/11, conformément au processus de la Mission d'évaluation conjointe
- Organisation de réunions mensuelles aux fins de l'échange d'information, de consultations, de l'analyse et de la planification entre les responsables des pouvoirs publics locaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales menant des activités humanitaires et de relèvement en cas de crise humanitaire de nature à compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le passage aux phases de relèvement et de développement
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils pratiques dans le cadre des programmes humanitaires et de relèvement qui permettront aux gouvernements des États de planifier et de hiérarchiser les activités de

stabilisation au niveau des États : organisation de réunions mensuelles de coordination ou regroupement du personnel dans les mêmes bureaux dans les États du Sud-Soudan

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique à l'appui des activités de relèvement et d'intégration, notamment en ce qui concerne le Fonds pour le relèvement du Sud-Soudan, qui permettront au Ministère des finances du Gouvernement d'unité nationale, aux groupes de travail sur les questions budgétaires du Gouvernement du Sud-Soudan et aux organisations non gouvernementales de définir les priorités stratégiques de développement, y compris en matière de promotion de la femme, et d'en estimer le coût, à l'occasion de réunions mensuelles aux niveaux régional et des États
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, préparation et mise en œuvre de programmes menés conjointement par le Gouvernement, l'ONU et des organisations non gouvernementales (emploi des jeunes, prévention des conflits et consolidation de la paix, santé, VIH/sida et relèvement communautaire intégré), grâce à la promotion des évaluations menées conjointement par le Gouvernement et l'ONU, la planification, le suivi et l'évaluation, et à la mobilisation de ressources extrabudgétaires dans le cadre de réunions trimestrielles et de missions conjointes
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour la gestion des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de réintégration et l'établissement de rapports y afférents, grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données permettant de suivre les résultats obtenus au niveau des États et des régions, et pour la hiérarchisation des activités de relèvement
- Fourniture de services de secrétariat et d'un soutien technique aux organismes des Nations Unies et aux partenaires nationaux pour l'élaboration de plans d'urgence dans le contexte de la pandémie de grippe et de diverses crises sanitaires, qui permettront à l'ONU d'assurer la santé et la sécurité du personnel; mise en place d'un système efficace de surveillance et de partage de l'information et fourniture aux autorités locales et nationales de conseils pratiques et d'une assistance technique pour la conduite des activités nationales de lutte contre les épidémies

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.4 Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme.

4.4.1 Examen par les autorités gouvernementales et les structures de cessez-le-feu de toutes les violations graves liées à la protection, notamment les attaques de civils par des groupes armés, les sévices sexuels et les violences sexistes, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, ainsi que les entraves au libre accès aux ressources de base

4.4.2 Création de commissions conjointes de protection Gouvernement-ONU, aux niveaux local et des États, pour signaler les lacunes et les problèmes en matière de protection et y remédier (commissions nouvellement créées 2008/09 : 13; 2009/10 : 13; 2010/11 : 13)

4.4.3 Identification, démobilisation et réintégration dans la vie civile de tous les enfants associés aux forces et autres groupes armés; aucun cas de recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés n'a été signalé

4.4.4 Plans d'action du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan visant à

lutter contre les violations des droits de l'enfant, définissant 6 violations graves, élaborés et adoptés en coopération avec les partenaires des Nations Unies et création et entrée en fonction de mécanismes de surveillance des droits de l'enfant et de présentation de rapports sur cette question, conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et des normes nationales de protection de l'enfance

Produits

- Suivi de la situation en matière de protection au Soudan et établissement de rapports hebdomadaires à ce sujet : identification et analyse des lacunes en matière de protection et des cas de violation, formulation de recommandations à l'intention des autorités nationales et locales et de toutes les parties concernées et sensibilisation et relance des intéressés afin d'apporter une solution aux questions de protection
- Organisation de 50 enquêtes et évaluations sur le terrain concernant des exactions commises contre des civils, y compris des violences sexuelles et sexistes, des cas d'enlèvements ou de trafic d'enfants, d'association d'enfants avec les forces et groupes armés, et d'autres cas de violation des droits de l'enfant
- Coordination des réunions mensuelles des groupes de travail interinstitutions sur la protection, et participation à ces réunions afin de promouvoir la responsabilisation et l'adoption de mesures préventives et correctives par les autorités compétentes
- Tenue de réunions mensuelles et/ou de tables rondes trimestrielles avec les autorités étatiques en vue de la création d'au moins 4 commissions conjointes Gouvernement-ONU sur la protection au Sud-Soudan
- En collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, organisation de 20 ateliers chacun à l'intention de 50 membres des unités mixtes intégrées, des unités mixtes intégrées de police, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces armées soudanaises, ainsi que de la police et de la fonction publique du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, sur la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils et d'empêcher que les enfants ne soient recrutés dans les forces armées et victimes d'autres violations telles que violences sexuelles et sexistes et enlèvements, et fourniture aux intéressés des outils nécessaires pour s'acquitter de leur devoir de protection, notamment une liste récapitulative des violations, des rapports d'inspection hebdomadaires et des stages de remise à niveau
- Organisation de 15 ateliers, suivis chacun par une quarantaine de membres du personnel en uniforme de la MINUS, sur leur devoir de protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques, comprenant notamment la fourniture de conseils et d'outils spécifiques tels que des documents thématiques sur la protection générale et celle des enfants, ainsi que de matériels de formation, de sensibilisation et d'information

Facteurs externes : Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan fourniront les fonds et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des mesures visées dans le descriptif de projet pluriannuel relatif à la réintégration dans le cadre du programme de DDR. Les donateurs fourniront des ressources extrabudgétaires pour les activités de secours et de réintégration, l'assistance humanitaire et les mécanismes de relèvement.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, aide humanitaire, relèvement et réintégration

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Groupe des activités humanitaires, de relèvement et de réintégration rapides											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	12	13	–	–	–	25	39	3	67
Effectif proposé 2010/11	–	–	12	13	–	–	–	25	39	3	67
Variation nette	–	–			–	–	–			–	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	39	4	–	–	49	155	48	252
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	37	4	–	–	49	155	48	252
Variation nette	–	–	2	(2)	–	–	–				
Section du retour, du rétablissement et de la réintégration											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	15	1	–	–	22	28	22	72
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	15	1	–	–	22	28	22	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la coordination de l'aide au développement											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	–	–	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	7	11	1	–	–	20	21	10	51
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	11	1	–	–	20	21	10	51
Variation nette	–	–			–	–	–				
Total											
Effectif approuvé 2009/10	–	3	30	79	6	–	–	118	246	83	447
Effectif proposé 2010/11	–	3	32	77	6	–	–	118	246	83	447
Variation nette	–	–	2	(2)	–	–	–				

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section du désarmement, de démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 2 postes P-3 à la classe P-4

82. Il est proposé de reclasser à P-4 deux postes de spécialiste de la démobilisation régionale de la classe P-3, l'un à Khartoum et l'autre à Djouba.

83. Pour appuyer le processus de démobilisation organisé par le Gouvernement soudanais, il faudrait créer, dans différents sites à travers le pays, des lieux de démobilisation semi-permanents. Une fois présélectionnés par les Forces de l'Alliance soudanaise ou par l'Armée populaire de libération du Soudan pour participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), les ex-combattants se rassemblent dans ces sites pour être contrôlés et inscrits officiellement dans le programme. Ils assistent également à des réunions d'information sur la réintégration et reçoivent une allocation provisoire de soutien destinée à faciliter leur subsistance entre la fin de la démobilisation et le début de la réintégration. Ces camps sont contrôlés par le Gouvernement mais une présence limitée de la MINUS est nécessaire afin de contrôler la validité des processus de vérification et d'inscription et l'utilisation des fonds nécessaires au versement des allocations provisoires de soutien. Pendant la première phase de la démobilisation, à laquelle participeront environ 50 000 ex-combattants au deuxième semestre de l'exercice 2008/09 et pendant tout l'exercice 2009/10, ces camps de démobilisation ont été installés près d'installations de la MINUS afin de tirer parti des mécanismes de soutien de la Mission. De plus, un grand nombre d'ex-combattants des premières vagues de démobilisation vivaient à proximité des sites de la MINUS qui avaient été établis au Sud-Soudan à l'échelon des capitales des États et dans les zones de transition. Lorsque commencera la deuxième phase du programme en 2010/11, les Commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration devront probablement pénétrer plus avant dans des communautés locales où vit un grand nombre d'ex-combattants mais où la MINUS a une présence limitée ou n'est pas présente du tout. De plus, beaucoup d'ex-combattants refusent de se rendre sur les sites de démobilisation ou près des capitales des États car, pour cela, ils seraient obligés de traverser des zones où vivent des groupes ethniques qui leur sont hostiles. Le nombre de ces ex-combattants n'a pas encore été établi mais cette activité sera menée pendant la période 2009/10 en procédant à une vaste opération d'enregistrement préliminaire qui permettra d'identifier les candidats aux phases 2 et 3. Dans tous les cas, il faudra que la MINUS ait la capacité de mener des activités de démobilisation loin des installations existantes et dans des conditions très difficiles.

84. À cette fin, au moins quatre équipes de démobilisation aérotransportables seront constituées, dont deux seront postées dans les zones de transition et les deux autres au Sud-Soudan. Ces équipes, qui seront légères, pourront être déployées rapidement et travailler en autonomie pendant des périodes déterminées (jusqu'à deux semaines) afin de procéder à la démobilisation d'un millier d'ex-combattants au cours d'une période donnée. Cette force à déploiement rapide permettra à la MINUS d'atteindre des groupes isolés et marginalisés qui sont capables de mettre à mal le processus de paix.

85. Pour faciliter la gestion de l'opération de démobilisation dans le nord et le sud du pays, deux postes existants de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la classe P-3 seront reclassés à la classe P-4 dans chacune de ces régions afin de coordonner les activités de 4 sites mobiles de démobilisation (2 dans chaque région) en plus des 6 sites fixes (3 dans chaque région), soit 10 au total.

86. Dans la structure actuelle, les deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) dialoguent avec les entités de Khartoum (Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la

réintégration) et les responsables au niveau régional (Commission conjointe pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, autorités régionales des États et factions militaires régionales). L'exécution du programme donne lieu à un dialogue intensif avec les différents niveaux hiérarchiques car une multitude de problèmes propres à chaque région doivent être réglés.

87. En conséquence, les deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration n'ont pas pu dialoguer avec toutes les parties tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel.

88. Les coordonnateurs de l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration fourniront une assistance administrative et un appui à la coordination opérationnelle au programme de DDR de leurs régions respectives et assureront la liaison avec les autres composantes de la Mission et les autres organismes afin que le programme bénéficie de l'assistance voulue. Ils relèveront directement du fonctionnaire chargé de la planification des opérations de DDR (P-5) en poste à Khartoum et du spécialiste hors classe de la DDR (P-5) en poste à Djouba.

Composante 5 : appui

89. La composante appui de la Mission continuera d'apporter un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité afin que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en réalisant les produits correspondants et en améliorant les services. La Mission passera à la phase d'entretien et s'efforcera particulièrement de renforcer l'appui fourni au quartier général régional du sud à Djouba en prévision des référendums de l'Abyei et du Sud-Soudan. Grâce à la construction de la Maison des Nations Unies à Djouba, qui est dans sa phase 2, le personnel civil continuera de disposer de locaux à usage de logement et de bureau et la base militaire sera installée sur le site existant, qui abritera une base de soutien logistique élargie afin de faire face à l'intensification des mouvements de marchandises et de matériel appartenant aux contingents par la voie d'approvisionnement au sud. La base de soutien logistique d'El Obeid restera un centre de transit militaire indispensable pour Khartoum et les secteurs nord.

90. Afin de maintenir ses gains de productivité, la Mission continuera de soustraire les services de garde, à présent qu'il existe des prestataires de services de sécurité fiables, et les gros travaux de maintien en condition (MEC) de troisième et de deuxième niveaux, ce qui permettra de réduire le taux d'immobilisation des véhicules et les stocks de pièces détachées. Le fonctionnement à pleine capacité du système informatisé de gestion des déplacements du personnel après de nombreux revers et retards produira également des gains de productivité. L'utilisation de ce système devrait écourter les délais de traitement et améliorer la collecte de données sur les déplacements du personnel dans la zone de la Mission. Des mesures continueront d'être prises pour réduire sensiblement l'impact des opérations de la Mission sur l'environnement pour ce qui est de l'élimination des déchets, grâce à la construction de centres de traitement thermique des déchets aux postes de commandement de secteur. Avec la création du Groupe de la sécurité incendie au sein de la Section de la sécurité et de la sûreté et de services supplémentaires de prévention des incendies dans la Section des transports aériens pendant l'exercice 2009/10, la Mission veille toujours à équiper ses installations de systèmes adéquats de prévention des incendies et d'alerte à l'incendie et à former l'ensemble du personnel à la sécurité incendie.

91. La Mission continuera d'apporter son soutien à la MINUAD à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan, en particulier dans les domaines de la gestion de la flotte aérienne et de l'utilisation des appareils, du contrôle des mouvements, de la gestion du matériel, des transports et des services médicaux, des services informatiques et télématiques, et de l'approvisionnement, de la gestion des installations et de la sécurité.

92. Un appui continuera d'être fourni au programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans 6 sites de démobilisation et dans 10 bureaux du programme établis dans les États, où seront installés des membres du personnel de la MINUS.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistiques et administratifs et en matière de sécurité

5.1.1 Augmentation du nombre de postes de gardes supprimés et remplacés par des sous-traitants (2008/09 : 0; 2009/10 : 72; 2010/11 : 256)

5.1.2 Réduction du nombre moyen de jours nécessaires au traitement des demandes de déplacement de personnel (2008/09 : 3 jours; 2009/10 : 3 jours; 2010/11 : 1 jour)

5.1.3 Réduction des stocks de pièces détachées, qui était de 5 % de la valeur d'inventaire du parc automobile en 2009/10, à 3 % en 2010/11, grâce à la sous-traitance des travaux de maintien en condition de troisième et de deuxième niveaux et de réparation à la suite d'accidents, et de la mise à disposition de véhicules pour le transport des agents recrutés sur le plan national à Khartoum

5.1.4 Augmentation du nombre de membres du personnel civil logés dans des structures en dur dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans les postes de commandement de secteur (2008/09 : 73 %, 2009/10 : 80 %, 2010/11 : 90 %)

Amélioration des services

- Prestation de services de garde plus économiques grâce à l'augmentation de la sous-traitance à des prestataires de services locaux fiables dans toute la zone de la Mission
- Achèvement du plan de réaménagement sur trois ans prévoyant la construction de structures en dur en remplacement de préfabriqués dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans tous les postes de commandement de secteur
- Mise en place d'un système informatisé de gestion des déplacements du personnel qui permettra de traiter les déplacements, de réserver les billets d'avion et de contrôler les créances du personnel beaucoup plus rapidement et efficacement
- Fourniture de services de mise à disposition de véhicules plus économiques à Khartoum et El Obeid : sous-traitance des services réguliers destinés aux agents de la MINUS et de la MINUAD recrutés sur le plan local à Khartoum, partage des ateliers d'entretien et de réparation et réduction de la demande d'autocars moyens et de pièces détachées
- Amélioration de la gestion du parc de véhicules grâce à un examen régulier du taux d'utilisation des véhicules, au suivi du système CarLog et du système de gestion du parc automobile de manière à pouvoir satisfaire tout

nouveau besoin dans les secteurs, notamment en rapport avec la DDR, un référendum ou d'autres besoins liés à l'appui aux programmes, en utilisant des véhicules qui font déjà partie du parc automobile

- Fourniture de services de télécommunications plus efficaces grâce à l'optimisation du réseau, notamment la décentralisation de la station de télécommunications par satellite (Djouba et Khartoum), ce qui permettrait de réduire de 44 % les frais de location du répéteur de satellite
- Visites d'inspection trimestrielles des équipes médicales des unités médicales régionales de niveaux II et III pour s'assurer que tout le matériel est fonctionnel et que du personnel médical spécialisé est présent et prêt à fournir des soins médicaux spécialisés à tout moment, afin qu'il soit moins nécessaire de procéder à des évacuations régionales vers Khartoum
- Inventaires physiques et procédures validées d'enquête et de passation par profits et pertes de 100 % du matériel appartenant à l'ONU (2008/09 – inventaire de 86 % du matériel)

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 9 450 soldats, 525 observateurs militaires et 715 policiers des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers, conformément à la politique du Siège
- Fourniture de rations à 9 450 militaires en moyenne et de services de restauration à 263 militaires (38 transmetteurs et 225 militaires de passage) en moyenne chaque jour sur 29 sites
- Stockage de rations et de réserves d'eau potable pour 10 jours pour un effectif moyen de 525 observateurs militaires, 9 450 soldats (dont 203 officiers d'état-major), 715 policiers des Nations Unies, 40 membres du personnel fourni par le Gouvernement et 4 685 civils (dont 149 fournisseurs internationaux)
- Administration d'un effectif moyen de 4 685 civils, dont 1 140 agents recrutés sur le plan international et 3 125 agents recrutés sur le plan national (y compris à des postes de temporaire), 420 Volontaires des Nations Unies et 149 fournisseurs internationaux
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel civil et militaire ainsi que tous les membres de la police, couvrant à la fois la formation, la prévention, le contrôle et l'application de mesures disciplinaires, le cas échéant, par l'intermédiaire de sessions de formation à l'arrivée dispensées à Khartoum (52 sessions), à Djouba (12 sessions) et dans les bases d'opérations et postes de commandement de secteur (72 sessions)

Installations et infrastructures

- Entretien du quartier général de la Mission à Khartoum, des bâtiments et des structures d'hébergement de la MINUS au poste de commandement régional du sud à Djouba, des 6 postes de commandement de secteur, de la base logistique d'El Obeid, de Port-Soudan et de 19 bases d'opérations Entretien des installations de 6 centres de DDR et 10 bureaux locaux de DDR dans lesquels le personnel de la MINUS partage les mêmes bureaux que le personnel de la commission nationale de DDR
- Expansion de la Maison des Nations Unies de Djouba en vue de regrouper l'ensemble du personnel civil de la MINUS et construction de structures d'hébergement permanentes. Expansion de la base logistique de Djouba pour faciliter la livraison de fournitures en passant par le Kenya et l'Ouganda
- Fourniture de services d'assainissement sur tous les sites, notamment des services de traitement des eaux usées, et de ramassage et d'enlèvement des ordures à l'état-major de la Mission, aux 6 postes de commandement de secteur, à la base logistique d'El Obeid, à Port-Soudan et dans 19 bases d'opérations

- Exploitation et expansion des services de gestion des déchets solides à l'état-major de la Mission et dans tous les secteurs, notamment utilisation de méthodes d'enlèvement des déchets plus soignées de l'environnement grâce à l'installation de stations de traitement thermique dans les postes de commandement de secteur
- Exploitation et expansion de 17 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU, de 57 puits dans toute la zone de la Mission et de 50 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien de 744 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans toute la zone de la Mission
- Stockage et distribution de 17,6 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien de 160 kilomètres d'itinéraires logistiques principaux et secondaires, contre 94 kilomètres en 2008/09
- Maintenance et remise en état de 6 aérodromes à Kadugli, Malakal, Djouba, Ed-Damazin, Wau, et El Obeid, de 8 pistes d'atterrissage et de 14 hélistations dans toute la zone de la Mission
- Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes, notamment réalisation d'une étude technique de 2 819 kilomètres de routes par des équipes de levée à l'appui des activités de la Mission et contribution aux travaux de déminage humanitaire selon que de besoin
- Maintien de capacités d'intervention rapide au niveau régional pour répondre aux besoins imprévus de déminage ou d'enlèvement des restes explosifs de guerre que la MINUS ou l'équipe de pays des Nations Unies aura détectés

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 907 véhicules appartenant à l'ONU, dans 9 ateliers de 9 sites (Khartoum, El Obeid, Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Abyei, Ed-Damazin et Kadugli)
- Exploitation d'un service de gestion quotidienne du parc automobile pour tout le personnel civil et militaire, ainsi que tous les membres de la police, à Khartoum et dans les postes de commandement de secteur
- Distribution de 6,38 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports terrestres

Transports aériens

- Entretien et exploitation de 11 avions et de 28 hélicoptères dans toute la zone de la Mission, y compris 2 avions à coûts partagés avec la MINUAD
- Fourniture de 20 896 heures de vol (9 290 réparties sur les 11 avions et 11 606 réparties sur les 28 hélicoptères) pour assurer les vols intérieurs et régionaux réguliers pour le transport de passagers et de cargaisons, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation sanitaire, les patrouilles et les vols d'observation
- Coordination, assistance et prestation de services de lutte contre l'incendie sur les sites où la MINUS effectue ses vols
- Distribution de 22,8 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Distribution 70 503 litres de carburants et de lubrifiants pour les transports maritimes ou fluviaux assurés par 9 patrouilleurs et 1 navire

Transmissions

- Appui et entretien d'un réseau satellitaire comprenant 2 stations terriennes principales (7,3 mètres), une à Djouba et l'autre à Khartoum, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données, ainsi que 51 microterminaux VSAT dans toute la zone de la Mission

- Appui et entretien de 120 centraux téléphoniques et 42 liaisons hertziennes à haute capacité
- Services d'appui et d'entretien pour 1 550 émetteurs mobiles à haute fréquence, 2 052 émetteurs mobiles VHF qui seront déployés pour couvrir les besoins dans les transports terrestres, 6 963 postes de radio portatifs VHF
- Entretien et déploiement de 5 systèmes mobiles de télécommunications qui font partie du plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations de la Mission
- Services d'appui et d'entretien pour 26 salles de radiocommunications dans les bureaux locaux pour le repérage des véhicules, la localisation des aéronefs et les opérations aériennes
- Services d'appui et d'entretien pour 23 stations de radiodiffusion et 4 installations de production radiophonique à Khartoum, Djouba, Malakal et Wau

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 191 serveurs, 4 663 ordinateurs de bureau, 1 335 ordinateurs portables, 1 153 imprimantes et 244 expéditeurs numériques dans 40 secteurs
- Exploitation et entretien de réseaux locaux (LAN) et de réseaux étendus (WAN) pour 6 200 usagers sur 40 sites et du réseau local sans fil, composé de 225 points d'accès et passerelles

Services de cartographie

- Fourniture de 6 000 cartes à grande échelle à la Commission chargée de la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud, 12 000 cartes en vue du référendum au Sud-Soudan et 5 800 cartes aux militaires, à la Police des Nations Unies, aux services de sécurité et à tous les autres bureaux
- Mise au point d'une application du système d'information géographique (SIG) pour la collecte de données en temps réel à l'intention des agents de la Police des Nations Unies, des militaires et des agents de sécurité, et fourniture d'une application SIG fondée sur le Web pour le système informatisé d'aide à la décision

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 34 dispensaires de niveau I (9 civils et 25 militaires), 5 centres médicaux de niveau II, un hôpital de niveau III ainsi que de 28 équipes médicales de l'avant et de 5 équipes chargées de l'évacuation sanitaire aérienne dans toute la zone de la Mission
- Maintien d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble de la Mission vers tous les endroits où l'ONU est implantée, notamment vers 5 centres médicaux de niveau IV à Nairobi (2 hôpitaux) et au Caire (3 hôpitaux), et d'1 arrangement d'évacuation médicale aérienne (Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique) en dehors de la zone de la Mission
- Prestation de services concernant le VIH, dont des services de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel à l'intention de 13 414 membres du personnel de la Mission, et un programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel, y compris 12 cours sur l'échange d'informations entre collègues dispensés à 350 membres du personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée du personnel supérieur de la Mission et des dignitaires en visite, 24 heures sur 24
- Conduite d'enquêtes au sujet de 981 incidents et 213 accidents mettant en cause des membres du personnel ou des biens de la Mission
- Conduite de 338 évaluations des conditions générales de sécurité et inspections et évaluations des conditions de sécurité incendies, y compris en ce qui concerne les logements, dans toute la zone de la Mission

- Organisation de 416 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 50 sessions de formation de base en matière de sécurité, de 37 sessions de formation des responsables de la prévention des incendies et de 90 sessions de formation de base en matière de prévention des incendies et exercices d'évacuation, à l'intention de tous les nouveaux membres de la Mission, et formation des formateurs dans tous les sites de la Mission

Facteurs externes : Les fournisseurs et les sous-traitants sont en mesure de fournir les biens et les services prévus dans les contrats conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	2		1	–	–	4	5	3	12
Effectif proposé 2010/11	–	1	2		1	–	–	4	5	3	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10											
	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11											
	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	3	1	2	–	–	7	5	3	15
Effectif proposé 2010/11	–	1	3	1	2	–	–	7	5	3	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	2	29	112	–	–	144	808	–	952
Effectif proposé 2010/11	–	1	2	29	112	–	–	144	624	–	768
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(184)	–	(184)
Groupe du VIH/sida											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	5	3	11
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	1	–	–	3	5	3	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission											
Effectif approuvé 2009/10	–	2	14	6	27	–	–	49	55	–	104
Effectif proposé 2010/11	–	2	14	6	27	–	–	49	55	–	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui administratif											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	25	35	109	–	–	170	367	68	605
Effectif proposé 2010/11	–	1	25	33	109	–	–	168	369	68	605
Variation nette	–	–	–	(2)	–	–	–	(2)	2	–	–
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	31	40	317	–	–	389	1 069	111	1 569
Effectif proposé 2010/11	–	1	31	40	315	–	–	387	1 071	111	1 569
Variation nette	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)	2	–	–
Total											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	76	112	568	–	–	762	2 309	185	3 256
Effectif proposé 2010/11	–	6	76	110	566	–	–	758	2 129	185	3 072
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	–	–	(4)	(180)	–	(184)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 4 (conversion de 2 postes de la classe P-3 et de 2 postes d'agent des services mobiles en postes d'agent recruté sur le plan national);

Personnel recruté sur le plan national – diminution nette du nombre de postes : 180 (suppression de 184 postes de gardes de sécurité, compensée en partie par la conversion de 2 postes de la classe P-3 et de 2 postes d'agent des services mobiles en postes d'agent recruté sur le plan national).

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 184 postes de garde recruté sur le plan national

93. La MINUS, qui continuera d'appliquer sa stratégie à long terme d'externalisation des services de sécurité, propose d'éliminer 184 postes supplémentaires de garde recruté sur le plan national, soit 23 % de l'ensemble des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la sécurité et de la sûreté, dont 33 postes à Khartoum, 29 à Djouba, 18 à Malakal, 22 à Wau, 19 à Rumbek, 14 à Kadugli, 19 à Ed-Damazin, 8 à Port-Soudan et 22 à El

Obeid. Les services de patrouilles de sécurité non armées seront fournis par des entreprises locales à mesure que des fournisseurs qualifiés seront recensés et jugés fiables.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : conversion d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan national

94. Ayant passé en revue les fonctions existantes afin de déterminer pour quels postes il est possible de faire appel à du personnel national, la Mission propose de transformer un poste d'assistant financier (agent du Service mobile) de Khartoum en poste de responsable des finances (administrateur recruté sur le plan national) et de l'affecter à Djouba.

95. Compte tenu de l'augmentation des effectifs du personnel civil et du personnel de police devant être affectés dans les États du Sud ainsi que du nombre croissant de fournisseurs disponibles dans le Sud, le responsable des finances sera affecté à Djouba pour renforcer les effectifs du Bureau régional des finances (Sud). Le titulaire traitera les factures des fournisseurs, vérifiera les versements et fournira un appui aux clients.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : transfert d'un poste d'agent du Service mobile

96. La fonction de gestion des entrepôts ne relevant désormais plus de la Section de la gestion du matériel, il est proposé de transférer un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) de la Section de la gestion du matériel d'El Obeid à la Section des services généraux.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : conversion de 2 postes P-3 en postes d'agent recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan national : conversion de 2 postes d'agent des services généraux en postes d'administrateur recruté sur le plan national

97. Ayant passé en revue les fonctions existantes afin de déterminer pour quels postes il est possible de faire appel à du personnel national, la Mission propose de transformer deux postes de responsable des achats (P-3) à Khartoum en poste d'administrateur recruté sur le plan national et de reclasser deux postes d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) au rang d'administrateur recruté sur le plan national.

98. Pour améliorer son efficacité globale, la Section des achats a entrepris de revoir sa structure. Elle se composait initialement du Bureau du Chef de la Section des achats, d'un Groupe des contrats, d'un Groupe des achats, d'un service fonctionnel et d'un Groupe des achats (missions).

99. Les quatre fonctionnaires chargés des achats (administrateurs recrutés sur le plan national) s'acquitteront de leurs fonctions relatives aux achats dans ces quatre

unités, assureront l'intérim en l'absence des chefs d'unité à Khartoum et contribueront à la réalisation des objectifs de la Mission en favorisant le renforcement des capacités nationales.

100. À l'issue de cet examen, la Mission propose de remanier et rebaptiser les groupes qui composaient la Section en fonction de sa structure opérationnelle réelle.

101. En conséquence, le Bureau du Chef de la Section des achats devient une unité administrative, trois groupes des achats sont créés et chargés de différentes catégories de marchandises pour faire face à la charge de travail accrue résultant des besoins de l'ensemble de la Mission et des besoins spécifiques des secteurs IV à VI et des responsables sont affectés à Djouba pour y mettre en place le Groupe régional qui remplace le Groupe des achats (missions).

102. Les effectifs de la nouvelle unité administrative ont été renforcés pour lui permettre de fournir un appui administratif au reste de la Section en s'acquittant d'autres fonctions telles que l'archivage, la relance et l'actualisation du fichier des fournisseurs. Cette unité est dirigée par un responsable des achats (P-3), secondé par neuf fonctionnaires, dont un agent des services généraux recruté sur le plan national dont le poste a été reclassé en poste d'administrateur recruté sur le plan national, un agent du Service mobile, quatre agents des services généraux recruté sur le plan national et trois Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

103. Un responsable des achats (P-4) de Khartoum et un assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) d'El Obeid ont été affectés à Djouba en 2008/09 pour renforcer les structures d'appui dans le Sud et faciliter la délégation de pouvoirs et, partant, l'exécution des transactions. Ceci est compensé par le transfert d'un responsable des achats (P-3) de Djouba à Khartoum. Le Bureau régional de Djouba est chargé de traiter les besoins spécifiques des secteurs I à III. Les groupes de Khartoum continuent de gérer les besoins concernant l'ensemble de la Mission.

104. Le reste des effectifs, dont un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) devant être cédés par El Obeid, se répartissent entre les trois groupes des achats créés à Khartoum, comme indiqué plus haut. Deux de ces groupes, dirigés chacun par un P-4, sont composés d'un administrateur recruté sur le plan national (anciennement P-3), d'un P-3, de deux agents du Service mobile, de quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national et de deux Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Le troisième groupe des achats est dirigé par un P-3 secondé par un agent des services généraux recruté sur le plan national dont il est proposé de reclasser le poste au rang d'administrateur recruté sur le plan national comme indiqué plus haut, deux agents du Service mobile, deux agents des services généraux recrutés sur le plan national et trois Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 31 postes (1 P-4, 1 P-3 et 29 agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 64 postes d'agent recruté sur le plan national

105. Grâce aux améliorations apportées à la gestion du matériel de la Mission, qui avaient notamment permis d'inventorier 85 % du matériel fin 2008, le personnel chargé de la gestion des entrepôts à la Section de la gestion du matériel pourra être réparti entre différentes sections – Section des approvisionnements, des transports, du génie, des communications et de l'informatique, où il fournira l'appui nécessaire aux gestionnaires de matériel et Section des services généraux, où il assurera la réception et l'inspection du matériel.

106. La Section de la gestion du matériel continuera de fournir des orientations concernant la Mission au Chef des Services d'appui intégrés et aux centres de coûts au sujet de la stratégie à suivre pour gérer et céder le matériel consommable et non consommable appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Elle se composera, comme avant, du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, du Groupe du matériel appartenant aux contingents, du Groupe de la cession du matériel et de la cellule de traitement des données.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 3 postes d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 5 postes d'agent recruté sur le plan national

107. La fonction de gestion des entrepôts ayant été scindée en fonction des catégories de marchandises, comme indiqué au paragraphe 105, il est proposé de transférer à la Section des communications et de l'informatique deux postes de responsable des entrepôts (agents du Service mobile) de Djouba, un poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel (agent du Service mobile) d'El Obeid, un poste d'assistant aux entrepôts (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Khartoum et quatre postes d'assistant aux stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) (1 de Djouba, 3 d'El Obeid).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 5 postes d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste d'agent recruté sur le plan national

108. La fonction de gestion des entrepôts ayant été scindée en fonction des catégories de marchandises, il est proposé de transférer à la Section du génie cinq postes d'agent du Service mobile [(1 poste d'assistant au contrôle de la qualité, 2 postes d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel, 1 poste d'électricien, 1 poste de mécanicien (générateurs)] ainsi qu'un poste d'assistant aux entrepôts (agent du Service mobile) recruté sur le plan national.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 16 postes (1 P-4, 1 P-3 et 14 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 61 postes d'agent recruté sur le plan national

109. La fonction de gestion des entrepôts ayant été scindée en fonction des catégories de marchandises, il est proposé de transférer à la Section des approvisionnements 1 poste de chef de l'approvisionnement général (P-4), 1 poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3), 14 postes d'agent du Service mobile [7 postes de gestionnaire d'entrepôt, 6 postes de responsable d'entrepôts, 1 poste d'assistant aux fournitures (rations)] et 61 postes d'agent recruté sur le plan national (5 postes d'assistant aux stocks, 4 postes d'assistant à la gestion du matériel, 1 poste d'assistant de bureau, 2 postes d'assistant magasinier, 8 postes d'assistant aux fournitures et 41 postes d'assistant aux entrepôts de la Section de la gestion du matériel).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : conversion d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan national, transfert de 6 postes d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 2 postes d'agent recruté sur le plan national

110. Ayant passé en revue les fonctions existantes afin de déterminer pour quels postes il est possible de faire appel à du personnel national, la Mission propose de transformer un poste d'assistant chargé des transports (agent du Service mobile) à Khartoum en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

111. La fonction de gestion des entrepôts ayant été scindée en fonction des catégories de marchandises, il est proposé de transférer à la Section des transports six postes d'agent du Service mobile (5 postes de mécanicien auto et 1 poste d'assistant magasinier) et deux postes d'agent recruté sur le plan national (postes de mécanicien auto) de la Section de la gestion du matériel.

Section mixte des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste P-4

112. Afin de renforcer davantage le soutien logistique dans le Sud, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-4) de Khartoum à Djouba pour diriger le Groupe des opérations de la Section pour le Sud.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	31 719,4	26 430,9	26 483,7	52,8	0,2
Contingents	230 932,6	248 359,8	264 372,5	16 012,7	6,4
Police des Nations Unies	35 542,9	35 036,9	36 983,8	1 946,9	5,6
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	298 194,9	309 827,6	327 840,0	18 012,4	5,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	126 822,1	147 362,5	146 677,8	(684,7)	(0,5)
Personnel recruté sur le plan national	51 180,1	57 336,7	67 887,4	10 550,7	18,4
Volontaires des Nations Unies	11 602,4	12 306,6	12 130,8	(175,8)	(1,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 471,0	7 117,4	7 115,9	(1,5)	0,0
Total partiel	193 075,7	224 123,2	233 811,9	9 688,7	4,3
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	1 159,8	1 743,4	1 779,7	36,3	2,1
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	265,3	486,1	472,0	(14,1)	(2,9)
Voyages	6 591,0	5 220,2	5 160,9	(59,3)	(1,1)
Installations et infrastructures	91 439,0	106 148,8	96 672,4	(9 476,4)	(8,9)
Transports terrestres	21 558,4	24 713,8	20 730,1	(3 983,7)	(16,1)
Transports aériens	145 122,3	156 880,7	164 106,1	7 225,4	4,6
Transports maritimes ou fluviaux	67,0	107,4	101,7	(5,7)	(5,3)
Transmissions	17 749,2	26 547,0	20 987,1	(5 559,9)	(20,9)
Informatique	10 743,3	16 717,8	15 956,6	(761,2)	(4,6)
Services médicaux	9 203,3	10 095,0	10 514,9	419,9	4,2
Matériel spécial	2 064,2	3 160,6	3 253,5	92,9	2,9
Fournitures, services et matériel divers	63 076,7	71 578,6	74 922,8	3 344,2	4,7
Projets à effet rapide	177,9	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	369 217,5	424 399,4	415 657,8	(8 741,6)	(2,1)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Total brut	860 488,1	958 350,2	977 309,7	18 959,5	2,0
Recettes provenant des contributions du personnel	20 797,2	22 217,2	25 756,9	3 539,7	15,9
Total net	839 690,9	936 133,0	951 522,8	15 419,8	1,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	860 488,1	958 350,2	977 309,7	18 959,5	2,0

B. Gains d'efficacité

113. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant	Mesures prises
Installations et infrastructures – Service de sécurité	2 472,9	Poursuite de l'externalisation des services de sécurité dans toute la zone de la mission avec la suppression de 184 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (soit 23 % des effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté recruté sur le plan national). Ces services seront assurés par des entreprises locales à mesure que des fournisseurs qualifiés seront recensés et jugés fiables. L'économie ainsi réalisée correspond à la différence entre le coût de 184 postes d'agent recruté sur le plan national (4 460 000 dollars) et le coût du personnel de sécurité extérieur à l'Organisation (1 990 000 dollars).
Transports aériens	2 050,9	La stratégie à long terme de la Mission actuellement mise en œuvre pour assurer les opérations de manutention au sol au moyen des capacités internes sans faire appel à une entreprise privée sera étendue aux principaux aérodromes de la Mission à Khartoum et El Obeid. Le montant des économies escomptées tient compte des dépenses de personnel afférentes aux 12 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national dans ces 2 lieux d'affectation. Les dépenses afférentes aux opérations de manutention au sol traitées en interne enregistrent donc une diminution de 2 340 000 dollars, tandis que les dépenses de personnel afférentes aux 12 postes d'agent recruté sur le plan national se montent à 290 000 dollars.
	1 339,9	L'amélioration constante des installations conjuguée à la possibilité d'accueillir 2 aéronefs à l'aérodrome de Malakal et sur d'autres aires de trafic situées dans la campagne permettra d'exploiter pleinement les capacités des 2 hélicoptères Mi-17 stationnés sur cet aérodrome. La MINUS assure actuellement le soutien de Malakal depuis Kadugli. L'économie réalisée s'élèvera à 432 heures de vol (9 heures/semaine x 4 x 12 mois) x 3 100 dollars par heure de vol, soit 1 339 920 dollars pour l'année.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant Mesures prises</i>
Contrôle des mouvements	s.o. La mise en service d'un système informatisé de gestion des déplacements du personnel permettra d'améliorer l'efficacité du traitement de ces déplacements et de ramener de 3 jours à 1 les délais de réservation de places sur les vols. Elle permettra également d'effectuer un contrôle de gestion sur les créances présentées par les fonctionnaires en veillant à ce que l'approbation des voyages ayant des incidences financières soit autorisée et contrôlée à l'aide de la base de données du système.
Transports	<p>376 Externalisation de l'entretien et des réparations de deuxième et troisième échelons des véhicules de moyennes et grandes dimensions – réparations électriques, réparations et remplacement de l'embrayage, révision complète de la boîte de vitesses et du moteur, réparations des freins et de la direction et réparations et peinture en cas d'accident. Cela doit être fait par des mécaniciens dans des ateliers spécialisés dotés de matériel et d'outils que les ateliers de la MINUS n'ont pas. L'externalisation de ces travaux renforcera les services de transports à la Mission en réduisant le pourcentage de véhicules hors d'usage et les délais de réparation ainsi que le volume des stocks de pièces de rechange. Les frais d'externalisation, qui couvriront la fourniture des grosses pièces de rechange, seront compensés par la réduction des frais d'entreposage. Le coût des pièces de rechange calculé sur la base d'un taux de remplacement standard égal à 4 % de la valeur des véhicules légers et à 7 % de la valeur des véhicules lourds est estimé à 4 510 000 dollars. Après inventaire des stocks de pièces de rechange, les besoins en pièces de rechange sont estimés à 2 840 000 dollars. Ce montant, qui tient compte des frais d'externalisation (1,3 million de dollars) représente une économie nette de 376 000 dollars.</p> <p>135,0 Un plus grand nombre de véhicules étant nécessaires dans les secteurs et les bases d'opérations aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des référendums et des autres activités liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix global qui requièrent une coordination et la fourniture d'un appui aux bureaux locaux, la Mission a commencé en 2009 à attribuer au personnel des secteurs plus de 100 véhicules auparavant réservés au personnel recruté sur le plan international à Khartoum. On compte donc désormais en moyenne 4,5 fonctionnaires par véhicule à Khartoum contre 2,5 auparavant, ce qui reste globalement dans les normes. Des gains d'efficacité supplémentaires résultent de l'externalisation d'une partie de la gestion des déplacements à Khartoum – à l'origine d'une réduction supplémentaire du volume des pièces de rechange – et du remplacement de 25 bus de 12 places qui seront réformés en 2010/11 par 8 jeeps blindées pour un coût de 335 000 dollars. Le coût de l'externalisation partielle de la gestion des déplacements est estimé à 200 000 dollars. Ce montant ne tient pas compte du coût des véhicules supplémentaires qui devraient être achetés si ceux de Khartoum n'étaient pas redistribués.</p>
Total	6 374,7

C. Taux de vacance de postes

114. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 prennent en compte les taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2008/09</i>	<i>Taux budgétisé 2009/10</i>	<i>Taux prévu 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8,0	5,0	5,0
Contingents	0,6	1,0	1,0
Police des Nations Unies	8,6	7,0	1,0
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	23,8	22,0	26,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	33,9	40,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12,2	15,0	15,0
Volontaires des Nations Unies	28,3	30,0	36,0
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,2	22,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	92,2	40,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	87,0	15,0	15,0
Personnel fourni par des gouvernements	41,7	15,0	5,0

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

115. Les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes de toutes les catégories de personnel, qui ont été estimés pour l'exercice 2010/11 compte tenu de l'expérience acquise en la matière par la Mission et notamment des taux de vacance de l'exercice 2009/10.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

116. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, qui sont calculées sur la base des taux de remboursement standard pour le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome, représentent un montant total de 93 819 700 dollars, qui se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	51 926,4
Unités de police constituées	–
Total partiel	51 926,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	20 723,5
Transmissions	9 337,8
Services médicaux	8 578,5
Matériel spécial	3 253,5
Total partiel	41 893,3
Total	93 819,7

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,8	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	2,6	24 mars 2005	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,0		

E. Formation

117. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	357,2
Voyages	
Voyages, formation	724,1
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	1 087,0
Total	2 168,3

118. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, par rapport aux exercices précédents, est indiqué ci-après :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	2 257	1 936	1 454	6 592	6 546	7 454	4 117	468	1 343
Formation externe ^a	131	157	87	76	90	75	6	20	14
Total	2 388	2 093	1 541	6 668	6 636	7 529	4 123	488	1 357

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et en dehors de la zone de la Mission.

119. La Mission continuera à dispenser ses programmes de formation interne et externe à un nombre total estimatif de 10 427 participants, dont 1 541 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 7 529 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 1 357 militaires et membres de la police. Les programmes de formation interne se composent de séminaires, de cours et d'ateliers destinés à 10 251 membres du personnel (98,3 %). Des programmes de formation externe sont prévus à l'intention de 176 membres du personnel de la MINUS occupant des fonctions essentielles (1,7 %).

F. Désarmement, démobilisation et réintégration

120. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Personnel civil	15 239,6
Dépenses opérationnelles	
Installations et infrastructures	1 104,5
Transports terrestres	383,7
Communications et informatique	225,0
Transports aériens	1 383,6
Services médicaux	255,0
Fournitures, services et matériels divers	16 400,0
Total	34 991,4

121. Le montant prévu à la rubrique Fournitures, services et matériels divers (16,4 millions de dollars) doit permettre de financer le coût des activités de désarmement, de démobilisation volontaire et de réinsertion de 40 000 combattants à raison de 400 dollars par personne couvrant des services de transport, de

réinstallation et de réinsertion (16 millions de dollars) ainsi que le coût de 4 000 colis d'articles non alimentaires à raison de 100 dollars par colis (400 000 dollars).

122. La participation plus active de la Mission aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est décrite dans le cadre de la réalisation escomptée 4.2 des tableaux de budgétisation axée sur les résultats.

« Assistance technique et appui financier au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour le désarmement et la démobilisation de 64 000 combattants et membres des groupes ayant des besoins spéciaux, comprenant la prestation de services tels que l'enregistrement et la mise en place d'un système informatique de gestion des données portant sur les ex-combattants et les membres des groupes ayant des besoins spéciaux; la gestion de six sites de démobilisation et de quatre sites itinérants, l'examen médical des ex-combattants handicapés ainsi que la sensibilisation et l'orientation des ex-combattants et des membres des groupes ayant des besoins spéciaux ».

123. L'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion vise à encourager la démobilisation volontaire de 40 000 combattants auxquels sont remis 400 dollars par personne couvrant des services de transport, de réinstallation et de réinsertion. Ces chiffres ont été calculés en tenant compte du nombre estimatif de combattants devant être pris en charge par le programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ici 2011 (90 000) et du nombre de combattants qu'il est prévu de prendre en charge en 2009/10.

124. Les ressources demandées au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent également permettre de financer le fonctionnement de 6 sites de démobilisation et de 10 bureaux locaux – pièces de rechange, carburants destinés aux générateurs, éclairage, chauffage, énergie et eau, communications par réseaux commerciaux, stockage, maintenance et licences de logiciels de gestion des données centralisées, pièces détachées et maintenance du matériel informatique et rations de réserve pour 25 % des ex-combattants auxquels des services locaux de restauration ne peuvent être fournis.

G. Services de détection des mines et de déminage

125. Le montant estimatif total des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	43 289,8
Matériel de détection des mines et de déminage	–

126. Le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies a pour mandat d'assurer une aide humanitaire au déminage, des avis techniques et la coordination. Pour mener à bien le mandat de la Mission en matière de lutte antimines, il est proposé de maintenir la capacité de déminage à peu de choses près au niveau de celle de l'exercice précédent, car il a été déterminé que ces moyens seront indispensables pendant toute la période de transition, jusqu'à ce que ces activités soient reprises par les autorités nationales, ce qui devrait être fait en 2011. Le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international reste le même dans le budget 2010/11, avec les mêmes classes, qui correspondent aux nécessités opérationnelles de la Mission et de la transition vers la reprise des activités par les autorités nationales.

127. La composante opérations continuera d'apporter un appui direct à la Mission et également de faciliter l'exécution du mandat de cette dernière en renforçant les moyens dont disposent les compagnies militaires de déminage de la MINUS. Toutes les opérations de déminage seront réalisées selon les normes humanitaires internationales, comme prévu dans le mandat de la Mission, et dans le cadre des structures de cette dernière. Les priorités des composantes déminage seront fixées en consultation avec les divisions compétentes de la Mission.

128. Pour 2010/11, on prévoit de reprendre les marchés de 2009/10, sous réserve des résultats, des coûts et des besoins opérationnels, afin de tirer parti de l'expérience acquise par les sous-traitants et de réduire les coûts de mobilisation et d'achat de matériels.

129. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection et de déminage doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : 34 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 57 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 620 600 dollars); le coût des marchés pour l'inspection des routes, les études techniques, les services de déminage intégrés, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (31 440 000 dollars); les frais de voyage (327 000 dollars); et le coût du matériel (695 600 dollars). Le solde de 3 206 000 dollars se compose d'un montant de 1 145 200 dollars correspondant à l'appui et aux services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'un montant de 2 061 400 dollars correspondant aux frais de gestion, soit 5 % du coût estimatif total des services de détection des mines et de déminage.

H. Projets à effet rapide

130. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, comparé aux exercices précédents, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (projets réalisés)	1 000	62
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (projets approuvés)	1 000	50
1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (projets proposés)	1 000	51

131. Comme on a réussi à revitaliser le programme de projets à effet rapide, il est demandé pour 2010/11 un montant de 1 million de dollars afin de le poursuivre.

132. La réalisation des projets à effet rapide est pour la Mission un important moyen de développer la confiance. Elle reste cruciale pour soutenir la reprise en cours dans le pays par des projets de faible ampleur mais hautement visibles dans les communautés soudanaises rurales ou vulnérables, qui visent des besoins vitaux auxquels ne répondent pas les institutions, fonds ou programmes des Nations Unies, les donateurs, le Gouvernement ou les organisations non gouvernementales.

133. La poursuite du programme de projets à effet rapide est de la plus haute importance pour ce qui est d'améliorer l'environnement opérationnel de la Mission, et d'en renforcer la crédibilité et le statut aux yeux de la population de sa zone d'opérations. Ce sont des facteurs qui peuvent avoir un grand effet pour faciliter l'exécution du mandat de la MINUS.

134. De même qu'au cours des cycles précédents, et conformément aux priorités stratégiques de la Mission, une importance particulière sera accordée aux projets qui appuient la prévention et le règlement des conflits, notamment par le biais de la remise en état ou de la mise en place d'infrastructures destinées à la police, à la justice et aux services pénitentiaires, ainsi qu'à ceux qui soutiennent les activités traditionnelles de médiation des conflits. Ces projets viendront également appuyer la mise en place ou l'amélioration des services de base, tels que dispensaires, installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, remise en état ou modernisation d'installations essentielles dans les zones rurales, et création de possibilités d'emploi à court terme dans les communautés vulnérables.

III. Analyse des variations¹

135. La terminologie générale employée pour analyser les variations des ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle est restée inchangée par rapport aux rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	16 012,7	6,4 %

• Facteurs externes : augmentation des coûts des rations et de la relève

136. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation prévue de 15 % du coût des rations, et la hausse des coûts de la relève (en 2008/09, le coût moyen de la relève s'est élevé à 2 055 dollars par personne, alors que le budget avait été calculé sur la base de 1 611 dollars), ainsi que par l'accroissement des besoins de matériel majeur, prévu selon les mémorandums d'accord signés.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 946,9	5,6 %

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins 5 % ou 100 000 dollars.

• **Gestion : réduction de l'abattement pour déploiement différé**

137. L'augmentation des ressources demandées est due au fait qu'il est proposé de ramener l'abattement pour déploiement différé de la Police des Nations Unies de 7 % en 2000/10 à 1 % en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(684,7)	(0,5 %)

• **Gestion : augmentation de l'abattement pour déploiement différé**

138. La baisse des montants demandés est due à l'application d'un abattement pour déploiement différé de 26% pour le personnel international, contre 22 % en 2009/10, dont l'application avait été compensée en partie par le relèvement du barème des traitements au 1^{er} janvier 2009.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	10 550,7	18,4 %

• **Facteurs externes/gestion : application du taux de change prévu de la Banque mondiale, pourcentage moyen accru de personnel recruté sur le plan national**

139. Une augmentation de 7 750 000 dollars tient à l'application du taux de change de la Banque mondiale prévu pour 2001, soit 2 284 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis, contre 2 582 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis selon le taux de change de l'ONU. L'augmentation supplémentaire de 2,8 millions de dollars tient à l'application, pour les agents recrutés sur le plan national, d'une moyenne correspondant à la classe AGS 4/5 du barème, alors que la moyenne appliquée en 2009/10 correspondait à la classe 3/4, cela du fait que la classe médiane du personnel en poste est plus élevée que précédemment. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction proposée de 184 postes de gardes recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(175,8)	(1,4 %)

• **Gestion : augmentation de l'abattement pour déploiement différé**

140. La baisse des montants demandés est due à l'application proposée d'un abattement pour déploiement différé de 36 % pour les Volontaires des Nations Unies (22 % pour les Volontaires recrutés sur le plan international, et 50 % pour les Volontaires recrutés sur le plan national), contre un abattement moyen de 30 % appliqué en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(59,3)	(1,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

141. La baisse des montants demandés procède de l'expérience de la Mission. On prévoit 313 voyages autorisés hors de la zone de la Mission, contre 340 en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(9 476,4)	(8,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

142. La baisse des montants demandés correspond à des ajustements apportés au programme de construction de la Maison des Nations Unies à Djouba, à la diminution prévue de la consommation de carburant du groupe électrogène, qui devrait revenir à son niveau de 2008/09 (17,6 millions de litres), et à la diminution du montant des contrats d'entretien pour l'ensemble des sites de la Mission, compte tenu de la capacité des fournisseurs à assurer les services, selon l'expérience de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 983,7)	(16,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

143. La baisse des moyens demandés est due principalement à la diminution des achats de véhicules de remplacement. La Mission prévoit de remplacer 43 véhicules légers de transport de passagers, contre 108 en 2009/10, ce qui explique une baisse de 3,2 millions de dollars. La baisse des coûts tiendra aussi à l'externalisation des services d'entretien des véhicules pour le maintien en condition de deuxième et troisième niveaux, les réparations après accident et la peinture.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	7 225,4	4,6 %

• **Facteurs externes : variation des prix du marché/inflation**

144. L'augmentation est due à la hausse des coûts contractuels garantis et horaires de location et d'exploitation; elle est partiellement compensée par la révision des montants correspondant au partage des aéronefs avec la MINUAD, qui a abouti au retrait de la part de la MINUS, soit un IL-76, et par la diminution globale de 10 % des heures de vol (2 197 heures).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(5,7)	(5,3 %)

• **Facteurs externes : variation des prix du marché/inflation**

145. La baisse des montants nécessaires tient à celle des tarifs d'assurance obtenus pour la même flotte de 9 patrouilleurs et 1 navire.

	<i>Variation</i>	
Communications	(5 559,9)	(20,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

146. La diminution traduit la réduction des achats de matériel de communications, la Mission s'employant à n'en remplacer qu'un minimum, selon les directives normales, qui prévoient l'application du moins élevé de deux critères : sept ans de vie utile ou 15 % du parc total. L'importance des remplacements au cours de l'exercice 2009/10 a permis une réduction des besoins en pièces détachées et entretien du matériel. Les besoins devraient également être en baisse du fait de l'utilisation des voies d'acheminement les moins coûteuses pour les communications commerciales.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(761,2)	(4,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

147. La diminution indiquée à cette rubrique s'explique par la réduction des achats de matériel, la Mission n'en remplaçant qu'un minimum. Elle est en partie annulée par l'augmentation pour les pièces détachées et fournitures, résultant de la hausse du prix des encres en poudre.

	<i>Variation</i>	
Services sanitaires	419,9	4,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

148. L'augmentation correspond aux fournitures médicales pour les activités de DDR, prévues pour un nombre estimatif de 8 000 ex-combattants. Ce nombre, servant au calcul des fournitures médicales à prévoir, a été obtenu selon l'hypothèse qu'il y aurait lieu d'assurer un suivi médical et le traitement voulu à 20 % de la population de 40 000 ex-combattants.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 344,2	4,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

149. L'augmentation de 2,9 millions de dollars correspond aux frais bancaires au Sud-Soudan – où un système bancaire se met en place et les services ont donc été sous-traités à des banques locales – ainsi qu'aux frais bancaires liés à l'utilisation de services bancaires pour le versement d'allocations de DDR dans le nord et le sud. D'autres coûts en augmentation (1,8 million de dollars) correspondent à des besoins accrus de services sous-traités et de personnel pour la détection des mines et le déminage. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse prévue des coûts de fret, due au fait qu'on prévoit un volume moins important de livraisons à la MINUS, qui entre dans sa sixième année d'opérations.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

150. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un crédit de 977 309 700 dollars;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 81 442 475 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/273 B, aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et entérinées par l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions concernant l'ensemble des opérations

(Résolution 61/276)

Décision/demandes

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4)

Disposition appliquée. Le mandat et les hypothèses de planification figurent dans le budget de la MINUS et les rapports sur l'exécution du budget.

Disposition appliquée dans le budget 2010/11; voir les tableaux budgétaires axés sur les résultats et le tableau sur les gains d'efficacité. Pour 2010/11, la Mission envisage des gains d'efficacité d'un montant de 6,3 millions de dollars.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Disposition appliquée dans le budget 2010/11; les crédits demandés sont calculés en fonction des données propres à la Mission au lieu de coûts standard.

La Mission s'est également dotée d'un Comité directeur du budget composé des hauts responsables des composantes organique, militaire et d'appui, chargé de fixer les hypothèses de budgétisation et de veiller à les faire respecter dans l'ensemble du projet de budget.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Disposition appliquée. La Mission contrôle activement et régulièrement les engagements, notamment par des réunions mensuelles avec les centres de coûts servant à examiner les engagements non réglés.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Disposition appliquée dans le projet de budget 2010/11; voir les tableaux budgétaires axés sur les résultats et les hypothèses retenues pour la planification des ressources, qui sous-tendent l'établissement des prévisions budgétaires

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Envisager de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Disposition appliquée. Le projet de budget pour 2010/11 comprend la transformation de 4 postes d'agent recruté sur le plan international (2 P-3 et 2 agents du Service mobile) en postes d'agent recruté sur le plan local (un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La MINUS a cherché à agir de manière prospective pour pourvoir les postes vacants, en inscrivant plus de candidats sur les listes d'aptitude, en annonçant les vacances de poste sur les sites Web consacrés aux activités de secours, en menant des campagnes de recrutement, et en assurant directives et aide accrue à cette fin aux directeurs de programme.

Mais les facteurs ci-après gênent les efforts :

- Conditions de vie difficiles, qui entraînent des taux élevés de renouvellement du personnel;
- Restrictions du marché local de l'emploi, qui font que les candidats disponibles et qualifiés sont rares;
- Les procédures de recrutement fixées dans les nouvelles instructions permanentes visant le recrutement et la sélection des candidats, et la centralisation accrue avec intégration des organes

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

centraux de contrôle des missions, ont alourdi les procédures, de sorte qu'il est plus difficile de répondre aux nécessités opérationnelles d'un environnement de travail aussi fluide et instable que celui de la MINUS;

En 2009/10, la Mission a eu 106 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international et 445 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national, ce qui a accru les pressions poussant les directeurs de programme et le personnel des ressources humaines à développer leurs efforts de recrutement.

Un examen détaillé a précédé l'élaboration du projet de budget pour 2010/11. La Mission n'a rien négligé pour faire le point des ressources existantes, cherchant en particulier à utiliser les postes vacants plutôt que de demander des postes supplémentaires, envisageant de recourir plus largement le cas échéant aux administrateurs et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national au lieu d'avoir recours à des agents recrutés sur le plan international, et réorganisant les unités administratives pour améliorer la prestation de services.

C'est ainsi que la Mission ne demande comme augmentation nette qu'un seul poste supplémentaire.

Elle reconnaît qu'il y aura des besoins supplémentaires pendant cette période incertaine, de nouvelles priorités se faisant jour, mais ces besoins seront fonction de facteurs externes qui peuvent se réaliser ou non, notamment la préparation et le déroulement des élections en 2010 et des référendums devant avoir lieu avant la fin de 2011.

Étant donné les incertitudes sur le terrain, lorsque les structures existantes auront un surcroît de travail, la Mission s'efforcera dans toute la mesure du possible d'y répondre en tirant parti des vacances de poste et fera connaître à l'Assemblée générale les effectifs supplémentaires nécessaires dans son prochain rapport.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)

En 2008/09, 6 668 agents recrutés sur le plan national ont suivi, pour se perfectionner et enrichir leurs compétences techniques, divers programmes internes et externes de formation qui s'ajoutaient aux formations de base suivantes, proposées à l'échelle de la Mission :

- Programmes d’enseignement de l’anglais;
- Programmes de formation à l’informatique (niveaux débutant et intermédiaire);
- Formation professionnelle;
- Programmes de savoir-être destinés au personnel recruté sur le plan national;

Le personnel recruté sur le plan national a eu aussi la possibilité de participer à plusieurs formations assurées par le Bureau de la gestion des ressources humaines sur les thèmes des techniques d’encadrement, de la conduite des entretiens d’appréciation des compétences et des programmes de sélection, du suivi du comportement professionnel, du souci du client et de l’aptitude à la communication.

Au cours de la période actuelle (2009/10), une formation professionnelle sera assurée dans les domaines suivants :

- Maçonnerie;
- Plomberie;
- Électricité;
- Mécanique automobile;
- Soudure.

Pour 2010/11, on prévoit une augmentation d’environ 20 % du nombre total d’agents recrutés sur le plan national qui bénéficieront de formations professionnelles. On prévoit aussi d’élargir l’éventail des programmes de formation professionnelle proposés. De plus, le nombre d’agents recrutés sur le plan national devant bénéficier d’une formation professionnelle externe a été accru de 15 %.

Les agents recrutés sur le plan national pourront notamment suivre un programme spécifique de renforcement de leurs capacités associant des formations à l’informatique, à l’encadrement, au tutorat et au mentorat.

Pour 2010/11, les activités de formation professionnelle déjà proposées en 2009/10 s’enrichiront des domaines suivants :

- Charpenterie;
- Entretien des matériels lourds;
- Mécanique automobile (perfectionnement).

Section XIII : opérations aériennes

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Les besoins de la Mission en matière de transport aérien sont examinés chaque année afin de trouver la combinaison flotte/heures de vol permettant de les satisfaire de la manière la plus efficace et économique possible. Le budget de transport aérien est établi à partir des tarifs fixes et des tarifs horaires applicables à la location des aéronefs. L'augmentation de 7,6 millions de dollars des coûts de location d'aéronefs prévue pour 2010/11 s'explique en grande partie par une augmentation de 2 650 000 dollars des frais fixes contractuels, qui n'est pas entièrement compensée par une réduction globale de 10 % du nombre d'heures de vol (2 197 heures). La part restante de l'augmentation (4 950 000 dollars) correspond aux frais de remplacement de l'avion MD-83, qui ne peut plus être utilisé au Soudan en 2010/11 en raison des restrictions édictées par l'Autorité de l'aviation civile soudanaise quant à l'âge des aéronefs en circulation.

Les transports de personnel et de marchandises sont effectués par tous les moyens de transport possibles dans le souci d'assurer le transport le moins coûteux et le plus rapide possible

La mission a dû assurer le transport aérien et terrestre des personnes, des marchandises et des patrouilles dans toute la zone de mission, où il n'y a pas de routes, ou de routes en bon état, pas assez de transports publics, et où règne l'insécurité.

La composition et la taille du parc aérien sont régulièrement examinées et modifiées en fonction de la situation de terrain et des conditions opérationnelles propres à la Mission. La Mission continuera d'avoir besoin de 39 aéronefs (11 avions et 28 hélicoptères), dont 1 avion partagé avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), alors qu'elle partageait 2 avions avec celle-ci en 2009/10.

À Khartoum, la Mission coordonne le service régulier de répartition en conjonction avec la MINUAD, dans un souci d'économie et d'efficacité des services assurés. En 2010/11, la Mission externalisera le service régulier de navette dont bénéficie à Khartoum le personnel recruté sur le plan national. Le gain d'efficacité permis par cette mesure a déjà été pris en compte, puisque l'effet de la baisse du nombre de cars employés pour transporter le personnel a été répercuté sur les dépenses liées au carburant et aux pièces détachées.

Tous les mouvements de transport sont planifiés et exécutés conformément aux règles de sécurité énoncées dans le Manuel des opérations aériennes produit par le Département des opérations de maintien de la paix, aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), aux meilleures pratiques recommandées par l'ONU et aux autres instructions permanentes applicables à la MINUS.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Disposition appliquée. La Mission procède chaque trimestre à des contrôles de qualité et à des évaluations fondés sur le manuel de sécurité aérienne de l'ONU, par l'intermédiaire de son Groupe de la sécurité aérienne, et transmet ensuite les rapports d'inspection et d'évaluation au Siège de l'ONU.

Les rapports d'inspection et d'évaluation s'inscrivent dans le Programme d'assurance qualité du Département des opérations de maintien de la paix.

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

La Mission administre son programme de projets à effet rapide dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, elle n'accepte pas que les partenaires opérationnels inscrivent des crédits au titre des frais d'administration dans leur projet de budget.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La Mission en est actuellement à sa cinquième année. La nécessité d'activités de renforcement de la confiance s'est fait sentir au-delà de la troisième année, et continuera d'exister pendant un certain temps.

La Mission procède, au cours de chaque exercice, à une évaluation de ses besoins en matière de projets à effet rapide. La prochaine évaluation sera effectuée en mars 2010.

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit être renforcée pour éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les projets continueront d'être axés sur des domaines tels que la prévention et la résolution des conflits.

Il y a une coordination permanente avec les partenaires humanitaires et de développement de la Mission au Soudan. Des réunions sont régulièrement organisées pour coordonner les actions menées et favoriser les synergies.

Les projets à effet rapide offrent une illustration de cette coopération. La Mission communique les propositions de projets à effet rapide au représentant de l'équipe de pays des Nations Unies dans la zone géographique en cause, afin d'éviter tout doublon ou chevauchement des activités.

Les crédits ouverts par les missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Il est toujours procédé à la coordination nécessaire pour éviter de lancer un projet à effet rapide dans un domaine où des organismes des Nations Unies mènent déjà des activités humanitaires ou de développement. La coordination s'effectue lors de réunions bilatérales et multilatérales et par la mise en commun des courriers, rapports et propositions reçus.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La coordination régionale s'effectue au plus haut niveau (celui des Représentants spéciaux du Secrétaire général) s'agissant des priorités de politiques et de sécurité. Disposition appliquée dans le budget 2010/11. La coordination est décrite en détail dans les hypothèses retenues pour la planification et les ressources.

Section XXI : partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées et complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

On trouvera à l'annexe III du budget 2010/11 un complément d'information sur le financement et les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire pilote, avec l'appui du Groupe de l'assistance humanitaire, du relèvement rapide et de la réintégration, la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

L'équipe de pays a participé à l'élaboration du plan intégré d'exécution du mandat de la MINUS, qui décrit les activités devant être menées par la Mission et l'équipe de pays à l'appui de l'Accord de paix global.

La MINUS et l'équipe de pays ont mis en place des mécanismes d'exécution communs destinés à favoriser la réalisation des principaux objectifs d'étape de l'Accord de paix global, y compris les retours, le recensement, la préparation des élections, la programmation du relèvement de l'Abyei, la cartographie du conflit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'action à mener face au VIH/sida.

La réunion hebdomadaire avec l'équipe de pays est devenue l'occasion de tirer parti à la fois des capacités politiques de la Mission et des compétences des organismes des Nations Unies sur le plan technique et sur le plan des programmes aux fins de l'analyse, de la planification et de la coordination de programmes visant à prévenir les conflits, à consolider la paix et à réagir face aux obstacles s'opposant à la sécurité et à l'application de l'Accord de paix global.

Au Sud-Soudan, la MINUS coordonne l'appui assuré par l'ONU aux actions de stabilisation en aidant les autorités locales à mobiliser diverses entités gouvernementales pour faire face aux situations d'instabilité, en planifiant et en hiérarchisant des activités de planification devant permettre à l'ONU et à ses partenaires de cibler efficacement l'assistance humanitaire et l'aide au relèvement, et en mobilisant les ressources requises pour assurer une démarche intégrée de stabilisation de la situation dans les États à hauts risques.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

(Résolution 63/273 B)

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 10).

Disposition appliquée. Textes intégrés au cadre de budgétisation axée sur les résultats et dans l'ensemble du document budgétaire

Veiller à ce que les futurs projets de budget contiennent suffisamment de renseignements, d'explications et de justifications au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles pour que les États Membres puissent se prononcer en toute connaissance de cause (par. 19)

Disposition appliquée. Le budget 2010/11 de la Mission contient des renseignements complets sur les ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles.

Continuer, pour réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, à s'efforcer de pourvoir localement les postes de cette catégorie affectés à la Mission, en tenant compte des besoins de celle-ci (par. 22).

Disposition appliquée. La Mission a étudié la possibilité de recourir davantage, quand c'était possible, à des postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux recruté sur le plan national plutôt qu'à des postes internationaux. Le projet de budget pour 2010/11 prévoit de transformer 4 postes internationaux (2 postes P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile) en postes d'agent local (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux). Il prévoit aussi de faire appel en externalisation à des gardes n'appartenant pas à l'Organisation au lieu de recruter du personnel local, ce qui permettra d'économiser 2,7 millions de dollars par an.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

(A/63/746/Add.5)

Le Comité consultatif reconnaît avec le Comité des commissaires aux comptes la nécessité de pourvoir rapidement tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les Missions. Il compte que les recommandations adressées par le Comité des commissaires aux comptes aux administrateurs de la Mission et à leurs homologues du Secrétariat seront portées à l'attention des plus hauts responsables de l'Organisation afin de garantir une approche efficiente, efficace et financièrement satisfaisante de l'administration générale de la MINUS. Il veut espérer que la Mission mettra pleinement en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 12).

Le Comité réitère, toutefois, qu'il compte que la Mission s'efforcera de réaliser, chaque fois que possible, des gains d'efficacité, et que ceux-ci seront indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 (par. 14).

Le Comité consultatif veut espérer que les demandes d'indemnisation en attente seront réglées rapidement (par. 16).

Recommandation appliquée. Sur les 11 postes approuvés pour 2009/10, 10 sont pourvus, ce qui représente un taux supérieur à 90 %.

En 2008/09, la Mission a réalisé des gains d'efficacité en partageant avec la MINUAD le coût de deux aéronefs et en continuant d'appliquer sa stratégie à long terme visant à assurer en interne les opérations de manutention au sol, y compris à Djouba.

Pour 2010/11, la Mission prévoit de réaliser 6,3 millions de dollars d'économies sur le plan opérationnel.

En cours de réalisation. Sur les 13 demandes d'indemnisation qui étaient en attente au 31 décembre 2008, 4 ont donné lieu à un versement, pour un montant de 88 700 dollars. Pour les 9 autres, la Mission

Appuyer la mise en œuvre du nouveau concept des opérations nécessitera d'importantes ressources, et le Comité recommande donc de s'assurer de l'efficacité des mesures prises dans ce sens et de rendre compte à l'Assemblée générale à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 21).

Le Comité recommande que le projet de budget pour l'exercice 2010/11 soit plus précis et fasse clairement apparaître, dans un organigramme ou un tableau, les effectifs de la Mission et les postes qu'il est proposé de créer, par lieu d'affectation (par. 24).

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que l'on a eu recours à plusieurs reprises à des solutions ponctuelles pour satisfaire des besoins à long terme de la Mission, et il demande instamment que la procédure de passation d'un nouveau marché pour les rations soit menée à son terme dans les meilleurs délais (par. 30).

Le Comité consultatif continue de trouver préoccupant le niveau élevé du taux de renouvellement. Il recommande que l'on en analyse les causes et que l'on rende compte des résultats obtenus à l'Assemblée générale dans le prochain projet de budget. Le Comité a fait des observations au sujet du renouvellement du personnel dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746) (par. 31).

attend que les pays fournisseurs de contingents lui donnent des éclaircissements.

Recommandation prise en compte dans les hypothèses retenues pour la planification et les ressources du budget 2010/11.

Recommandation appliquée. Des organigrammes et des tableaux montrant les effectifs de la Mission et les postes qu'il est proposé de créer par lieu d'affectation figurent dans les documents supplémentaires adressés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avec chaque projet de budget.

La recommandation n'a pas été appliquée. Le contrat existant est arrivé à expiration en novembre 2009 et a été reconduit, à titre exceptionnel, jusqu'au 28 juillet 2010. La procédure de mise en concurrence a été annulée, et de nouvelles reconductions du contrat seront nécessaires en attendant la définition de normes acceptables en matière de rations, qui devrait intervenir fin 2011.

Pour le budget 2010/11, la Mission a utilisé le taux contractuel applicable, en le majorant des 15 % d'augmentation prévus.

Le Bureau de la gestion des ressources humaines a réalisé des enquêtes qui ont montré que, quand des membres du personnel quittaient la MINUS, c'était principalement pour des raisons familiales, financières ou professionnelles.

Du fait du système de priorités mis en place dans le cadre des nouvelles procédures de recrutement, les mutations sans changement de classe ont été favorisées. Par conséquent, il est devenu plus difficile de retenir les membres du personnel méritants souhaitant être promus. De plus, la mobilité et le renouvellement des effectifs ont été encouragés par des dispositifs incitatifs tels que la prime de mobilité, la prime d'affectation et la prime de réinstallation, qui poussent les membres du personnel à changer de mission. À cet égard, l'effet des réformes entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009 sur le renouvellement des effectifs reste à évaluer.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif ne juge pas nécessaire, à ce stade, de doter la Section des ressources humaines de postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international et il engage la Mission à redoubler d'efforts en vue de réduire le taux de vacance de postes à cette section.

Le Comité consultatif recommande que la Mission, en coopération avec la MINUAD, continue de s'employer à obtenir des autorisations de vol illimitées afin d'éviter la multiplication de démarches ponctuelles. [par. 35 (1)].

Le Comité consultatif prie la Mission de communiquer dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 des renseignements actualisés sur les économies et autres gains d'efficacité résultant de ces transformations (par. 36).

Le Comité consultatif se déclare à nouveau préoccupé par le retard pris dans la construction des logements permanents que l'ONU doit fournir au personnel civil et militaire, qui oblige à continuer de verser l'indemnité de subsistance (missions) au taux plein. Il compte que ces travaux seront réalisés sans plus de retard et demande que des informations actualisées sur la question et sur l'état d'avancement des autres projets de construction de la Mission soient présentées dans le contexte du projet de budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/63/777, par. 8) (par. 45).

Recommandation appliquée.

Le taux actuel de vacance de postes à la Section des ressources humaines s'établit à 5 %.

La MINUS et la MINUAD se sont mises en rapport avec le Ministère soudanais des affaires étrangères pour lui présenter des demandes en ce sens. Toutefois, ces demandes n'ont pas abouti, ce qui contraint les deux Missions à continuer de demander une autorisation pour chaque vol.

Des postes ont été créés pour les fonctions précédemment confiées à des vacataires, afin de donner suite à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et de renforcer, à plus long terme, les capacités techniques du personnel local. En 2009/10, la Mission, au lieu de 170 vacataires chargés de fonctions spécialisées durables, a créé des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Le plafonnement à 9 mois de la durée maximum d'engagement des vacataires entraînait continuellement des retards, les vacataires devant être formés et suivis de près pendant leurs premiers mois de travail. Le temps qu'ils trouvent leurs marques, leur contrat expirait. La création de postes pour les fonctions continues précédemment assurées par des vacataires a permis à la Mission d'améliorer les services fournis et de réduire le gaspillage de ressources, mais aussi d'assurer durablement la formation de base et le perfectionnement du personnel recruté sur le plan national.

Au vu des échéances qui lui ont été fixées pour mener à bien les divers projets de construction sur l'ensemble de la zone de Mission, de ses capacités limitées et du temps restreint que la saison sèche lui offre pour les activités de construction, la MINUS a décidé que des structures permanentes seraient bâties pour remédier à toute insuffisance des logements mis à la disposition du personnel des postes de commandement de secteur liée à la réorganisation des unités militaires et à la présence accrue de personnel des services organiques au niveau des États, avant tout remplacement des logements en dur actuels.

En 2009/10, une action concertée sera menée pour ériger des unités permanentes sur chaque site, afin de remédier aux insuffisances et d'attirer les membres du

personnel qui continuent d'habiter des logements non fournis par l'ONU. Les activités de construction futures dépendront de la demande qui aura été suscitée. Il est apparu que certains membres du personnel, notamment chez les policiers et les observateurs militaires des Nations Unies, préféraient habiter des logements très rudimentaires non fournis par l'ONU, qui leur coûtaient bien moins de 21 dollars par jour. Mais souvent, cette possibilité n'était pas offerte au personnel civil.

Il est prévu que la construction des structures d'hébergement permanent destinées au personnel civil sera achevée le 31 décembre 2010 au plus tard.

Parallèlement, la Mission a continué de s'employer à améliorer les autres installations et services mis à la disposition du personnel, afin de convaincre celui-ci de s'installer dans les logements fournis par l'ONU, ce qui permettra d'alléger la charge financière liée à l'indemnité de subsistance (missions) et d'exposer moins le personnel à l'insécurité. Dans le cadre des améliorations apportées aux conditions d'existence dans les secteurs et sur les bases d'opérations, on a construit un système convenable d'évacuation des eaux usées dans les campements, on a aménagé des allées permettant de circuler plus facilement, notamment pendant la saison des pluies, et on a doté les bases d'opérations de personnel chargé d'assurer les interventions nécessaires.

En partie grâce à ces améliorations, le pourcentage des membres du personnel civil basés dans les secteurs et les bases d'opérations vivant dans des logements fournis par l'ONU est passé de 21 % en juin 2008 à 73 % en juin 2009.

La construction d'une Maison des Nations Unies se poursuivant à Djouba, il est prévu, en 2009/10 et 2010/11, de construire des logements permanents à ce nouvel emplacement, pour remplacer les logements préfabriqués actuels du site de Tompkin.

Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives mais estime que, du fait de la proximité géographique des deux Missions, et sans négliger leurs spécificités opérationnelles respectives, il convient d'étudier la possibilité d'organiser des opérations aériennes conjointes MINUS-MINUAD, notamment pour l'utilisation d'appareils affrétés pour une longue durée aux fins de la relève des contingents (par. 47).

La MINUS continue d'étudier la possibilité d'opérations aériennes conjointes avec la MINUAD, s'agissant des opérations aériennes, du respect des normes techniques et des activités aéroportuaires. Il est techniquement possible de mener des activités conjointes dans ces domaines.

Demande/recommandation

Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses de la Mission au titre des communications et de l'informatique soient examinées conjointement par la MINUS et le Siège afin de déterminer des domaines où des gains d'efficacité pourraient être réalisés dans les deux catégories de dépenses et les incidences financières (par. 54).

Le Comité consultatif souligne qu'aucun effort ne devrait être ménagé pour exécuter les projets à effet rapide prévus et que tout retard devrait faire l'objet d'explications précises dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 58).

Mesures prises

Recommandation appliquée. La Section des communications et des services informatiques de la MINUS travaille en concertation permanente avec le Bureau des technologies de l'information et des communications du Siège. Les décisions budgétaires se fondent sur les orientations définies chaque année par ce bureau.

Il est fait état des gains d'efficacité sous la rubrique « Communications par réseaux commerciaux » du projet de budget 2010/11.

Recommandation appliquée. La mise en œuvre des projets à effet rapide a été difficile en 2006/07 et 2007/08.

Par conséquent, les fonds destinés aux projets à effet rapide approuvés pour 2007/08 n'ont été mis à disposition que si les projets à effet rapide en cours avaient été menés à bien (ou, si nécessaire, abandonnés). La mise à disposition des fonds destinés à ces projets a donc été retardée. De même, l'examen des nouvelles demandes relatives à des projets de ce type a été repoussé.

Début 2008, la MINUS a entrepris une analyse des causes profondes de son incapacité à mettre en œuvre les projets à effet rapide conformément aux prévisions. Dans ce cadre, elle a consulté tous les coordonnateurs chargés des projets à effet rapide au sein des bureaux locaux et de nombreux administrateurs de projets, ainsi que ses sections chargées de l'appui.

Cet examen a conduit à la publication d'une nouvelle instruction administrative visant à :

- Mieux évaluer les partenaires d'exécution (fiabilité, capacités);
- Mieux suivre l'exécution des projets par les secteurs;
- Préciser le rôle et les responsabilités du personnel et des parties prenantes aux stades de la proposition, de l'examen/de la sélection et de la mise en œuvre;
- Fournir des instructions plus claires quant aux opérations financières;
- Mieux tenir les dossiers et les archives.

Depuis septembre 2008, les coordonnateurs chargés des projets à effet rapide ont été informés des changements, et les administrateurs de projets civils et militaires ont été formés à la gestion de projets.

Le Comité consultatif demande de poursuivre l'examen de la question de la mise en place d'une chaîne de réapprovisionnement au Sud, de Mombasa à Entebbe, et de l'établissement d'une deuxième base de soutien logistique à Djouba pour appuyer les opérations de la Mission dans le Sud et de rendre compte de tout progrès à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget (voir également A/63/780) (par. 63).

En 2009/10, la Mission devrait être en mesure de mettre en œuvre les projets à effet rapide dans le délai de trois mois prévu.

La voie d'approvisionnement du Sud est utilisée de façon très limitée pour les matériels de la Section des communications et des services informatiques, quand les marchandises sont livrées à partir d'Entebbe ou transportées par voie maritime via Mombassa. De plus, la MINUS a conclu un accord d'externalisation de prestations logistiques prévoyant que les prestataires de services assurent le dédouanement et le transport terrestre à Mombassa comme à Entebbe.

Le matériel appartenant aux contingents déployés dans la région du Sud sera lui aussi expédié via Mombassa et acheminé via le Kenya ou l'Ouganda.

La base logistique de Djouba devrait devenir pleinement opérationnelle en 2010/11. Par la suite, plus d'expéditions seront effectuées via Mombassa/Entebbe. La voie de réapprovisionnement du Sud est donc opérationnelle, et la Mission continuera d'en faire un usage croissant en 2010/11.

Cette voie d'approvisionnement devrait permettre de réduire les délais de livraison pour les sites situés dans la région Sud (Djouba, Wau et Malakal). Il est prévu de continuer d'avoir recours à Port-Soudan pour les expéditions destinées à Khartoum et aux régions du Nord (Abyei, Ed-Damazin et Kadugli), qui seront desservies à partir d'El Obeid.

C. Comité des commissaires aux comptes

A/63/5 (Vol. II)

Engagements non réglés

La MINUS a souscrit un engagement d'un montant de 19 630 000 dollars au 30 juin 2008 pour faire remettre en état des aérodromes, en prévoyant de financer cette opération à partir des fonds du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Cependant ces fonds ne sont pas destinés à une telle utilisation. À la demande du Siège, la MINUS a mis fin, en août 2008, à cet engagement pour l'exercice 2007/08. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINURCAT, la MINUSTAH, la

Disposition appliquée.

Toutes les procédures de contrôle prévues par la règle de gestion financière 105.8 de l'Organisation des Nations Unies ont déjà été mises en place.

La Mission a renforcé la communication entre les différents centres de coûts, en instituant des réunions mensuelles où les engagements non réglés sont passés en revue.

MINUS et la BSLB respectent strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le Manuel des achats (par. 32 et 34).

Prestations dues à la cessation de service

Pour la MINUS, l'UNFICYP, la FNUOD, la MINUAD et la MONUG, le Comité a relevé que des données erronées concernant les reliquats de congés payés de certains fonctionnaires avaient servi au calcul des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration est convenue de veiller à ce que les services financiers des différentes missions effectuent un rapprochement avec les états de présence que maintiennent les sections des ressources humaines lorsqu'ils calculent les reliquats de congés payés pour déterminer les prestations dues à la cessation de service (par. 37 et 38).

Disposition appliquée. Aucune erreur dans le calcul des prestations dues à la cessation de service n'a été enregistrée en 2008/09.

Analyse dans les missions des délais de commande et d'approvisionnement

À la MINUS, pour 16 % des demandes de devis et 10 % des appels d'offres, les délais avaient été supérieurs aux délais maximums, les plus longs étant de 349 jours et 365 jours, respectivement. Ces retards importants ont suscité des plaintes de la part des utilisateurs. Le Comité renouvelle sa recommandation antérieure selon laquelle l'Administration devrait veiller à ce que la FINUL, la MINUAD et la MINUS analysent les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et des marchés et adoptent les mesures voulues pour que les demandes de biens et services et les commandes soient passées dans des délais raisonnables (par. 128 c) et 129).

Disposition appliquée. La Mission s'emploie à accélérer les formalités d'achat, afin de faire parvenir le plus rapidement possible les biens et services voulus à leurs utilisateurs finaux. Elle continuera de s'y efforcer.

Passation des marchés

À la MINUS, le Comité a relevé dans un contrat ce qui suit : a) le Comité d'ouverture des plis renfermant les soumissions a ouvert les propositions techniques et les propositions financières en même temps, sans donc respecter les règles d'ouverture des offres prévues dans la demande de propositions. Une telle pratique peut compromettre l'intégrité de l'appel d'offres; b) le marché a été attribué au fournisseur qui avait obtenu la deuxième meilleure note dans l'évaluation approuvée par le Contrôleur parce que son devis était moins cher que l'offre du fournisseur qui avait obtenu la meilleure

Disposition appliquée.

a) Le Comité des commissaires aux comptes a été informé à maintes reprises du fait que la situation qui s'est produite était une anomalie ponctuelle et qu'elle avait été abordée avec le Président du Comité d'ouverture des plis au moment des faits. L'effectif du Comité était alors en cours de renouvellement et son Président a rappelé aux membres l'importance du respect des règles d'ouverture séparée. Le problème ne s'est plus présenté depuis;

note. Or, c'est bien au fournisseur ayant obtenu la meilleure note que le Manuel des achats prévoit d'attribuer le marché; c) le montant définitif du marché signé avec le fournisseur s'établissait à 2 940 000 dollars, soit 19,99 % de plus que l'offre initiale de 2 450 000 dollars. On notera que le seuil pour les soumissions au Comité des marchés du Siège aux fins d'examen est de 20 %. Par ailleurs, la MINUS n'a versé au dossier aucune pièce justifiant l'augmentation du prix. Le Comité estime que ces mesures n'étaient pas conformes aux principes généraux de rapport qualité/prix optimal et d'équité, d'intégrité et de transparence applicables aux achats dans le Règlement financier et des règles de gestion financières de l'ONU. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS : a) applique rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation en ouvrant et en évaluant les propositions techniques avant d'examiner les propositions financières; b) verse au dossier correspondant toutes les pièces justifiant la non-attribution du marché aux adjudicateurs les mieux classés dans l'évaluation (par. 153 à 155).

Date limite pour la remise des soumissions

Le Comité a constaté plusieurs cas à la MINUS et à la FINUL dans lesquels le délai de remise des soumissions était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats. Pour les demandes de devis, le délai minimum autorisé est de 10 jours, tandis que pour les appels d'offres, il est de 30 jours. Le Comité recommande à l'Administration de faire en sorte que la MINUS, la FINUL et la MINUAD appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions (par. 158 et 160).

Classement des biens durables

Les biens durables sont des biens ou matériels dont le prix unitaire est égal ou supérieur à 1 500 dollars et dont la vie utile est de cinq ans au moins. Or, à la MINUS et à la MINUAD, 3 913 articles d'un prix unitaire supérieur à 1 500 dollars mais d'une durée de vie utile de moins de cinq ans avaient été classés comme biens durables. Le Comité recommande à

b) Ce cas concernait un marché attribué sur la base du principe consistant à retenir la plus avantageuse des offres techniquement acceptables. Les deux soumissionnaires ayant présenté des offres techniquement acceptables, la MINUS a opté pour le mieux-disant. La Mission ne partage pas l'avis du Comité selon lequel elle aurait dû procéder autrement;

c) En ce qui concerne l'observation relative à l'absence, dans le dossier, de pièces justifiant l'augmentation inférieure au seuil des 20 %, il est vrai que ces pièces étaient manquantes au moment de l'examen du dossier par le Comité.

Ces pièces (dont l'existence était connue, mais qui n'avaient pas été versées au dossier) ont été retrouvées et fournies directement au Comité au cours de son examen. Elles ont également été versées au dossier. Comme la Mission l'a signalé au Comité au moment des faits, cet incident constituait une infraction à la directive 01/2006 de la MINUS relative à la tenue des dossiers d'achats (dont un exemplaire a été remis au Comité). Le problème a ensuite été abordé avec l'acheteur et le chef de groupe concernés. Un rappel a été adressé à tous les acheteurs sur la nécessité de respecter les dispositions de la directive.

Disposition appliquée/Application en cours.

Le Manuel des achats ne fixe pas de délais minimaux recommandés ou obligatoires pour les appels d'offres et laisse en fait aux fonctionnaires chargés des achats une certaine latitude pour les fixer sur la base de leur expérience et de leur connaissance du marché.

La MINUS continue de veiller à ce que les fournisseurs potentiels aient suffisamment de temps pour répondre aux appels d'offres, conformément aux dispositions du point 9.9.7 du Manuel des achats.

Application en cours.

La codification et le classement des biens durables sont effectués au Siège de l'Organisation.

Le groupe de la réception et de l'inspection du matériel effectue la codification et le classement des articles consommables.

l'Administration de veiller à ce que la MINUS, la MINUAD et la FNUOD classent correctement les biens durables et non durables, en se conformant au Manuel de gestion des biens (par. 239 et 242).

Matériel appartenant aux contingents

À la MINUS, une seule inspection a été faite au cours de l'exercice 2007/08, faute de coordination entre le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le quartier général de la Force. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS effectue des inspections en cours d'opération, conformément aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (par. 266 et 267).

Une formation continue est assurée au personnel de ce groupe afin de veiller à ce que les règles de classement soient respectées.

Disposition appliquée.

Le Groupe du matériel appartenant aux contingents de la MINUS effectue des vérifications tous les mois et transmet ponctuellement chaque trimestre au Siège de l'Organisation les rapports d'inspection concernant chaque unité. Ces rapports sont également enregistrés dans la base de données sur le matériel appartenant aux contingents.

Le programme d'inspections en cours d'opération, dont la structure a été formalisée avec le quartier général de la Force, se déroulera désormais selon un calendrier prévisionnel semestriel. Il aura pour fonction de vérifier la disponibilité opérationnelle de chaque unité par rapport aux tâches prévues dans le concept d'opérations militaires.

Le programme d'inspection du matériel appartenant aux contingents dans l'ensemble de la Mission a été lancé en mai 2009. Ce programme, conforme aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, couvrait la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2009 et a donné lieu à des rapports d'inspection. Ces inspections de vérification se poursuivront à un rythme semestriel, conformément aux procédures établies.

Gestion du parc de véhicules

Le Comité a constaté que le système CarLog de suivi des déplacements n'avait pas été installé sur tous les véhicules de la MINUAD et que sur les 1 864 véhicules de la MINUS, 345 (19 %) n'en étaient pas équipés en août 2008. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD, la MINUS, la MINURCAT et la MINUT fassent tout ce qu'il faut pour que leur système de suivi des véhicules soit pleinement opérationnel (par. 274 et 276).

Application en cours.

Le système CarLog est opérationnel au sein de la MINUS et couvre 89 % des véhicules. Les 11 % restants concernent des véhicules nouvellement acquis, pour lesquels l'installation du système est en cours. Il est prévu qu'à la fin de 2009, tous les véhicules de la MINUS en seront équipés.

Délais de recrutement

À la MINUS, il apparaît, sur la base d'un échantillon des recrutements effectués lors de l'exécution du budget 2007/08, que le délai de recrutement moyen était de 171 jours. L'analyse montre qu'en moyenne : a) les

Application en cours.

Afin de s'attaquer aux retards dans le recrutement, la MINUS a publié des instructions permanentes relatives au recrutement et à la sélection de personnel en

directeurs de programme avaient mis 50 jours à faire leur sélection, soit 20 de plus que l'objectif de 30 jours; b) il avait fallu 121 jours pour terminer les procédures de recrutement à la Mission et au Siège, soit 76 jours de plus que l'objectif. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que la MINUS, la MONUC et la MINUL prennent les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement (par. 395 et 398).

août 2008, puis les a révisées en avril et août 2009. Des ateliers de formation sur ce thème destinés aux directeurs de programme se déroulent actuellement.

De plus, la Division du personnel du Département de l'appui aux missions prévoit de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2010, un nouveau système de gestion des aptitudes qui devrait simplifier les procédures et offrir des fonctions plus performantes.

En créant les conseils centraux de contrôle pour le personnel des missions, les nouvelles instructions permanentes ont allongé les délais de recrutement en rajoutant une étape supplémentaire dans la procédure, ce qui a provoqué des goulots d'étranglement. La MINUS reste en contact étroit avec la Division du personnel du Département de l'appui aux missions, à laquelle elle soumet des rapports hebdomadaires sur les questions relatives au recrutement, y compris les sources de retards et de goulots d'étranglement.

Formation et système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

À la MINUS, sur les 159 stages de formation approuvés au budget, seuls 65, c'est-à-dire 41 %, avaient eu lieu au cours de l'exercice 2007/08. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUS et la MINUAD suivent l'exécution de leur plan de formation (par. 413 et 416).

Disposition appliquée.

Au cours de l'exercice 2008/09, sur les 284 stages de formation approuvés, 238 ont eu lieu, ce qui a porté le taux d'exécution à 83,8 %.

En 2007/08, certains programmes prévus avaient dû être annulés parce que des organismes de formation externes n'étaient pas parvenus à inscrire un nombre suffisant de participants. Par ailleurs, une nouvelle évaluation des besoins de formation ayant conduit à des changements dans l'ordre de priorité des stages de formation, certains fonds avaient dû être réaffectés à d'autres programmes. Des stages de formation externe prévus au budget avaient également été annulés par les organismes de formation concernés. La Mission a fait appel à des consultants pour améliorer le rapport coût-efficacité du programme de formation et pour faire en sorte que davantage de fonctionnaires en bénéficient.

La Mission continue de suivre de près les plans et demandes de formation, mais certains facteurs qui échappent à son contrôle font que les prestataires annulent parfois des stages de formation prévus ou que des fonctionnaires inscrits à un cours ne sont pas disponibles pour y participer le moment venu.

Exécution des projets

Le Comité a noté qu'à la MINUS, les ressources financières n'avaient pas été utilisées pendant les périodes prévues. Le budget alloué à 100 projets à effet rapide s'élevait au total à un million de dollars. La Mission en avait approuvé 38 pour l'exercice 2007/08, mais à la fin de l'exercice seulement 79 376 dollars avaient été décaissés. Le Comité a aussi noté que certains projets à effet rapide n'avaient pas été achevés dans les délais prévus. Sur les 38 projets approuvés, un seul, soit 3 %, avait été lancé et achevé au 30 juin 2008. Trente n'avaient pas encore commencé, deux étaient en cours d'exécution et cinq avaient été annulés. Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions suivent de près tous les projets à effet rapide, afin que ceux-ci soient exécutés dans les délais prévus (par. 445, 446 et 448).

Application en cours.

Voir ci-dessus, les mesures prises pour donner suite aux recommandations sur les projets à effet rapide figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/746/Add.5, par. 58).

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

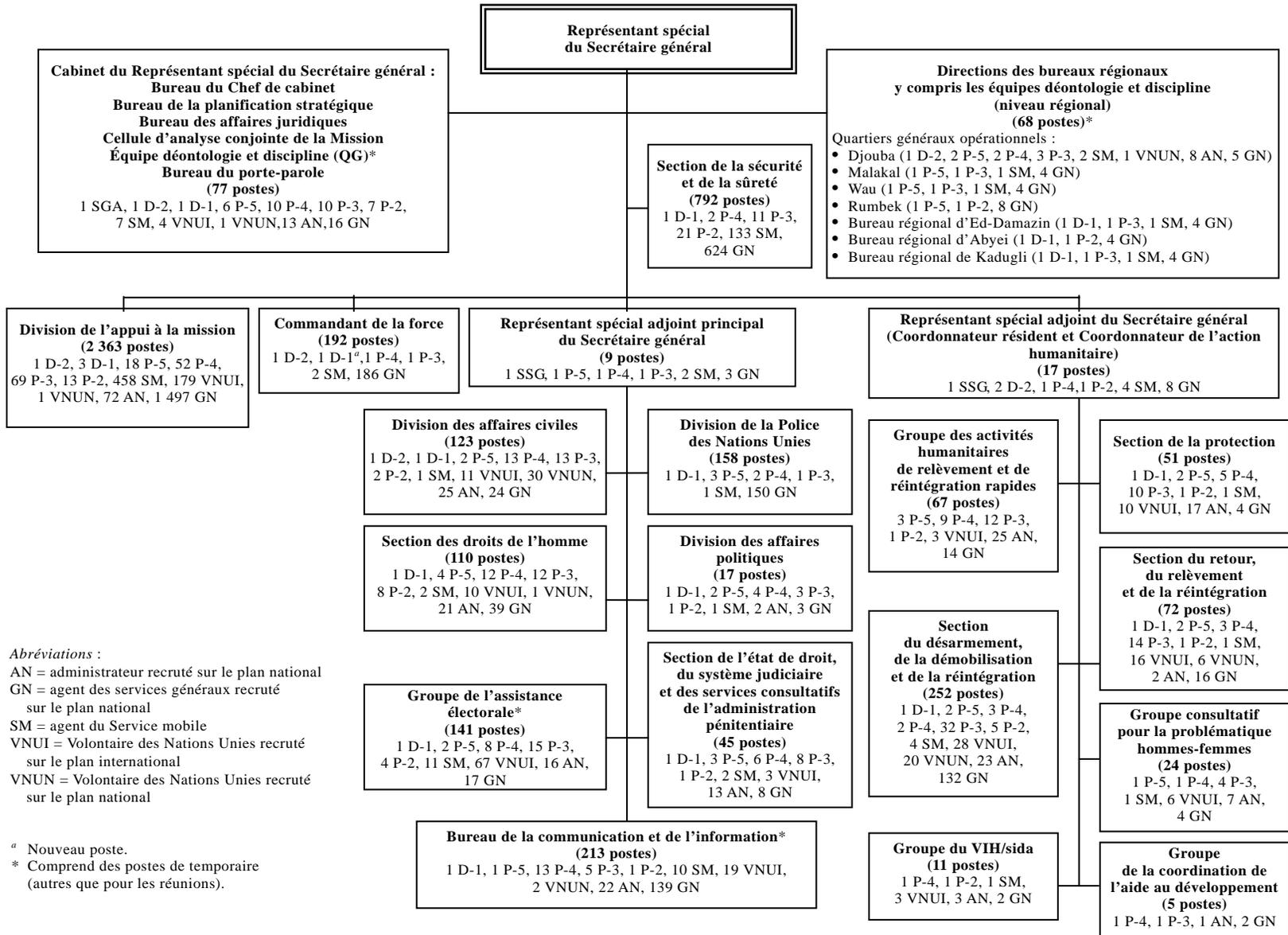
- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

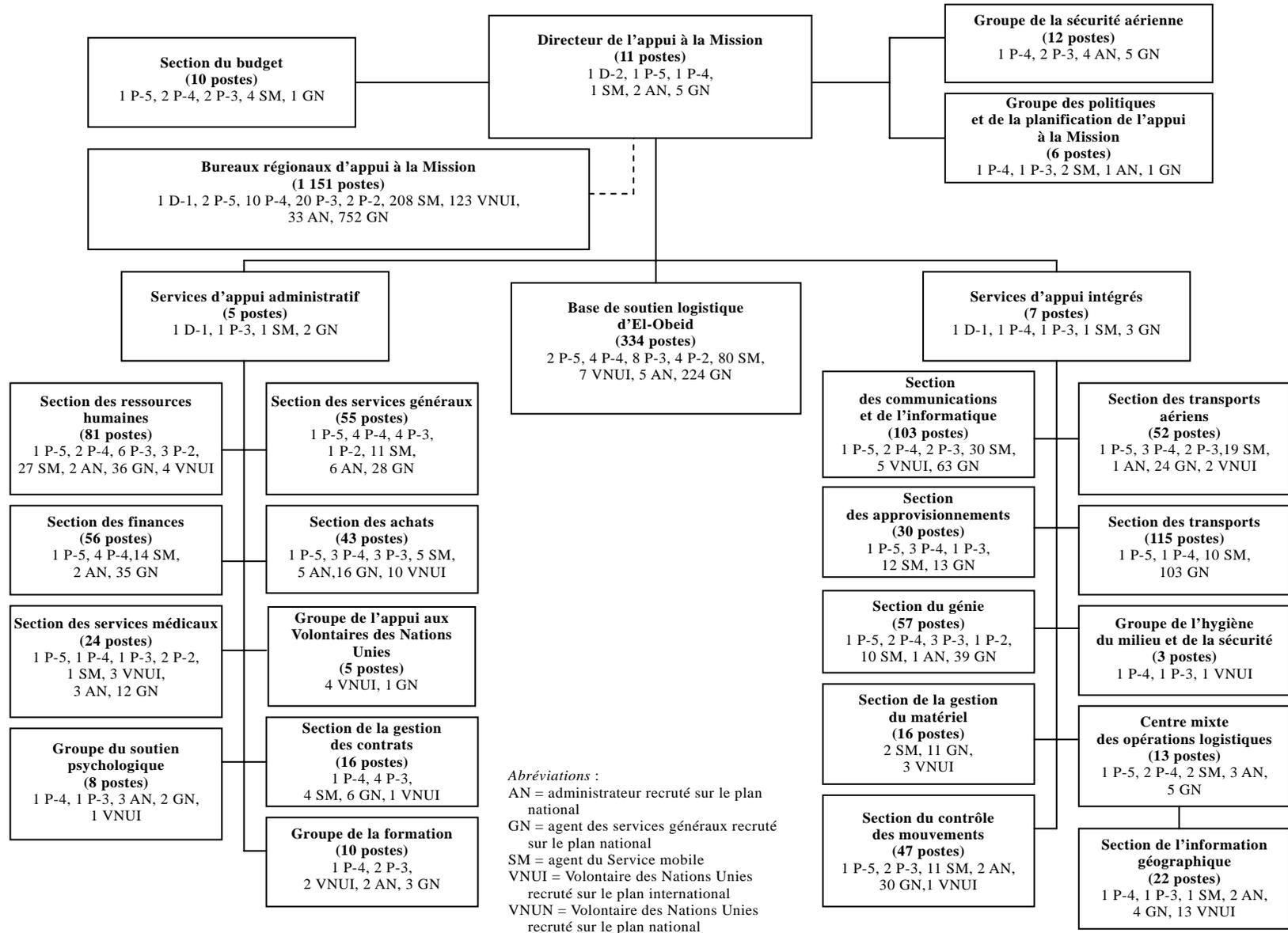
A. Services organiques



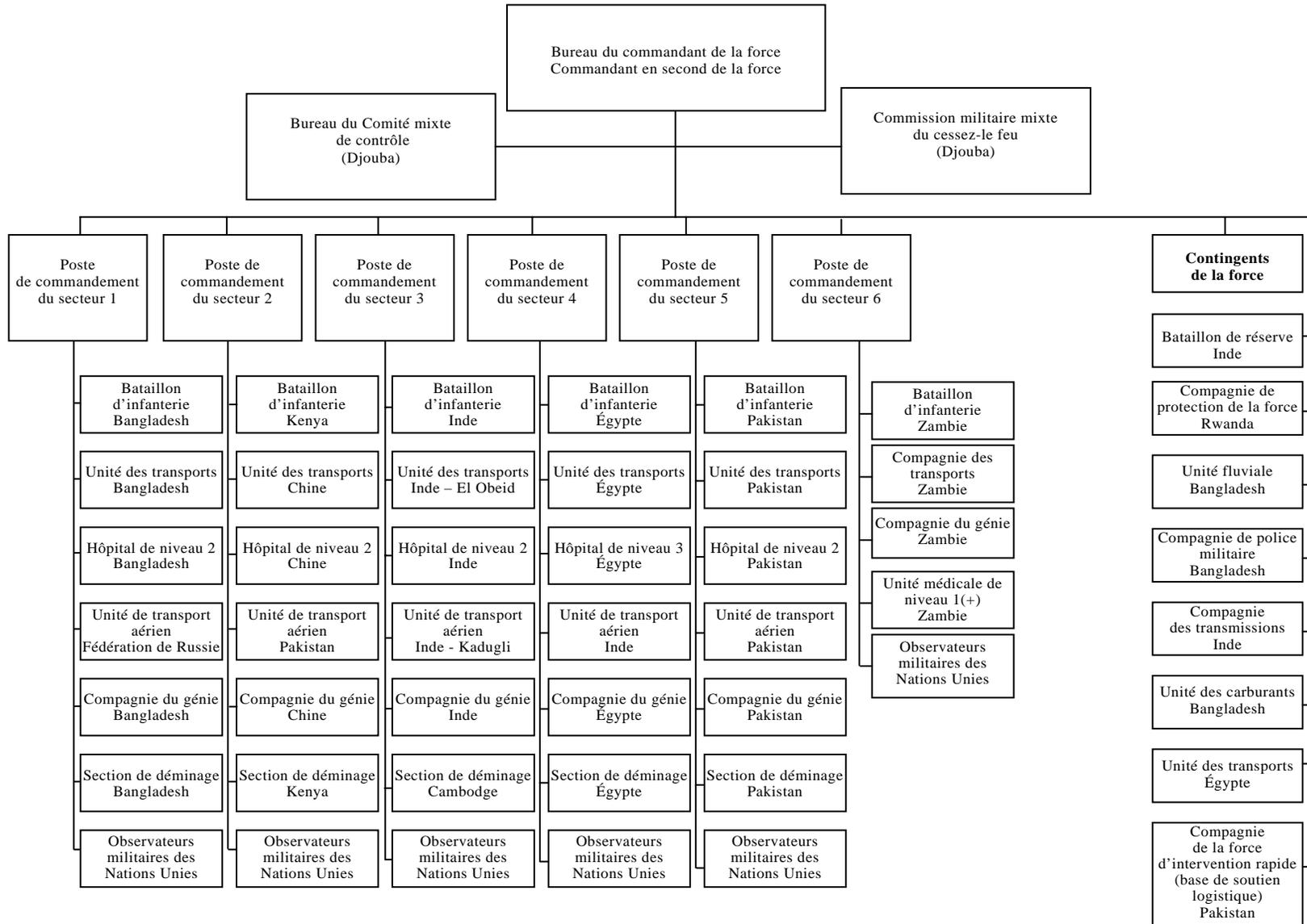
Abréviations :
 AN = administrateur recruté sur le plan national
 GN = agent des services généraux recruté sur le plan national
 SM = agent du Service mobile
 VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international
 VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national

^a Nouveau poste.
 * Comprend des postes de temporaire (autres que pour les réunions).

B. Division de l'appui à la Mission



C. Composante militaire



Annexe III

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Sécurité des populations locales et contrôle des armes	1.1 La société et le Gouvernement soudanais savent mieux utiliser les mécanismes d'atténuation des conflits	<p>1.1.1 Un cadre stratégique global est établi et les moyens de gestion des ressources naturelles nécessaires sont créés au niveau central et dans les États.</p> <p>1.1.2 Analyse participative des conflits, élaboration de stratégies de prévention et de gestion des conflits et application d'une approche non sexiste et axée sur les droits de l'homme à tous les niveaux de la planification</p> <p>1.1.3 Les menaces et les risques socioéconomiques sont recensés et analysés par les gouvernements des États, en vue de réduire les conflits grâce à une planification et à des dépenses hiérarchisées</p> <p>1.1.4 Des institutions et des mécanismes de sécurité commune sont mises en place et fonctionnent.</p>	<p>Chef de file Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</p> <p>Partenaires nationaux Gouvernement d'unité nationale : Ministère de l'environnement, Ministère de l'industrie, Syndicat des agriculteurs et éleveurs, Ministère de la protection sociale</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère de l'environnement, de la faune et du tourisme, Commission pour la paix au Sud-Soudan, Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes (Cabinet du Président), Commission pour la paix, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires relatives à l'Armée populaire de libération du Soudan</p>
Lutte antimines	1.2 Les menaces que posent les mines et les restes explosifs de guerre pour la sécurité des personnes et des communautés des régions touchées par les conflits sont nettement réduites.	<p>1.2.1 Les institutions nationales voient leurs capacités renforcées et peuvent hiérarchiser, coordonner et gérer tous les aspects de la lutte antimines au niveau central et au niveau des États, ainsi qu'honorer les obligations nationales et internationales au titre de la Convention d'Ottawa.</p> <p>1.2.2 Des mesures de renforcement des capacités de contrôle des armes légères, y compris le cadre politique nécessaire, sont adoptées et des programmes de contrôle des armes visant les populations à haut risque sont mis en œuvre.</p> <p>1.2.3 Les populations à risque, y compris les enfants, sont davantage conscientes du danger des mines et capables de s'en protéger.</p>	<p>Chef de file Bureau de la lutte antimines des Nations Unies</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires PNUD, Groupe intégré des Nations Unies chargé des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</p> <p>Partenaires nationaux Gouvernement d'unité nationale : Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Ministère de l'intérieur, Forces armées soudanaises, Centre national de lutte antimines</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Appui intersectoriel aux retours; désarmement, démobilisation et réintégration	1.3 Les autorités et institutions nationales, infranationales et locales appuient la mise en place de solutions durables visant les populations touchées par la guerre, avec la participation active des collectivités.	1.2.4 Une aide est fournie aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre, notamment une aide à la réintégration.	Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Commission pour la paix au Sud-Soudan et Ministère des affaires relatives à l'Armée populaire de libération du Soudan, Commission de déminage du Sud-Soudan, Commission de lutte antimines du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie Entreprises privées, organisations non gouvernementales internationales et nationales Chef de file HCR (retours) et Groupe intégré des Nations Unies chargé des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) Organismes des Nations Unies partenaires Organisation internationale pour les migrations (OIM), PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), UNICEF, Volontaires des Nations Unies (VNU), PNUE Partenaires nationaux Gouvernement d'unité nationale et Gouvernement du Sud-Soudan : Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, Centre national de lutte antimines, Commission de déminage du Sud-Soudan, Ministère des affaires sociales, Ministère de la santé, Commission des affaires humanitaires, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie et gouvernements des États Organisations de la société civile, organisations non gouvernementales
		1.2.5 Les routes à haute priorité et les zones dangereuses sont recensées, vérifiées et déclarées propres pour un usage productif.	
		1.3.1 Les institutions publiques (Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Commission des affaires humanitaires) et les institutions d'accueil (Commissariat pour les réfugiés) voient leurs capacités renforcées et peuvent mettre en place des solutions durables pour le retour des personnes déplacées.	
		1.3.2 Une aide directe est fournie pour la mise en place de solutions durables (rapatriement/retour, intégration/réinstallation locale) en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des demandeurs d'asile.	
		1.3.3 Les ex-combattants, les femmes et les enfants associés aux forces et groupes armés sont démobilisés et reçoivent une aide à la réinsertion et à la réintégration.	
		1.3.4 Une aide est fournie aux victimes des mines et des restes explosifs de guerre, notamment une aide à la réintégration.	
		1.3.5 Des critères environnementaux* sont intégrés dans les évaluations de la capacité d'absorption de la zone d'accueil, qui servent à établir des programmes de retour et de réintégration.	
		* Déterminés et appliqués à titre expérimental en 2008 dans un projet commun du PNUE et de l'OIM.	

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Protection des civils et droits de l'homme	2.1 Les personnes et les communautés, en particulier les groupes ayant des besoins spécifiques, ont accès à une justice équitable et efficace.	<p>2.1.1 Les institutions chargées du maintien de l'ordre sont plus accessibles et plus efficaces, assurent sans discrimination des services de qualité et élaborent un programme visant à harmoniser les pratiques de droit coutumier avec le droit écrit.</p> <p>2.1.2 La population locale, y compris les rapatriés, les réfugiés et les personnes déplacées, comprend de mieux en mieux ses droits et les revendique, connaît ses obligations et sait comment faire appel aux mécanismes juridiques.</p> <p>2.1.3 Le Gouvernement reçoit de l'aide pour élaborer une politique de protection sociale axée sur la mise en place de filets de sécurité en faveur des enfants les plus vulnérables et de leur famille, ainsi que des rapatriés, des personnes déplacées et des réfugiés.</p> <p>2.1.4 Des systèmes de renforcement de la justice pour mineurs sont mis en place dans 20 États, y compris des systèmes de prévention, des programmes de déjudiciarisation et des procédures adaptées aux enfants, ce qui permet tous les ans à 7 000 personnes (femmes et mineurs) en moyenne de faire appel aux services de police.</p> <p>2.1.5 Une stratégie axée sur la famille et la collectivité est mise en œuvre dans cinq États du nord et cinq États du sud pour assurer la prise en charge des enfants victimes d'actes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation et des enfants dépourvus de dispensateur de soins primaires.</p>	<p>Chef de file : PNUD et UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> – Programme de consolidation de la démocratie au Soudan – Appui à la réforme de la fonction publique – Appui au processus de planification stratégique nationale – Appui aux processus électoraux au Soudan – Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés <p>Organismes des Nations Unies partenaires</p> <p>HCR, UNIFEM, OIM</p> <p>Partenaires nationaux</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, autorités judiciaires, Ministère de la protection sociale et des affaires de la femme et de l'enfant, Ministère de la jeunesse et de la société civile et Ministère des affaires religieuses, Ministère de l'intérieur et Ministère de la condition de la femme; Commission pour les réfugiés</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan, Ministère de la coopération régionale, Ministère des affaires juridiques, autorités judiciaires, Ministère de l'intérieur (police et administration pénitentiaire) et autorités traditionnelles</p>
Gouvernance et état de droit	2.2 La société soudanaise connaît un régime de gouvernance plus démocratique et plus équitable.	<p>2.2.1 Le Gouvernement reçoit de l'aide pour organiser des élections libres et régulières et des référendums crédibles au regard des normes internationales.</p> <p>2.2.2 Les assemblées législatives nationales, infranationales et d'État ont amélioré leurs prestations en matière de contrôle et de législation.</p> <p>2.2.3 Les préoccupations relatives à l'environnement sont traduites dans les lois, les politiques, les plans et les règlements.</p> <p>2.2.4 Les capacités nationales en matière de développement industriel durable sont renforcées.</p>	<p>Chef de file</p> <p>PNUD, PNUE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), UNICEF</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires</p> <p>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), UNIFEM, PNUE, FAO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONU-Habitat, Organisation internationale du Travail (OIT)</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<p>2.2.5 Les partis politiques, les médias et la société civile voient leurs capacités renforcées et sont en mesure de jouer le rôle qui leur revient dans le processus démocratique.</p> <p>2.2.6 Les parents et les prestataires de services ont approfondi leurs connaissances et ont modifié leur attitude et leurs pratiques pour mieux protéger les enfants.</p>	<p>Partenaires nationaux</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Conseil des partis politiques, Ministère de la coopération internationale, Ministère de l'information et des télécommunications, Ministère des affaires parlementaires, corps législatif, conseils législatifs des États</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : 10 assemblées législatives des États, Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, Ministère des affaires parlementaires; Ligue des femmes parlementaires du Sud-Soudan; Forum consultatif des responsables des partis politiques, Ministère des affaires présidentielles, Ministère de l'information; gouvernements des États et autorités locales, organisations de la société civile</p>
	<p>2.3 Les institutions publiques nationales, infranationales, d'État et locales ont amélioré leur système d'administration, de planification et de budgétisation pour favoriser un développement décentralisé, axé sur la population et bénéficiant à toute la population.</p>	<p>2.3.1 Les institutions publiques nationales, infranationales, d'État et locales ont amélioré leur système décentralisé de planification, de budgétisation, de gestion comptable et financière et leurs prestations.</p> <p>2.3.2 Les fonctionnaires des administrations nationales, infranationales, d'État et locales travaillent de façon plus efficace, plus productive, plus transparente et plus responsable.</p> <p>2.3.3 Une aide est fournie de façon que les budgets nationaux et infranationaux soient établis en fonction des besoins des pauvres, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs stratégiques, notamment de planification stratégique nationale.</p> <p>2.3.4 Les institutions publiques nationales et infranationales voient leurs capacités renforcées et sont en mesure d'analyser les caractéristiques et la dynamique de la population, de mettre en place les services voulus et de les assurer correctement.</p> <p>2.3.5 Les institutions publiques savent mieux recueillir les données, les analyser et utiliser des données ventilées pour élaborer des mesures, programmer les activités et suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p>Chef de file</p> <p>PNUD, UNICEF et FNUAP (recensement)</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires</p> <p>ONU-Habitat, OIT, UNIFEM, OMS, OIM</p> <p>Partenaires nationaux</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Ministère des affaires présidentielles, Ministère des finances et de la planification économique, Ministère du service public, Conseil des collectivités locales, Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières, Ministères des finances des États</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Ministère des affaires fédérales, Ministère du travail, du service public et du développement des ressources humaines, Conseil national pour la population, Bureau central de statistique, Conseil national de planification stratégique</p> <p>La Banque mondiale sera également un partenaire important dans les domaines de l'administration publique et de la réforme de la fonction publique.</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Égalité des sexes	2.4 Les inégalités entre hommes et femmes sont traitées dans tous les programmes de gestion publique et les initiatives de développement.	<p>2.3.6 Les institutions nationales et infranationales gèrent et coordonnent l'aide de façon plus efficace.</p> <p>2.3.7 Les collectivités ont intégré les systèmes et le savoir-faire locaux dans la planification, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des programmes de développement et la prestation de services.</p> <p>2.4.1 Des lois et règlements visant à promouvoir le rôle et la représentation politiques des femmes sont élaborés et appliqués.</p> <p>2.4.2 Les institutions publiques nationales et celles des États ainsi que de la société civile savent mieux analyser les problèmes liés à la condition féminine et les prendre en compte dans leurs stratégies et plans d'action.</p> <p>2.4.3 Des activités de sensibilisation sont entreprises en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la violence contre les femmes (mariages précoces, mutilations génitales féminines et autres coutumes dangereuses) aux niveaux national et infranational, aussi bien sur le plan législatif que dans la pratique.</p>	<p>Chef de file UNIFEM, UNFPA</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires PNUD, HCR, UNICEF</p> <p>Partenaires nationaux Gouvernement d'unité nationale : Ministère de la justice, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère des affaires parlementaires, partis politiques, gouvernements des États et administrations locales, organisations de la société civile</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Ministère des finances, Assemblée législative, Ministères des finances des États, Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses, autorités judiciaires, administration pénitentiaire, autorités chargées des questions d'asile et d'immigration</p>
	4.5 Les enfants, les adolescents et les adultes ont gagné l'accès équitable à une éducation de qualité dispensée dans de bonnes conditions et ont la possibilité de terminer leurs études.	<p>4.5.1 Des espaces d'apprentissage sûrs, ouverts à tous et adaptés aux besoins des enfants (pourvus d'eau courante et de sanitaires séparés pour filles et garçons) sont mis en place au niveau de l'enseignement primaire, à l'intention particulière des filles, des enfants nomades, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants des zones touchées par les conflits et défavorisées.</p> <p>4.5.2 Des systèmes parallèles d'apprentissage de la lecture, du calcul et de la maîtrise du quotidien sont mis en place.</p> <p>4.5.3 L'école intégrée et les initiatives éducatives familiales ou communautaires (préparation à la scolarité, enseignement des règles de vie (santé, hygiène,</p>	<p>Chef de file UNICEF, UNESCO, PAM</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires UNIFEM, Service de la lutte antimines</p> <p>Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
Protection des civils et droits de l'homme	4.7 L'infection par le VIH s'est réduite et les soins aux personnes séropositives ou atteintes du sida se sont améliorés (des soins, des moyens de prévention et des services d'accompagnement de qualité et adaptés aux besoins de chaque sexe sont offerts).	nutrition, paix, éducation des enfants, soins psychologiques) et sensibilisation au danger des mines) sont soutenues.	<p>Chef de file UNICEF, OMS, ONUSIDA, FNUAP</p> <p>Organismes des Nations Unies partenaires PNUD, OIT, UNESCO, PAM, ONUDI</p> <p>Gouvernement d'unité nationale : Programme national de lutte contre le sida, Ministère de la condition féminine, Ministère de la santé, Ministère de la coopération internationale, SRTC (radio et télévision soudanaises)</p> <p>Gouvernement du Sud-Soudan : Commission de lutte contre le sida du Sud-Soudan, Ministère de la condition féminine, du bien-être social et des affaires religieuses, Ministère de la santé, Ministère de l'information et de la communication</p>
		4.5.4 Les filles et les garçons, en particulier les enfants nomades et les enfants touchés par les conflits, ont la possibilité de suivre l'enseignement secondaire.	
		4.5.5 Des programmes d'alimentation scolaire sont mis en place pour promouvoir la scolarisation et la persévérance scolaire des enfants vulnérables.	
		4.5.6 Une stratégie est mise en place pour éliminer les obstacles économiques, culturels et autres à l'éducation des filles.	
		4.5.7 De meilleurs résultats sont constatés dans l'apprentissage des mathématiques, des langues, des sciences, des règles de vie (santé, hygiène, nutrition, consolidation de la paix et protection contre le danger des mines).	
4.7.1 La population est mieux informée sur la transmission, la prévention et le contrôle du VIH et la société civile (médias, responsables locaux, enseignants) s'engage dans la lutte contre le sida.			
4.7.2 Des politiques et stratégies multisectorielles (associant le secteur privé) de lutte décentralisée contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles sont élaborées, mises en œuvre et renforcées par des crédits budgétaires plus importants aussi bien au niveau national qu'au niveau des États.			
4.7.3 Les capacités de recherche et de surveillance sont renforcées aux niveaux national et infranational, ce qui permet la collecte des données probantes nécessaires pour élaborer des programmes de lutte contre le VIH.			
4.7.4 Le concept du « triple un » (un seul organisme coordonnateur, un seul cadre d'action et un seul système de suivi et d'évaluation) est appliqué à l'échelon du pays et dans tous les États			
4.7.5 Un ensemble de services essentiels de lutte contre le VIH/sida (prévention, traitement, soins et			

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
Relèvement d'Abyei	<p>Lorsqu'elle arrivera à Abyei, la nouvelle administration verra sa planification des activités pour l'exercice 2009/10 en collaboration avec l'ONU et les organisations non gouvernementales facilitée.</p> <p>Les travaux seront fondés sur l'appel transitoire concernant la phase initiale (saison sèche de 2008/09) et l'Administration recevra de l'aide pour s'installer et donner suite aux principaux projets de relèvement rapide.</p> <p>Un programme de relèvement communautaire sera ensuite établi au titre du protocole.</p>	<p>accompagnement) est offert aux populations les plus exposées (enfants, adolescents, personnel en uniforme, ex-combattants et personnes en situation de détresse humanitaire), afin qu'elles bénéficient d'un accès universel.</p> <p>4.7.6 Aide à la création de moyens de subsistance durable et d'activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH, parallèlement à une réduction des préjugés et de la discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène et santé publique : construction de dispensaires, promotion de l'hygiène, construction de latrines communautaires et familiales, mise en place de programmes de formation à long terme à l'intention du personnel de santé. Création de comités de promotion de la santé et de l'hygiène • Alimentation en eau : remise en état des bassins, forage de puits, mise en place de programmes de formation pour les équipes locales chargées de la gestion des ressources en eau • Éducation : construction d'écoles, renforcement des capacités avec le concours du Ministère de l'éducation, création d'associations parents-enseignants et élaboration de programmes de formation à l'intention des enseignants • Gestion des ressources naturelles : établissement de cartes de la faune et de la flore, sensibilisation de la population et protection et gestion de la faune et de la flore • Moyens de subsistance : activités productives (jardinage, plantation d'arbres, diversification des cultures, soutien de la pêche, élevage de bétail, création de petits projets économiques, activités familiales génératrices de revenus). 	<p>Organismes des Nations Unies partenaires</p> <p>PNUD, MINUS, UNICEF, OMS, PAM, OIM, FAO</p> <p>Partenaires nationaux</p> <p>Administration civile, Cabinet du Président, Commission d'aide humanitaire, Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan</p>

* Déterminés et appliqués à titre expérimental en 2008 dans un projet commun du PNUE et de l'OIM

